

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2008

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2009 ET CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATION DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENT
- BUDGET ANNEXE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2009
- BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ELISPACE : BUDGET PRIMITIF 2009
- CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE
- CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ZAC DE THER
- CLÔTURE ET TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE DES CHAMPS DOLENT
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009
- ÉGAL ACCÈS TARIFAIRE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
- TRANSFERT DES DISPOSITIONS DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- TABLEAU DES EFFECTIFS – SERVICE PETITE ENFANCE
- RÉGIME INDEMNITAIRE – FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE
- GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE BEAUVAIS
- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS ET DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS AU PROFIT DE LA VILLE DE BEAUVAIS

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, RÉGULIERS ET OCCASIONNELS INTRA-MUROS – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

- INDEMNISATION PAR MMA DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS » ET PAR LA SMACL DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE »

- CONSEIL DES SAGES – CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2008 6574 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

- PLAN MUNICIPAL « POUR UN NOUVEAU CŒUR DE VILLE » AMÉNAGEMENT DE LA PLACE FOCH ET DE SES ABORDS – CRÉATION D'UN PARKING

- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX CHEMIN RURAL DIT DU FOSSE ROBERT « LE MUID PINEL »

- PROGRAMME D'ACTIVITÉS GÉNÉRALES D'ÉLISPACE POUR LE PREMIER SEMESTRE 2009

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- LOTISSEMENT AGEL – CESSIION DE TERRAIN À L'OPAC DE L'OISE

- CESSIION DE PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

- CESSIION D'UN TERRAIN RUE DES VALLÉES

- VENTE PAR ADJUDICATION MAISON 58 RUE SIMONE SIGNORET

- RÉNOVATION URBAINE ACQUISITION D'UN LOCAL CENTRE COMMERCIAL CAMARD

- DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE MATHÉAS RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- DÉNOMINATION DE VOIE

- DÉLÉGATION SOUS FORME DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION

- CHARTE SUR L'IMPLANTATION DE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

- SURTAXE EAU 2009

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- PÉRIMÈTRE SCOLAIRE
 - SUBVENTIONS AUX ÉCOLES
 - SUBVENTION TRANSPORT 2009 AUX ÉCOLES
 - CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE
- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT**

Sport, Jeunesse

- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN MATIÈRE SPORTIVE
- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Mme LE MAIRE : Avant de désigner les secrétaires de séance et de mener la procédure, je voudrais vous proposer une minute de silence en hommage à Jean VADON, qui est décédé cette semaine et qui avait été un Elu municipal de longue date, même s'il n'était jamais dans la Majorité. Cependant, il a été le premier Président du Conseil des Sages de la Ville de Beauvais.

(Une minute de silence est observée)

Mme LE MAIRE : Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous propose de désigner Sébastien CHENU comme secrétaire de séance.

Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Je vais donc demander à Sébastien CHENU de bien vouloir procéder à l'appel.

Le vendredi 19 décembre 2008 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Claire BEUIL, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, M. Ali DJENADI, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, M. José HIBERTY, Mme Béatrice PERNIER, Mme Malika BOUBÉKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU (Représenté par Mme CAYEUX à partir du dossier n°25), Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI, Mademoiselle Hélène De NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN (jusqu'au dossier n°18 et représentée par M. AURY à partir du dossier n°19), Mme Brigitte MOUALEK (jusqu'au dossier n°6, représentée par Mme ROUBI à partir du dossier n°7), Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Thibaud VIGUIER, M. Mehdi RAHOUI*

ABSENTS : *M. Serge ADAM*

POUVOIRS : *M. Armand BORGNE à M. José HIBERTY, Mme Lucienne BERTIN à Mme Francine PICARD, Mme*

Cécile LALOI à Mme Claire BEUIL, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Thibaud VIGUIER, M. Richard HAUDOIRE à Mme Béatrice PERNIER, Mme Odette BLEIN à M. Jean-Marie JULLIEN, M. Xavier CNOCKAERT à Mme Sylvie HOUSSIN jusqu'au dossier n°18, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN à M. Franck PIA

Date d'affichage	:	26/12/2008
Date de la convocation	:	12/12/2008
Nombre de présents	:	36 jusqu'au n°6 35 jusqu'au n°18 34 jusqu'au n°24 33 à partir du n°25
Nombre de votants	:	44 jusqu'au n°18 43 à partir du n°19

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Monsieur Sébastien CHENU

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez trouvé sur vos tables la délibération numéro 9 modifiée ; il s'agit du transfert des dispositions du contrat Enfance Jeunesse. Nous passons au premier point de l'ordre du jour.

M. RAHOUI : Lors du précédent Conseil Municipal, le groupe Vivre Ensemble Beauvais a souhaité proposer une motion concernant les RASED. Vous avez évoqué l'idée de débattre ce soir de ce projet de vœux. Je voudrais donc savoir ce qu'il en était.

Mme LE MAIRE : Je n'avais pas évoqué l'idée d'en débattre, mais j'ai dit que je repousserai la décision, puisque j'avais été prise au dépourvu. Il ne nous semble pas opportun de débattre de ce sujet, en tout cas ce soir.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, il s'agit d'un vœu.

Mme LE MAIRE : Pardon ?

Mme HOUSSIN : C'est un vœu que nous avons déposé lors du dernier Conseil Municipal, et vous nous avez dit qu'il fallait le déclarer trois jours avant le Conseil Municipal. Il devrait donc normalement revenir sur la table aujourd'hui.

M. TABOUREUX : D'après nos informations qui devraient être les vôtres, la diminution du nombre des maîtres E et G dans les RASED (11 000 à 8 000) est inscrite dans la loi de Finances votée. En conséquence, le fait de passer un vœu pour souhaiter que cela ne se fasse pas me paraît difficile. D'autre part, le ministre, Monsieur DARCOS, s'est engagé publiquement sur le fait que ce nombre ne descende pas en dessous de 8 000. Autre élément : le rôle des RASED est tout à fait reconnu : il s'agit d'une adaptation forcément liée à la réforme. Mais le rôle des RASED n'est en aucun cas assimilé à ce qui se passe au niveau du soutien scolaire ou du soutien éducatif. C'est autre chose. Enfin, il ne paraît pas opportun de faire un vœu sur quelque chose qui a été démocratiquement voté à l'Assemblée. Il semble donc difficile de faire ce vœu a posteriori.

Mme HOUSSIN : Je suis désolée, Monsieur TABOUREUX, mais vous n'avez pas à juger pour nous de l'opportunité du dépôt d'un vœu ou pas. Pour l'instant, nous avons déposé un vœu. Comme dans chaque assemblée, le vœu en question doit être adopté ou refusé par cette dernière. A nous de voir, y compris aujourd'hui, si nous considérons que la loi est favorable ou pas aux RASED. En ce qui nous concerne, nous considérons que le sujet reste présent et nous vous demandons

donc de bien vouloir mettre au vote de cette assemblée le vœu sur les RASED. Vous ne pouvez pas décider pour nous de la présentation de ce vœu à cette assemblée. Nous demandons que ce dernier soit présenté.

M. TABOUREUX : Je voudrais juste dire que je ne voulais pas que vous vous mépreniez sur mes propos, mais simplement préciser que votre vœu se terminait par : « ... nous exigeons qu'il n'y ait pas de diminution de 3 000 du nombre des RASED. » Je voulais simplement dire que cela avait été voté. Maintenant, sur le vœu, vous avez tout à fait raison.

Mme LE MAIRE : Nous allons passer au vote.

M. RAHOUI : Ce serait bien que chaque Conseiller puisse connaître le vœu.

Mme HOUSSIN : Il faut présenter le vœu aux Conseillers.

M. RAHOUI : Cela n'a pas été distribué, justement.

Mme LE MAIRE : L'avez-vous ? Nous vous écoutons.

M. RAHOUI : « *La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure pour chacun d'entre nous.*

Les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer, sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, à la prévention des difficultés scolaires.

L'équipe du RASED, constituée d'enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique, de l'aide à dominante rééducative et des psychologues de l'Éducation Nationale, permet une prise en charge adaptée aux difficultés de l'élève.

La réforme DARCOS a imposé à cette rentrée, à organiser, pour une minorité d'élèves, deux heures d'aide individualisée et des stages de soutien pendant les vacances, au détriment du plus grand nombre. Ce dispositif ne peut en aucun cas se substituer aux interventions spécialisées des RASED.

Aujourd'hui, les Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté sont menacés dans leurs moyens par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés, dans leur fonctionnement, puisque de nombreux RASED sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires et par la confusion entre les aides spécialisées du RASED et l'aide personnalisée apportée par les enseignants des classes.

Par ce vœu, le Conseil Municipal de Beauvais réuni le 19 décembre 2008 exige l'abandon de la suppression des 3 000 postes spécialisés qui priveraient, en France, 150 000 élèves d'aide et de soutien. »

Mme CORILLION : Je tiens simplement à dire que, compte tenu de ma situation professionnelle, je ne prendrai pas part au vote.

M. TABOUREUX : Compte tenu de ma situation professionnelle, je ne prendrai pas part au vote et je voulais simplement l'expliquer : je suis d'accord avec la présentation telle qu'elle est faite dans votre proposition de motion. Toutefois, je ne suis pas d'accord avec l'interprétation qui est faite de la diminution. Je pense que, si certains RASED sont incomplets, ce qui est exact, ce n'est pas lié à la réforme et encore une fois, je ne voterai pas cette motion, dans la mesure où la loi républicaine s'applique à tous et où le rôle des RASED est reconnu de fait, puisque ce n'est pas une suppression de ces derniers, mais une adaptation de ceux-ci liée à la réforme.

M. CHENU : Il est bien entendu que je ne vais pas voter ce genre d'ineptie, car c'est complètement faux. En effet, je crois que, sur les RASED, il a été jugé plus efficace de réaffecter un certain nombre d'entre eux, c'est-à-dire 3 000, dans des

classes où ils seront plus utiles. Nous ne sommes donc pas du tout sur une suppression des RASED, comme on essaye de nous le faire croire, parce que, depuis un an, la réalité est que les économies réalisées dans l'Éducation Nationale ont permis de financer de nouveaux services aux familles : des stages gratuits, du soutien scolaire, l'accueil des classes chaque soir de 16 heures à 18 heures, des stages de langue. Je trouve que le fait d'utiliser la tribune du Conseil Municipal de Beauvais pour faire un mauvais procès sur la réforme de l'Éducation Nationale n'est pas quelque chose de très pertinent.

Mme HOUSSIN : Pour répondre à Monsieur CHENU, qui a tout de même tendance à balayer les arguments des uns et des autres d'un revers de main, la question des RASED n'est pas simplement une interrogation posée par l'opposition municipale de Beauvais, mais aujourd'hui par l'ensemble des fédérations d'enseignants ou de parents d'élèves, qui s'inquiète très fortement de la disparition d'un réseau appelé « les RASED », terme un peu technique au sein de l'Éducation Nationale désignant tout ce qui concerne le suivi, le soutien et l'accompagnement personnalisé aux élèves en difficulté. Voilà. Aujourd'hui, je prends note que nous faisons ce vœu, car je pense qu'il est important, au sein de l'Éducation Nationale, de conserver ces réseaux. Sachez que si vous votez contre, vous votez contre les réseaux organisés au sein de l'Éducation nationale de soutien aux élèves en difficulté.

M. TABOUREUX : C'est grave de dire cela.

M. PIA : C'est de la manipulation politique.

Mme LE MAIRE : Qui vote pour la motion et non pour le maintien, puisque nous avons dit qu'ils n'étaient pas supprimés. Les RASED sont maintenus. Il s'agit d'un vote pour ou contre la motion. Soyons bien clairs mes chers collègues. Qui vote contre ? Je vous remercie. La motion est refusée à la majorité. Nous passons donc au premier point de l'ordre du jour et au Budget Principal.

En annexe les projets de budgets primitifs 2009.

3560

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2008

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2009 ET CRÉATION, MODIFICATION ET SUPPRESSION D'AUTORISATION DE PROGRAMMES OU D'ENGAGEMENT

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Ce Budget Primitif 2009 répond aux orientations définies par le Conseil Municipal à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le vendredi 21 novembre dernier.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2009 du budget principal de la Ville qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	82.917.759	Propositions nouvelles	82.917.759
Total :	82.917.759	Total :	82.917.759

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	26.215.610	Propositions nouvelles	26.215.610
Total :	26.215.610	Total :	26.215.610

- de porter à 18.427.770 euros l'Autorisation de programme n° 7 « complexe aquatique »

- de porter à 1.100.000 euros l'Autorisation de programme n° 22 « Travaux cité des fleurs »

- de réduire à 2.800.000 l'Autorisation de programme n° 24 « Aménagement du parc Dassault »

- de réduire à 600.000 euros l'Autorisation de programme n° 29 « Aménagement des berges du Thérain tranche 6 »

- de créer l'Autorisation de Programme n° 26 « École St Exupéry 2^{ème} tranche de Réhabilitation » d'un montant de 920.000 euros

- de créer l'Autorisation de Programme n° 27 « Chenil municipal » d'un montant de 750.000 euros

- de créer l'Autorisation de Programme n° 28 « Réaménagement rue de Clermont » d'un montant de 2.700.000 euros

- de créer l'Autorisation de Programme n° 30 « Dévoisement de réseaux quartier Saint Lucien » d'un montant de 1.500.000 euros

- de créer l'Autorisation de Programme n° 31 « Stade P. Omet - terrain foot synthétique » d'un montant de 600.000 euros

- d'acter les modifications des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement telles qu'elles ressortent de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du Budget Primitif 2009.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BUDGET PRIMITIF 2009

M JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe « EAU » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	793.850	Propositions nouvelles	793.850
Total :	793.850	Total :	793.850

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1.480.200	Propositions nouvelles	1.480.200
Total :	1.480.200	Total :	1.480.200

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE RÉGIE EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE

BUDGET PRIMITIF 2009

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Sur la base du rapport de présentation et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2009 du Budget Annexe « REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE » qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	507.410	Propositions nouvelles	507.410
Total :	507.410	Total :	507.410

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	25.410	Propositions nouvelles	25.410
Total :	25.410	Total :	25.410

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LE MAIRE : Avant de passer la parole à Jean-Marie JULLIEN, qui va nous détailler les grandes masses de notre projet de budget pour 2009, je souhaite vous exposer les grandes lignes qui nous ont conduits à vous présenter ce dernier et surtout, les conditions dans lesquelles il a été élaboré et construit. Avant tout, je voudrais remercier Jean-Marie JULLIEN, Premier Adjoint et Adjoint aux finances, ainsi que la Direction des Finances, qui ont effectué un remarquable travail dans des conditions difficiles.

Je voudrais également adresser mes plus vifs remerciements, au nom de l'équipe municipale, aux services municipaux qui, par leur travail consciencieux, ont mesuré la situation à laquelle nous sommes confrontés et ont effectué des efforts de gestion considérables en ayant toujours à l'esprit la nécessité de donner à nos concitoyens un service public irréprochable.

Mes chers collègues, nous pouvons dire que la récession est là et que nous entrons dans une phase de récession mondiale. Elle touche le monde, c'est vrai et donc la France et, dans cette crise économique et financière majeure, sûrement la plus importante depuis les années 1930, les collectivités doivent s'adapter et montrer la voie. C'est dans cet esprit que nous avons bâti et structuré notre budget 2009 qui, je le rappelle, s'élève à la somme de 109,1 millions d'euros, dont 82,9 millions d'euros en fonctionnement et 26,2 millions d'euros en investissements. Pour mémoire, le budget 2008 s'élevait à la somme de 105 millions d'euros, soit une progression de 3,9 % entre 2008 et 2009 ?

Le budget 2009 a été organisé autour de quatre objectifs majeurs :

- la première augmentation des taux communaux des impôts locaux depuis huit ans ;
- un investissement raisonnable ;
- un endettement maîtrisé ;

- des frais de fonctionnement rigoureusement encadrés.

La première augmentation des taux communaux des impôts locaux depuis huit ans :

Au risque de me répéter, je vais redire que cette élévation du taux communal de 8 % a été décidée en ultime recours. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous avons décidé de procéder à ce réajustement du taux communal des impôts. Nous ne sommes pas de fervents supporters des augmentations d'impôts répétées et systématiques qui affaiblissent les contribuables et diminuent leur pouvoir d'achat. Nous l'avons prouvé depuis 2001 en n'augmentant pas les impôts malgré une conjoncture difficile et en faisant économiser plus de 18 millions d'euros aux Beauvaisiens.

Aujourd'hui, dans une situation économique tendue, nous devons faire face et garantir aux Beauvaisiens un service public de même qualité et de même niveau. Nous nous efforçons de tenir le cap et nous réclamons un effort fiscal de solidarité à tous les contribuables, afin que la collectivité puisse continuer à les servir efficacement.

Malgré les tentatives de démonstrations alarmistes de l'opposition, je réaffirme que cela représentera, en moyenne par mois et par foyer fiscal, 2,70 euros pour un locataire et 5,60 euros pour un propriétaire.

Enfin, je le précise et je l'affirme, cette augmentation sera la seule dans notre mandat et nous n'avons pas pour habitude de trahir nos promesses.

L'endettement : Il sera particulièrement surveillé et encadré, pour être totalement maîtrisé. À l'heure actuelle, notre niveau d'endettement est à peine supérieur à la moyenne nationale et, pour bien comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons, il est utile de faire une comparaison avec le niveau d'endettement des ménages. Vous le savez, la loi Neiertz autorise jusqu'à 33 % d'endettement pour les particuliers qui empruntent et au-delà de ce pourcentage, le ménage est considéré en situation de surendettement et donc en position fragile. Pour les collectivités, la norme se mesure en recettes réelles de fonctionnement, ce qui correspond à l'équivalent de cette loi Neiertz. Pour la collectivité, il convient de ne pas dépasser 100 % des ressources réelles de fonctionnement et, actuellement, la Ville de Beauvais se trouve être à 90 %, ce qui équivaldrait, si nous étions un ménage, à 27 % d'endettement.

Je vous informe également, pour illustrer mes propos, que l'encours de la dette au 1er janvier 2009 s'élèverait à 72,9 millions d'euros ; ce dernier reste inférieur à 90 % des recettes réelles de fonctionnement et le poids de l'annuité et de la dette est donc maîtrisé.

Vous pouvez le constater, mes chers collègues, notre endettement est maîtrisé, car le ratio encours de la dette sur RFF serait, en 2009, à 87,91 %, alors que la moyenne nationale s'élève, fin 2006, à 80,78 %.

Les frais de fonctionnement extrêmement encadrés :

Depuis déjà quatre ans, la lettre de cadrage budgétaire adressée aux services municipaux fait état d'un objectif de -3 % des dépenses pour l'élaboration du budget de fonctionnement. Ainsi, nous avons fortement réduit le train de vie de la municipalité dans de nombreux postes budgétaires, comme la communication, les frais de réception et les fluides.

Permettez-moi de rappeler, depuis 2001, les efforts considérables consentis dans ce domaine sous l'impulsion de Jean-Marie JULLIEN et par le biais de la mission de contrôle interne qui a constamment pratiqué ce que l'on appelle, en termes courants, mais compréhensibles : « la chasse au gaspi. » Parmi les charges à caractère général et malgré des conditions inflationnistes – je pense au prix du pétrole, à la hausse des taux d'intérêts et à l'inflation –, nous avons réalisé des efforts significatifs dans certains domaines de dépenses dites sensibles, que je souhaite porter à votre connaissance.

Pour comparer ce qui est comparable, je voudrais, mes

chers collègues, vous présenter quelques exemples significatifs. En ce qui concerne le poste « Fêtes et cérémonies », entre 1995 et 2001, son budget moyen s'élevait à 299 753 euros. Entre 2001 et 2008, ce même montant n'était plus que de 219 644 euros, soit -27 %. Pour 2009, nous passerons, sur ce poste précis, de 112 800 au BP 2008 à 112 500 pour le BP 2009, soit -0,27 %.

Pour la communication, poste dont nos collègues de l'opposition sont habituellement friands, entre 1995 et 2001, ce dernier s'élevait en moyenne à 597 942 euros par an. Entre 2001 et 2008, cette moyenne a baissé à 484 977 euros, soit -19 %. Pour 2009, les dépenses de communication subissent une baisse de près de 2 % et passent de 498 370 euros en 2008 à 488 550 euros en 2009.

En 2009, d'autres postes de dépenses feront l'objet d'une baisse. Par exemple, celui des frais de télécommunications, des catalogues et des imprimés, de la ligne publicité, qui va baisser de 7,42 % par rapport à 2008 et les frais d'affranchissement qui subissent une très légère augmentation, eux, dans un contexte inflationniste.

Voilà des chiffres assez symptomatiques de notre gestion, que je souhaitais vous donner. Et que l'on ne vienne pas nous parler ici de formules du style : « Comparaison n'est pas raison », car, en l'occurrence, dans ce cas précis, comparaison est bien raison. Nous comparons ce qui est comparable.

Cette rigueur dans la gestion, sans affecter la qualité du service public rendu à la population, est aussi la marque du respect par la collectivité du contribuable beauvaisien. Mais, nous n'en resterons pas là et, en 2009, nous allons accentuer cette gestion stricte et rigoureuse des deniers publics. L'argent du contribuable doit être utilisé de la manière la plus juste qui soit, sans dépenses dispendieuses, ni inutiles et nous n'avons pas l'habitude de jeter l'argent par les fenêtres.

Par ailleurs, comme cela se pratique dans d'autres collectivités, nous allons procéder à un gel des subventions aux associations pour les trois ans à venir. Notre niveau d'aides financières en direction du monde associatif est l'un des plus hauts de France. Il faudra donc mieux optimiser l'enveloppe de 8 millions d'euros que ce dernier perçoit à Beauvais, ce qui est tout de même quelque chose. Les associations doivent également participer à cet effort collectif de solidarité et gérer leurs budgets avec encore plus de rigueur.

Les investissements communaux pour 2009 :

La collectivité va continuer à jouer pleinement son rôle dans les commandes publiques et à investir pour Beauvais et les Beauvaisiens. Même si notre PPI a dû être amputé de 20 millions d'euros sur les six ans pour faire face à la crise, il n'en demeure pas moins qu'en 2009, nous investirons près de 16 millions d'euros dans l'économie locale, pour soutenir l'emploi et maintenir une croissance locale raisonnable.

Avec cette somme investie dans l'action publique, la Ville assurera la pérennité ou le maintien de 160 emplois sur le plan local. À cela, s'ajoutera la commande publique de la Communauté d'Agglomération qui, avec près de 30 millions d'euros d'investissements sur l'ensemble des budgets consolidés, contribuera également à dynamiser et à renforcer l'attractivité de notre territoire. En conséquence, sur le territoire du Beauvaisis, et pour la seule année 2009, nous conforterons l'emploi à hauteur de 46 millions d'euros, soit la garantie de 460 emplois créés ou consolidés.

En 2009, les principaux projets de la collectivité seront conformes à nos engagements et à notre discours d'orientation de politique générale de mars 2008. Nous lancerons notre plan pour un nouveau cœur de ville, avec :

- la réalisation d'études de faisabilité pour le parc urbain et le parking souterrain Foch ;
- le nouveau théâtre du Franc Marché ;
- le FISAC troisième tranche ;
- la concrétisation du plan « Action Quartiers » ;
- le lancement du plan « Harmonie sociale II » ;

- le lancement du service municipal d'orientation de la jeunesse, la continuité de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean qui comprendra cette année celle des gymnases Léo Lagrange, de la salle Jacques Brel et la requalification des rues Jules Verne, Flaubert, Balzac, Jean-Paul Sartre, Cousteau et Saint-Exupéry ;

- la poursuite du plan « 4 000 clés » ;
- le lancement des études du ZPPAUP ;
- le projet de construction d'un nouveau chenil ;
- l'aménagement du parc Dassault ;
- le renforcement de la vidéo-protection ;
- les travaux de réhabilitation de la rue de Clermont ;
- la continuité de l'aménagement des berges du terrain ;
- les travaux de requalification de la Cité des Fleurs ;
- le lancement de l'étude sur la réalisation d'un terrain synthétique.

En conclusion, mes chers collègues, le projet de budget pour 2009 qui vous est présenté constitue quelque chose de rigoureux et respectueux des deniers publics. Face à la récession, comme l'ensemble des collectivités, nous nous serrerons les coudes et la ceinture pour faire face, dans les meilleures conditions possible, à cette crise économique et sociale qui s'installe. Mais nous gardons constamment à l'esprit la nécessité d'apporter aux Beauvaisiens un service public municipal de qualité et de garantir les conditions d'une croissance locale raisonnable.

M. JULLIEN : Mes chers collègues, Madame le Maire, je m'adresse d'abord à vous, parce qu'en préambule, vous avez cru devoir m'adresser des remerciements pour le travail de préparation du budget, alors que l'environnement économique est devenu très difficile, y compris pour l'ensemble des collectivités territoriales. Madame le Maire, je suis très touché par ce propos, mais pour quelqu'un qui a toujours vécu professionnellement et politiquement dans le respect du service public, ce travail au profit de la collectivité m'apparaissait comme un devoir et même comme un honneur.

Je vous disais à l'instant, mes chers collègues, que l'environnement économique est devenu très difficile, y compris pour l'ensemble des collectivités territoriales. Madame le Maire, vous avez placé votre discours sur la notion d'un budget pour faire face à la crise, mais je compléterai par un budget de réalité. Oui, mes chers collègues, réalité dans les ressources dont nous pouvons disposer, car celles de fonctionnement reposent, pour 96 % d'entre elles, sur trois parts à peu près similaires. Nous avons tout d'abord la fiscalité directe ménages, à savoir la Taxe d'Habitation, les taxes sur le foncier bâti et non bâti – nous en reparlerons et je ne doute pas, mes chers collègues, que les débats seront vifs sur cette question –.

En deuxième lieu, nous avons les reversements de fiscalité, qui recouvrent essentiellement l'attribution de compensations de l'agglomération qui correspondait, en 2004, à la Taxe Professionnelle et bien évidemment également la dotation de solidarité communautaire votée chaque année par la Communauté d'Agglomération. Enfin, nous avons les dotations d'État, dont nous avons longuement parlé lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le mois dernier.

Vous avez bien compris que les reversements de fiscalité et les dotations d'État demeurant quasiment figés, les seuls leviers en matière de recettes de fonctionnement demeurent la fiscalité Ménages. C'est d'ailleurs ce qui nous a entraînés à faire évoluer les taux d'imposition pour l'exercice 2009 et comme l'a indiqué à l'instant Madame le Maire, ce n'est certainement pas de gaité de cœur.

Alors bien sûr, on pourrait nous dire : « Vous n'avez qu'à réduire les dépenses de fonctionnement. » Or, l'essentiel de ces dernières – et vous avez pu vous en rendre compte dans le rapport qui vous a été soumis – consistent en des frais de personnel et de gestion courante qui pèsent pour près de 58 millions d'euros sur un total de dépenses réelles hors opérations d'ordre et provisions de 76,3 millions d'euros, soit 76 %, rien que pour ces deux chapitres.

Les dépenses de personnel : vous savez tous ce que c'est.

Les dépenses du compte 65, qui est dit : « Autres charges de gestion courante. » Ce sont 55,7 % de subventions aux associations, dont Madame le Maire a tout à l'heure rappelé le montant, soit 8 millions d'euros. 19,7 % de subventions au Centre Communal d'Action Sociale et 17,1 % de contingent pour le service incendie, somme que nous versons au Conseil Général de l'Oise. Aucune de ces dépenses ne peut être encore critiquée, car je ne vois pas la municipalité venir dire au Conseil Général : « Je ne paye pas le contingent incendie », sinon nous aurions quelques soucis, avec des titres de recettes et quelques poursuites. Je ne vois pas non plus couper les vivres au Centre Communal d'Action Sociale, car je ne vois pas comment nous pourrions financer le plan d'Harmonie Sociale. Enfin, je ne vois pas, alors que nous avons décidé de geler les subventions aux associations, venir dire demain que nous les coupons en deux, sinon, les associations ne pourront plus vivre, même si elles doivent continuer à faire des efforts de stabilité durant les trois années qui viennent.

Alors, croyez-moi, toutes les dépenses que nous avons citées répondent à des besoins, des nécessités et des obligations régaliennes de notre collectivité et chacune d'elles, comme l'a indiqué Madame le Maire, a fait l'objet d'une évaluation au plus juste.

Alors bien sûr, il reste les charges à caractère général – c'est le chapitre 011 que vous avez dans votre rapport – qui progressent par rapport à 2008. C'est d'ailleurs dans ces dernières que vous trouvez aussi les dépenses de communication dont nous parlions à l'instant. Vous avez le détail dans votre rapport, en page 9.

Il s'agit essentiellement de la reprise de la gestion des crèches, la petite enfance, des dépenses en matière de fluides (les combustibles, les carburants, l'eau, l'électricité, le gaz), soit le nécessaire pour pouvoir chauffer notamment les écoles. L'augmentation des coûts de fournitures pour la restauration scolaire ; nous n'allons tout de même pas mettre les enfants des écoles primaires au pain sec et à l'eau. Tout ceci a été strictement mesuré.

Que reste-t-il ? Le chapitre 66, concernant les charges financières, soit les intérêts d'emprunts. Et vous remarquerez que nous avons été extrêmement prudents en incluant une provision de 425 000 euros, alors que dès avant l'ouverture de la crise financière que vous connaissez, nous avons fait le ménage dans les prêts à risques en les éliminant en totalité et en structurant notre endettement sur 58 % de taux fixes, renversant ainsi la tendance connue il y a plusieurs années.

Toutes ces mesures du budget de fonctionnement permettent d'établir un autofinancement correct capable de faire face, non seulement aux obligations de remboursement d'emprunts pour 2009, mais également pour alimenter de manière convenable notre programme d'investissements. Je ne reviendrai pas sur la liste des opérations prévues qui figure en pages 15 et 16 de votre rapport – je pense que vous avez pu les lire avec beaucoup d'attention –, mais je ne vois aucune dépense d'investissement qui puisse être considérée comme devant être différée, sachant que l'arbitrage a été difficile et rigoureux pour rester compatible avec nos ressources.

Sur le Budget Principal, je termine là en soulignant que le niveau d'endettement par rapport à nos recettes réelles de fonctionnement est resté relativement stable depuis 2006 et le demeurera encore en 2009, grâce aux efforts consentis par l'ensemble de mes collègues et des services que je remercie bien vivement ce soir pour avoir contribué au bon équilibre du budget 2009 que je vous présente ce soir.

Nous avons deux autres budgets, qui sont les budgets annexes ; j'en dis rapidement un mot : il s'agit du Budget Annexe eau, nous noterons la poursuite des travaux de renforcement du réseau. Pour le budget Elispace, le point fort est surtout constitué des conséquences en termes de recettes propres, de l'ouverture du Zénith d'Amiens et de la diminution des jours disponibles à l'Elispace, en raison de la saison européenne du Bouc Volley.

Je ne doute pas, mes chers collègues que les débats seront vifs sur ces budgets, mais chaque ligne, tant en recettes qu'en dépenses, a fait l'objet d'une analyse attentive afin d'assurer un équilibre réel, même en ces temps difficiles. À l'issue du débat, je vous inviterai, mes chers collègues, à voter séparément pour chacun des trois budgets, le principal, l'eau et l'Elispace. Je vous remercie de votre attention.

M. AURY : Oui, Madame le Maire, je dirais que le projet de budget que vous nous présentez est un retour brutal à la réalité et d'abord pour les Beauvaisiens, bien sûr. Je reprenais ce que vous disiez ici même il y a un an, le 21 décembre 2007, lors de la préparation du budget et vous nous expliquiez à l'époque une situation quasiment féérique, tout allait bien. Votre politique financière qui avait toujours obéi à un cadre strict, à savoir la non-augmentation des impôts communaux, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le recours limité à l'emprunt, les investissements en hausse, nous décrivait vraiment une situation quasiment parfaite. Vous nous expliquiez que c'était un choix durable, que celui de ne pas augmenter la pression fiscale, alors que toutes les autres communes en France le faisaient. Vous nous indiquiez à l'époque qu'entre 2001 et 2007, l'ensemble des communes de France avait augmenté leur taux d'imposition en moyenne de plus de 7 %, mais que vous aviez été capable d'avoir maintenu le cap avec 0 % de progression. Évidemment, le retour d'aujourd'hui – mais les élections sont passées – est évidemment très brutal et, nous l'avons entendu encore dans vos propos de tout à l'heure, c'est évidemment l'austérité qui est à l'ordre du jour, tout comme le double tour de ceinture pour les habitants. De ce point de vue-là, vous m'excuserez de me citer, mais j'ai repris, dans la même séance du Conseil Municipal, ce que j'avais déclaré : « Il y a deux manières de faire payer les Beauvaisiens : il faut le faire au fur et à mesure des années ou vivre très largement à crédit pendant quelques années, en reportant sur les années suivantes une facture d'autant plus salée, tout en mettant en péril l'équilibre financier communal. » Et je continuais en disant : « Vous avez opté pour cette deuxième solution, mais il faut tout de même dire qu'elle n'est qu'un trompe-l'œil. Vous masquez la réalité, et avec cette méthode-là, on peut effectivement, comme on dit : « Tenir un certain temps, mais on finit par être rattrapé ». Or, en l'occurrence, ce sont plutôt les Beauvaisiens qui finissent par l'être. Eh bien, je crois que nous y sommes ce soir. J'aurais préféré avoir tort à l'époque, mais si nous reprenons, tout au long de ces dernières années, ce que nous avons déclaré lors des débats budgétaires, je dois dire que, malheureusement, c'est la concrétisation de ce que nous avons annoncé.

Et je voudrais dire très nettement que ce que nous vous reprochons en premier lieu, c'est d'avoir masqué la réalité aux Beauvaisiens. Vous avez fait cela sur deux aspects essentiels : en leur faisant croire que votre bonne gestion les mettait totalement à l'abri et que nous pouvions investir largement, en n'augmentant pas les impôts, que vous étiez capable, vous, Madame CAYÉUX, de faire cela.

De plus, vous leur avez masqué la réalité en les appelant, de différentes manières, à différentes échéances électorales, à soutenir l'élection d'un Président, d'une majorité dont nous voyons aujourd'hui qu'ils étranglent véritablement les collectivités. Ce que nous voyons dans les chiffres avait déjà été anticipé lors du débat d'orientation budgétaire, mais évidemment, ce sont des réalités terribles : une baisse de la dotation globale de fonctionnement, de la solidarité urbaine, les baisses de compensations diverses par l'État. Autrement dit, ce dernier finance les cadeaux aux plus riches du bouclier fiscal en amputant les ressources des collectivités locales avec, au bout du compte, effectivement, les habitants, les familles qui payent.

J'ai vu, à différentes reprises ces dernières semaines, que comme, on dit familièrement vous embrassiez comme du bon pain le Premier Ministre, le Président de la République. J'espère que vous leur avez parlé de cette situation et des conséquences très dures qu'elles génèrent pour les Beauvaisiens.

C'est donc d'abord cela, Madame le Maire, que nous vous reprochons : d'avoir masqué la réalité en leur expliquant que votre gestion les mettait totalement à l'abri et en leur faisant croire que les majorités que vous avez contribué à faire élire n'avaient que de bonnes conséquences pour leur situation. Or, c'est tout l'inverse que nous voyons aujourd'hui. Je crois que c'est vraiment une situation historique en termes d'étranglement des collectivités locales.

Et j'en viens à quelques grands traits du budget que vous nous présentez : ce n'est qu'au prix d'une très forte hausse de la fiscalité et des tarifs municipaux que vous arrivez tout juste à boucler votre budget. Mes collègues y reviendront, mais simplement deux chiffres : le produit de l'imposition directe augmente en moyenne de 15 %. Ce sont les chiffres que vous nous donnez ce soir. En moyenne, globalement, l'imposition directe sur les ménages est de plus de 15 %. C'est-à-dire que nous sommes très loin au-dessus, au double, de ce que vous annoncez lorsque vous dites : « 8 % ». En effet, dedans, nous l'avons dit, mais mes collègues y reviendront, il y a évidemment la suppression des abattements. Je pense que c'est vraiment ce chiffre-là qui doit être retenu, à savoir +15 % globalement du produit de l'imposition directe. Et lorsque vous nous dites tout à l'heure que c'est une et fois et que vous n'y reviendrez plus, non, Madame le Maire, vous voulez dire en fait que cette augmentation, ce niveau d'imposition, va rester, même si vous ne changez plus rien ensuite, à ce niveau-là par rapport à la situation antérieure, tout au long des prochaines années. C'est-à-dire qu'il s'agit d'un prélèvement très lourd.

Effectivement, en une fois, puisque vous nous expliquez l'an dernier qu'en six ans vos collègues des autres communes avaient augmenté de sept points, vous faites plus du double de ce qui c'était passé dans la moyenne des communes en six années.

Deuxièmement, très forte hausse des tarifs municipaux : nous l'avions pointé, mais cela se traduit dans le budget, puisque vous annoncez 12,5 % d'augmentation du produit des recettes diverses de la commune.

Et tout ceci – ces prélèvements massifs supplémentaires sur les Beauvaisiens – vous permet tout juste de boucler le budget. C'est-à-dire qu'avec cela, on ne fait même pas de miracle. Autrement dit – vous l'avez redit tout à l'heure –, vous serrez tous les budgets ; vous avez dit que les subventions aux associations vont être serrées et que vous ne ferez aucune augmentation sur les trois ans, mais nous verrons, dans le cadre des dossiers que vous nous présentez ce soir, que la réalité sera peut-être même encore pire que celle-là, au travers de différents dispositifs. Ce sont des non-remplacements de personnels ; hier, j'ai rencontré les gardiens des salles de sport qui expliquent que leur situation devient de plus en plus dure, car le personnel n'est pas remplacé. Ce sont les budgets dans les services qui sont serrés et, effectivement, cela a commencé ces dernières années et cela continue, mais au-delà, ce n'est pas le service en lui-même, mais surtout ensuite ce que cela handicape comme services à la population.

Alors évidemment, je ne parle pas du petit coup de publicité sur la carte de vœux qui, évidemment, ne fera pas illusion auprès d'un grand nombre de personnes. S'il ne s'agissait que de cela... mais il s'agit bien de tout ce que cela handicape comme actions au niveau des services.

Autre élément, vous l'avez dit tout à l'heure dans votre intervention : vous annoncez que vous ne réaliserez pas le plan pluriannuel d'investissements au niveau que vous aviez souhaité et qu'un certain nombre de promesses que vous aviez faites aux Beauvaisiens, ne seront pas tenues en matière d'équipements. Et je voyais, dans les ratios présents au début, que les dépenses d'équipements brutes sont en baisse de 6,7 % d'une année sur l'autre, entre les ratios annoncés en 2000 pour le budget de 2008 et pour celui de 2009, ce qui n'est évidemment pas une bonne chose.

Enfin, au total, tout cela n'empêche pas de continuer à voir l'endettement progresser. C'est-à-dire que même ces pré-

lèvements massifs sur les Beauvaisiens n'arrivent pas à inverser la courbe de l'endettement. L'autofinancement reste dérisoire. Évidemment, il est tout de même, au prix de cette augmentation très forte, un tout petit peu au-dessus de l'an dernier, mais à cette époque, il était à 0, on pouvait donc difficilement faire moins que cela. Il est donc un peu au-dessus. En même temps, nous conservons un endettement important et en hausse. L'encours de la dette est de plus de 9 %. Nous voyons l'augmentation de l'annuité de remboursement de la dette. Nous continuons d'avoir des dépenses d'équipements financées à 69 % par l'emprunt. Encore une fois, ne nous faites pas de mauvais procès, nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas emprunter. En revanche, nous avons toujours préconisé un équilibre entre l'autofinancement et l'endettement, ce qui n'est pas le cas, alors même que tout le contexte actuel de crise financière, d'augmentation des taux d'intérêts... Parce que ceux qui sont proposés aujourd'hui aux collectivités locales... Le Gouvernement que vous soutenez porte une lourde responsabilité sur ce sujet, puisqu'on renfloue les banques, sans prendre la main sur les conditions du crédit qu'elles vont accorder aux collectivités locales, ce qui est tout à fait scandaleux. On renfloue DEXIA, mais on ne prend pas la main pour lui demander de pratiquer des taux d'intérêts bas pour les collectivités locales. Eh bien, dans ce contexte-là, vous continuez d'avoir un endettement important. Autre ratio que nous regardons : les dépenses de fonctionnement, plus l'annuité de la dette. Or ces dernières continuent d'être au-dessus des recettes réelles de fonctionnement, ce qui, de l'avis de tous les spécialistes de gestion, n'est pas une bonne chose.

Nous le voyons donc bien, toutes les inquiétudes que nous avons développées ces dernières années concernant la situation financière de notre ville demeurent. Je le répète, ce n'est qu'au prix d'un tour de vis que vous bouclez votre budget, mais la structure même de ce dernier reste extrêmement fragile et ne peut pas manquer de continuer d'inquiéter les Beauvaisiens, d'autant plus qu'ils vont payer bien davantage pour alimenter ce budget qu'auparavant.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, vous me décevez un peu. Je me demande ce que vous avez fait depuis décembre 2007, jusqu'à décembre 2008, puisque vous avez pris, comme éléments de comparaison, le débat budgétaire que nous avons eu à la fin de l'année dernière, pour préparer le budget de 2008. Soit vous avez dormi, soit vous êtes parti sur une île déserte. En tout état de cause, j'ai l'impression que vous avez complètement oublié que la crise était passée par là et, par ailleurs, les incidences des mesures nationales prises à ce niveau-là.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, vous le laissez parler. Vous prendrez la parole ensuite.

Mme HOUSSIN : Juste un point d'ordre Madame le Maire : au lieu de répondre et d'attaquer les personnes, pouvons-nous faire un exercice qui consisterait à répondre sur le fond et pas sur les personnes.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, vous n'interrompez pas Monsieur JULLIEN. J'ai écouté Monsieur AURY d'une manière stoïque, quoi qu'il ait raconté, maintenant, la parole est donc à Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Je persiste effectivement. L'effet de la crise s'est déroulé entre notre débat budgétaire de décembre 2007 et celui de décembre 2008, ce qui a considérablement changé la donne. Il est bien évident que le contexte dans lequel nous avons préparé le budget 2008 n'est pas du tout le même que celui qui nous amène à préparer celui d'aujourd'hui. Bien évidemment, on nous parle de rattrapage fiscal, avec les 8 % de taux d'imposition prévus à notre budget. Mes chers collègues, j'ai l'impression que cela fait déjà assez longtemps, depuis quelques années, qu'au niveau de la Région et du Département, vous avez fait ce fameux rattrapage dans la

poche des contribuables, soit Picards, soit Isariens. Je crois donc que, dans ce genre de situation, il ne faudrait peut-être pas nous donner de leçon. Nous avons essayé de maintenir la fiscalité avec une évolution nulle entre 2001 et 2007. Et même pour le budget 2008, car je crois que l'ensemble des Beauvaisiens en a effectivement profité. C'est un acquis qu'ils vont conserver. Si nous devons faire ce rattrapage au titre de l'exercice 2009, puisque c'est le mot que vous utilisez, c'est lié à de nouvelles conditions, mais aussi à des nécessités de maintenir à un niveau tout à fait correct le fonctionnement du service public municipal. Si nous ne l'avions pas fait, que nous auriez-vous dit ? « *Le budget est déséquilibré, c'est impossible !* » Or, vous avez reconnu, à travers les discours de notre collègue AURY, que nous arrivons tout juste à équilibrer le budget. Vous reconnaissez donc que ce dernier est effectivement équilibré. Si nous n'avions pas fait cela, qu'aurait-il fallu faire ? Il aurait fallu tailler encore plus dans les dépenses municipales. Or j'ai entendu, à travers ce discours, des critiques disant qu'on ne remplace pas les agents municipaux, ce qui concerne le budget de personnel. Peut-être aurait-il fallu tailler encore plus dans ce dernier. J'ai également entendu parler de contraintes très fortes au niveau du budget des associations et je pense que vous voulez peut-être intervenir sur un dossier qui va venir tout à l'heure. Bien, que voulez-vous ? Que nous augmentions les dépenses et que nous diminuions les recettes. Je ne sais pas par quel miracle nous allons pouvoir équilibrer un budget avec une telle recette. Ou alors, il faudra peut-être que l'on m'explique, que l'on me présente un contre-budget équilibré avec cette diminution des recettes et d'augmentation des dépenses.

Enfin, on vient nous dire qu'il y a le problème des banques. Oui. Nous avons de sacrés pouvoirs dans les Conseils Municipaux, dont celui de faire main basse sur la gestion des banques et de municipaliser ces dernières. Malheureusement, la loi ne nous permet pas encore ce tour de force de décider de la municipalisation de celles-ci.

Par ailleurs, vous savez aussi bien que moi que la Loi de Finances a été votée en vote solennel. La dernière fois, nous avons critiqué un certain nombre de mesures liées à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), c'est-à-dire le fait de mettre dans un cadre normé l'ensemble des dotations versées aux collectivités locales, ce qui fait que l'ensemble de ces dernières souffre de manière extrêmement forte, ce que, je crois, nous avons largement expliqué le mois dernier. Et nous avons été très clairs dans notre message en critiquant cette situation. Mais en face de cette dernière, que faut-il faire ? Dans mon discours introductif, je vous expliquais que les recettes de fonctionnement se partageaient en trois parties : la partie concernant la fiscalité directe, qui est celle que vous critiquez, celle concernant la fiscalité reversée qui ne bouge pas, car c'est lié aux dotations de reversement de la Taxe Professionnelle, ce qui est figé au niveau de 2004, et enfin, vous avez les dotations d'État. Bien entendu, ensuite vous nous avez joué le petit couplet sur les prix des cantines et, sur ce sujet-là, je vous signale que cela représente à peine 4 % de nos recettes réelles de fonctionnement. Comme dit la Trésorière Principale Municipale, c'est à peine l'argent de poche et ce n'est pas cela qui va équilibrer le budget. Voilà un peu les éléments que je voulais souligner.

En face de ces critiques et des observations que vous nous faites, je vous ai démontré qu'il n'était pas possible de faire autrement. Nous avons des contraintes liées à la Loi de Finances et à la crise. Nous avons des contraintes réglementaires qui nous empêchent d'intervenir au niveau des banques en les « municipalisant », mais ce n'est pas cela qui aurait réglé le problème. Je vous signale également qu'à travers le ménage qui a été fait au niveau de notre endettement, nous sommes actuellement à un taux moyen de 3,35 % de taux d'intérêts, ce qui est extrêmement intéressant. Tout simplement parce que nous nous sommes battus avec les organismes financiers, avec l'aide d'un organisme national nommé Finance Active, et je tiens à votre disposition la répartition de nos crédits à long

terme qui sont préparés avec la participation taux fixe, taux variable et toutes les choses... Vous avez toutes ces indications, je suis prêt à vous répondre à ce niveau-là. Je ne vois pas comment nous pouvons faire.

Dernière chose importante : si vous aviez de telles excellentes idées pour faire un meilleur budget municipal, je pense que vous nous auriez peut-être fait des propositions d'amendements, or je ne les ai pas vues. Par ailleurs, Madame MENOUBE est venue à la Commission des Finances pour préparer ce budget, mais elle n'avait aucune instruction de votre groupe. Et je m'étonne d'ailleurs un peu qu'elle ne soit pas là ce soir pour témoigner de la manière dont cela s'est passé au niveau de cette Commission.

Enfin, nous allons également regarder ce qui se passe au niveau de nos collègues des autres collectivités territoriales. J'en ai rencontré un certain nombre il y a trois semaines, de tous bords et de toutes tailles confondus et ai pu me rendre compte que nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés à ce niveau-là et que les solutions sont toutes les mêmes, à savoir que, que ce soient des communes de Droite ou des communes de Gauche, nous sommes contraints, à notre grand regret, d'augmenter les taux d'imposition, parce qu'il existe des vérités incontournables, liées à la crise, à la situation économique et à la politique nationale de dotations d'État.

Je suis prêt à entendre vos propositions que je vous inviterais d'ailleurs à me présenter lors du débat d'orientation budgétaire. Malheureusement, ces dernières et des amendements sérieux ne sont toujours pas venus. En conséquence, je ne vois pas comment nous pourrions modifier la proposition de budget qui vous est faite ce soir.

M. PIA : Quelque chose m'amuse dans les propos de Monsieur AURY, car lorsque la Ville de Beauvais propose une augmentation des taux d'imposition de 8 %, effectivement, c'est le signe d'une très mauvaise gestion. En revanche, quand le Conseil Général augmente les taux d'imposition et que le Conseil Régional fait de même à hauteur de 28 % pour le foncier bâti et de 40 % pour la Taxe Professionnelle, dans ce cas-là, on ne dit pas que c'est dû à une mauvaise gestion. J'ajoute également que lorsque Walter AMSALLEM, en 1997, a augmenté les taux d'imposition de 8 % à Beauvais – c'était d'ailleurs la dernière fois qu'il y avait eu une augmentation du taux d'imposition sur Beauvais –, nous étions dans un contexte à l'époque autrement plus favorable qu'il ne l'est aujourd'hui. À l'époque, certaines personnes qui sont dans les rangs trouvaient cela tout à fait normal et génial. D'ailleurs, elles nous disaient : « Vous, Mesdames et Messieurs de l'opposition, nous attendons vos propositions. » Que nous avons d'ailleurs faites, puisqu'à l'époque, avec Jean-Marie, nous faisons les contre-budgets, ce qui nous demandait d'ailleurs un travail lourd et fastidieux, mais nous le faisons par honnêteté intellectuelle, parce que nous pensions qu'à partir du moment où nous demandions des diminutions d'impôt ou en tout cas de le stabiliser, nous devons partir sur des propositions concrètes. Et je rejoins tout à fait les propos de Jean-Marie JULLIEN, en disant que lorsqu'on veut discuter d'un budget, je pense qu'il est important de faire des propositions concrètes, précises, de déposer des amendements. C'est tout à fait ouvert dans le débat démocratique et c'est ainsi que l'on peut réellement engager une discussion constructive.

M. RAHOUI : J'aimerais intervenir aux débats en revenant sur ce qui concerne les investissements et sur le fait qu'ils vont baisser. Je comprends votre point de vue, lorsque vous nous indiquez que vous devez faire des choix, mais également que cela doit être très délicat, pour un Maire, d'annoncer, dès le début de son mandat, qu'il ne pourra pas réaliser tous les projets annoncés dans son programme. J'aimerais aussi savoir ce que vous n'allez pas réaliser ; si nous pouvions le savoir dès ce soir, cela pourrait être intéressant. Toutefois, j'ai également été sensible à ce que vous avez pu dire au Conseil Régional de Picardie, où vous présidez le groupe UMP. Dans cette institu-

tion, vous vous êtes inquiétée d'une baisse des investissements et donc de la commande publique qui pénalise des entreprises locales. C'est sans doute vrai et ceux qui vont souffrir de ces choix sont des entreprises qui ne sont pas dans une période favorable, mais peut-être qu'à Beauvais, par chance, par miracle, cet effet sera atténué.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, concernant la réponse par rapport au Conseil Régional, je voudrais vous dire que cela fait trois années consécutives, hormis cette année, que les impôts ont été augmentés, si je ne me trompe pas. Pour être présente dans cette instance avec mon collègue Franck PIA, chaque année, hormis cette année – il est curieux que cela tombe par hasard cette année –, il y a eu une augmentation de la fiscalité. Toutefois, ce ne sont pas 8 % ; Franck PIA vous a donné le taux de la fiscalité directe, mais il y a également celui de la fiscalité indirecte. Concernant la TIPP, nous sommes aux taquets. Il y a la taxe sur les cartes grises... Nous n'allons pas refaire ici, ce soir, le débat régional, mais il faut aussi balayer un peu devant votre porte avant de trouver chez nous la paille que vous ne voyez pas sous vos pieds.

M. LY : Merci Madame le Maire. Je voulais juste poser une question à Monsieur AURY, qui prétendait, pas plus tard qu'hier, avoir rencontré les gardiens des salles de sport et j'aimerais savoir si vous les avez vraiment tous rencontrés ?

M. AURY : J'en ai rencontré qui étaient en grève.

M. LY : Je voulais savoir si vous aviez rencontré tous les gardiens.

M. AURY : Oui. Je suis en train de vous répondre. Si vous écoutiez, ce serait plus pratique. Tout simplement. J'ai bien écouté et entendu la question. J'ai donc rencontré des gardiens de salles de sport qui étaient en grève hier soir... Il aurait peut-être été intéressant que vous veniez les rencontrer, car vous auriez au moins pu échanger avec eux et écouter ce qu'ils avaient à dire. Je les ai écoutés et ils estiment visiblement que leurs conditions de travail se détériorent. Je n'ai rien dit d'autre ce soir. Si vous pensez que le point de vue de ces personnes-là ne doit pas compter, c'est votre droit, mais je pense qu'il a une certaine valeur comme témoignage. Puisque j'ai la parole, j'aimerais réagir par rapport aux différentes interventions qu'il y a eues. Comme le chiffre revient tout le temps, Madame le Maire, pourriez-vous préciser quel est le montant réel de l'augmentation, c'est-à-dire le chiffre qui se trouve dans vos propres documents, de 15 % de plus en moyenne pour le produit de l'imposition directe à Beauvais ? Je pense que ce serait plus transparent de présenter les choses de cette manière-là, puisque c'est ce qui est indiqué dans le document budgétaire. Ce qui me permet de dire, Madame le Maire, qu'il y a une grande différence entre votre attitude et celle d'autres collectivités. Ce n'est pas du tout que l'impôt serait bon quand c'est untel qui le vote et mauvais lorsque c'est untel qui le vote. La situation est que les collectivités que vous avez citées ont expliqué, d'une manière totalement transparente, aux habitants, ce qu'était la réalité et ne l'ont pas masquée. Elles leur ont expliqué qu'effectivement, de massifs transferts de charges sont effectués par le Gouvernement sur ces collectivités, qui doit des sommes considérables, ce qui les met très en difficulté. Elles ont expliqué cela aux habitants. Ensuite, elles ont indiqué que, dans le cadre actuel, elles se trouvaient contraintes de procéder à une augmentation de la fiscalité.

Or, c'est ce que j'ai expliqué tout à l'heure, vous avez complètement masqué cette réalité à Beauvais, en expliquant que vous étiez la « Superwoman » qui allait réussir à bloquer les impôts, tout en augmentant l'investissement. Là, vous êtes aujourd'hui rattrapée par la réalité des choses. De plus, vous n'avez rien dit, pendant longtemps, sur les dégâts de la politique gouvernementale sur les collectivités, que vous soutenez par ailleurs en tant que responsable UMP, ce qui aboutit à cela aujourd'hui. Les autres collectivités n'ont pas réagi de cette

façon-là. Dernière chose : puisque Monsieur JULLIEN nous a dit que l'assemblée communale ne pouvait pas modifier la manière dont sont calculés les impôts, pour le coup, vous pourriez reprendre des choses que j'ai répétées depuis extrêmement longtemps dans cette assemblée, sur le fait qu'il faudrait calculer différemment les impôts locaux. La différence entre vous et moi est que je ne vous ai jamais entendu proposer aux Députés de Beauvais, à Monsieur MANCEL, à Monsieur DASSAULT, par exemple ou à d'autres personnes de votre formation politique, un changement de cette fiscalité locale, de manière à ce qu'elle soit moins injuste. Vous n'avez jamais proposé que nous voyions différemment la question du financement des collectivités locales. Du coup, aujourd'hui, vous ne pouvez pas nous expliquer que le lieu de ce débat ne serait pas ici. Nous avons fait des propositions. Or, je ne vous ai jamais entendu en formuler d'autres. Il ne faut donc pas faire semblant d'être rattrapé par la réalité aujourd'hui. Un dernier mot : je vous ai entendu dire que nous connaissons la crise depuis l'an dernier. Or, j'ai le sentiment en même temps que cette dernière va avoir vraiment bon dos pour justifier beaucoup de choses. Mais les éléments que j'ai cités en ouverture concernent bien la gestion que vous avez eue. Et puisque vous nous demandiez des propositions, effectivement, aujourd'hui, nous sommes en train de payer tout un tas de choses que vous avez faites dans le mandat précédent, y compris des choses que nous n'aurions pas réalisées de la même manière que vous. Il est donc un peu facile aujourd'hui de venir nous demander de rattraper une partie des dégâts d'une situation que vous avez créée. Lorsque, dans les dépenses d'équipements ou dans la section d'investissements de cette année, plus d'1 million d'euros est provisionné pour rattraper les malfaçons du complexe aquatique, c'est un peu culotté – excusez-moi du terme – de venir nous demander, à nous, aujourd'hui, de faire des propositions pour rattraper ces dégâts-là. Quand nous avons vu la nature et les conditions de l'investissement sur la place des Halles et le résultat, je trouve un peu culotté, là aussi, de venir nous demander de réparer... Cela a tout de même coûté 2 400 000 euros aux Beauvaisiens, pour un résultat sur lequel nous pouvons beaucoup nous interroger. Nous nous avions également dit, par exemple, à plusieurs reprises, que nous n'étions pas favorables au développement de la vidéosurveillance, car cela a aussi un coût. Il est également singulier de venir nous demander aujourd'hui de réparer les dégâts de cette gestion ou du mauvais suivi de vos travaux dans le mandat précédent.

M. GAIRIN : Je suis étonné de ce que vient de nous dire Thierry AURY. Par moment, je l'ai senti embarrassé. Or, je pense effectivement que lorsqu'il a parlé de budget et de retour brutal à la réalité, il n'a pas voulu parler du budget de la Ville de Beauvais, mais de celui du Département de la Seine-Saint-Denis, qui est en faillite aujourd'hui à la suite de l'acquisition, à un taux de 90 %, de produits toxiques sur le marché international. Je vous rappelle que ceux qui ont fait cela sont les amis communistes de Monsieur AURY ayant sans doute suivi, dans une école des cadres, les mêmes cours d'économie politique. Je tiens à souligner cela, car je pense qu'il y a beaucoup d'impudence dans les propos qui nous sont tenus et qui sont d'ailleurs d'une maladresse inconcevable. Or, cette maladresse n'est qu'apparente et derrière, il y a beaucoup de mauvaise foi. Et tout le monde le sait. Comment nier l'importance, la gravité extrême de la crise ? Comment nier aujourd'hui, quel que soit le bord politique auquel on appartient, que le Gouvernement français et le Président, au niveau de l'Union Européenne, ont été capables de faire face dans des conditions absolument remarquables. Tout le monde admet cela. Or vous êtes là, avec vos petits trucs : « *Il reste 1 million sur les malfaçons.* » Vous n'avez plus que cela à la bouche pour vous défendre. Pourquoi parler de cela ? Ce n'est pas de notre fait. Nous sommes passés par les marchés publics, nous avons choisi des hommes de l'art, de l'architecte jusqu'au contre-maître, parfaitement compétents. On ne peut pas nous reprendre sur ce point. Les compagnies d'assurance vont

payer. Elles jouent leur rôle. Votre histoire, c'est de la griboille. J'en ai assez. Lorsque je viens ici, je me dis que j'aime bien Thierry AURY, mais que je vais encore m'entendre asséner des vérités qui n'en sont pas, sur un ton lourd, moscovite, ce dont je souffre. Vous n'osez pas nous dire d'abandonner nos 4 000 clés et le plan d'Harmonie Sociale, tout comme le Plan Municipal d'Orientation de la Jeunesse. Vous n'osez pas nous dire tout cela. Et vous savez une chose : nous travaillons bien. Si je suis venu dans cette équipe, c'est parce que j'avais parfaitement conscience du fait que le travail accompli au cours du dernier mandat a été tout à fait bien réalisé, avec sincérité et intégrité. J'ai fait un mandat avec Walter AMSALLEM et je ne le regrette pas, car pour moi, cela a été quelque chose de très formateur en matière de fourberies, par exemple, en matière de mécomptes et d'obscurité. Je n'ai jamais compris beaucoup de dossiers, car nous n'avions pas le droit de poser une question, car à ce moment-là, nous avions droit à la tête du chef. Vous êtes incapable de nous dire quelque chose de juste et de réaliste sur ce point. Vous faites de la critique pour l'art de la critique et je ne vous y trouve pas talentueux.

Mme HOUSSIN : Franchement, mes chers collègues, je trouve que cela ne mérite pas d'être applaudi, car pour tirer le débat public vers le bas, il n'y a pas mieux. J'aime bien les gens qui renient leur histoire, leur passé, qui gommant, qui font un trait dessus aussi rapidement. Cela m'inquiète toujours, mais bon... Qu'est-ce que vous voulez ? Chacun sa vie, chacun son histoire et ses opportunités, pour ne pas parler d'opportunisme. Je reviens sur notre débat car je crois qu'il est important, et toutes les collectivités locales y sont confrontées, à une différence près : le désengagement de l'État a un impact extrêmement fort, dans un premier temps, sur les Régions et, dans un deuxième temps, sur les Conseils Généraux. Nous l'avons pris de plein fouet ces trois dernières années, mais pas de façon très forte encore sur les communes. Au contraire, ces dernières ont pu, c'est d'ailleurs ce qui a expliqué la non-augmentation des impôts sur votre dernier mandat, transférer dans l'autre sens et, notamment parce que les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomérations se mettaient en place, effectuer une partie de leurs propres transferts de charges sur ces dernières. C'est donc ce qui s'est également passé à Beauvais. Ce qui veut dire que vous n'étiez pas et que vous n'êtes pas dans la même situation aujourd'hui, que l'ont été les autres collectivités locales. Ce que je dis, n'importe quel Elu, de Droite, comme de Gauche, le dit aujourd'hui, tout comme les grandes associations d'Élus. Les collectivités locales, comme le Conseil Régional et les Conseils Généraux, ont été frappées avant les communes et les Communautés de Communes. Beauvais a donc pu bénéficier de ce transfert de charges, ce qui est encore une façon de faire des économies, mais aussi de ne pas augmenter la fiscalité. C'est aussi une manière d'expliquer que, finalement, le résultat d'aujourd'hui ne peut pas être dû qu'au désengagement de l'État. D'ailleurs, regardez vos graphiques. Dans le budget 2007, nous voyons encore que la DSU, la DGF et autres augmentent et qu'il n'y a pas eu de baisse jusqu'à présent. Je parle du désengagement de l'État sur la commune. Nous avons toujours eu jusqu'à présent, sauf cette année, où cela commence à baisser. C'est-à-dire que, dès cette année, le lourd désengagement de l'État commence à frapper les communes. On peut même penser un temps que les Conseils Régionaux et que les Conseils Généraux ont protégé celles-ci d'une augmentation, quelque part parce qu'ils augmentaient leur fiscalité et continuaient un haut niveau de subventionnement des collectivités locales et des Communautés d'Agglomérations. Mais aujourd'hui, elles sont touchées en direct. Le désengagement de l'État arrive dans les communes de façon extrêmement forte. Ce qui veut dire que cela ne fait que commencer et surtout que le résultat de votre budget n'est pas encore celui d'un désengagement de l'État et ne peut pas être simplement motivé par la crise financière. C'est donc que le budget que vous nous présentez aujourd'hui et la hausse d'impôts que vous nous proposez sont la conséquence de ce qui s'est passé, non pas sur le désengage-

ment de l'État, non pas sur la crise financière, toutefois, peut-être un peu — elle a bon dos en la matière —, mais depuis sept ans. L'augmentation d'impôts que vous nous proposez aujourd'hui est la conséquence de votre gestion financière sur le dernier mandat.

M. CHENU : Lorsque j'entends Thierry AURY, j'ai envie de rire, car cela me rappelle le titre d'un vieux film, à savoir : « *Il y a du mou dans la gâchette.* » Et là, je dois dire que c'était peut-être un fusil à deux coups que l'on essaye de nous ressortir, mais j'ai l'impression que l'on refait le match, comme dirait DOMENECH qui était à Beauvais avec nous cet après-midi. On nous sert tout : la vision complètement manichéenne de la vie politique beauvaisienne, c'est-à-dire la Droite, bien entendu, qui cherche à faire la peau des pauvres gens et la Gauche généreuse. Je ne sais pas qui peut encore croire à cela, mais Thierry AURY essaye en tout cas d'alimenter cela. De plus, il s'agit surtout des contre-vérités mais aucune proposition, comme d'habitude. Mais je comprends la peine de Thierry AURY : c'est un peu celle du bourreau qui va exécuter sa victime. Thierry AURY prenait comme exemple, je m'en souviens bien, le mois dernier, de sa propre famille : un couple avec deux enfants, en disant : « *Vous matraquez à Beauvais. Je suis en couple avec deux enfants, je suis un exemple.* » Eh bien, je comprends sa peine, car au Conseil Général, le calcul a été fait pour une famille beauvaisienne avec deux enfants, donc la famille AURY. La part départementale de la Taxe d'Habitation subira une hausse de 68 %. Alors, effectivement, je comprends votre peine que vos propres amis viennent vous tirer la dernière balle, mais ce n'est pas suffisant pour nous faire passer pour ce que nous ne sommes pas. En effet, je crois qu'il faut comparer deux logiques. J'entends les récriminations de l'opposition, je n'y souscris pas, mais, en revanche, j'aimerais souligner certains faits dont vous êtes solidaires ailleurs, comme la Conseillère Générale en particulier qui siège là, qui est solidaire de la majorité d'Yves ROME, puisqu'il faut quand même savoir qu'aujourd'hui, le Conseil Général remet en cause la gratuité des transports des élèves. Contrairement aux services municipaux de la Ville de Beauvais, puisque nous ne modifions aucune qualité des services de la Ville. J'ai les citations d'Yves ROME : Qui devra prendre en charge le transport des élèves que vous allez mettre dans la rue pour aller à l'école et dans les regroupements scolaires ? Ce seront certainement les communes. Vous allez donc transférer un certain nombre de charges sur ces dernières. Je n'invente pas ce débat ; je l'ai déjà amorcé la dernière fois. C'est effectivement assez difficile d'être solidaire de ce genre de proposition. C'est le Vice-président Alain BLANCHARD qui l'avait évoquée la dernière fois. Je ne me trompe pas, Sylvie HOUSSIN, vous le savez très bien, mais il faut être solidaire des positions que l'on prend ailleurs dans d'autres assemblées et balayer devant sa porte. Évidemment, par élégance, je ne reviendrai pas sur le train de vie du Conseil Régional et les cigares du Président GEWERC, etc. Nous essayons d'élever le niveau, Sylvie HOUSSIN nous l'a dit. Simplement, deux logiques s'affrontent ici et nous le savons très bien. Il faut les assumer. Nous sommes aussi contre la hausse des impôts et nous l'avons toujours été. Cela a été un de nos arguments de campagne. Aujourd'hui, c'est la seule que nous faisons en deux mandats. C'est notre logique. Vous n'avez pas de réponse à cela à nous apporter. Vous gérez vos budgets — si vous le faites comme la Fédération Socialiste de l'Oise, je comprends que cela soit parfois un peu difficile — de manière incohérente et fantaisiste, mais nous pourrions y revenir. Deux logiques s'affrontent. Nous ne vous demandons pas de souscrire à la nôtre, mais ne nous faites pas passer pour ce que nous ne sommes pas.

Mme ABLA : Madame la Maire, je voudrais m'inscrire en faux par rapport aux critiques de mon collègue Sébastien CHENU. On ne peut pas comparer la situation de la Ville de Beauvais avec celle de la Région lorsque nous avons récupéré la Région de Picardie en 2004. Vous savez très bien que nous

avons trouvé une situation catastrophique. Or, de 2004 à 2007, nous avons augmenté la fiscalité et, dans un esprit de solidarité, la Ville de Beauvais en a largement bénéficié, ce qui est tout à fait normal. En cette période d'austérité mondiale et nationale, la Région a pris ses responsabilités et a décidé de ne pas augmenter la fiscalité, tout en élevant le cheval fiscal d'1 euro. Nous savons très bien que les immatriculations sont en chute libre et nous pouvons donc penser que ce sera uniquement les Picards qui auront les moyens de renouveler leur véhicule qui seront contraints de faire face à cette augmentation. Mais la majorité des Picards ne subiront pas une pression fiscale émanant de la Région. Par rapport au budget que vous présentez ce soir, je peux noter que les dépenses de fonctionnement sont assez conformes aux moyennes de la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants. Au sein de la Ville de Beauvais, les dépenses de personnel ont un poids significatif qui représente 56,8 %. Madame le Maire, vous critiquez la Région sur le sujet, mais, pour nous, les frais de l'institution sont inférieurs à 10 %. Justement. Madame le Maire, en préambule de votre intervention, vous disiez que comparaison n'est pas raison, mais à un moment donné, il est nécessaire de comparer.

Mme LE MAIRE : Madame ABLA, j'ai comparé des chiffres égaux sur des budgets identiques à l'intérieur de la municipalité. Ce que je dis que nous ne pouvons pas comparer, ce sont le personnel pour la Région et celui pour la Ville. Nous n'avons pas le même nombre d'administrés, ni la même surface d'action. Cela n'a rien à voir.

Mme ABLA : Oui, mais nous parlons de pourcentages. Autre point critique concernant la pression fiscale à Beauvais : elle est supérieure à la moyenne de strate et elle représente environ 20 % de plus, y compris en intégrant la pression fiscale de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. C'est donc vraiment une pression fiscale réelle sur les habitants.

M. PIA : Je voulais répondre aux propos de notre collègue Fatima ABLA : je pense qu'en ce qui concerne les Régions, les Départements et les Communes, ces dernières interviennent sur tout et ont un budget de fonctionnement autrement plus important, parce que nous devons rendre beaucoup de services à la population. De plus, il se trouve également qu'à Beauvais, cela ne vous a pas échappé puisque cela a toujours été le cas avant que nous n'arrivions en 2001, comme après, nous avons des services techniques avec un personnel très important, parce que nous faisons beaucoup de choses et de travaux en régie directe. C'est donc aussi lié à notre façon de travailler au niveau de la Ville de Beauvais. On ne peut donc pas nous reprocher aujourd'hui les 56 % de charges de fonctionnement par rapport aux dépenses de personnel, parce qu'elles sont inhérentes à nos compétences et à l'importance des services que nous rendons.

M. VIGUIER : J'interviendrai tout à l'heure sur les taux d'imposition et sur la fiscalité, mais concernant la structure du budget lui-même et notamment ses investissements, il nous est très difficile de faire des contre-propositions, comme vous nous le suggérez, parce que nous savons bien que les exécutifs ont, en général, un peu plus de moyens et de connaissances pour faire des propositions qu'une opposition pour faire des contre-propositions. D'ailleurs, je ne m'appesantirai pas sur ce point. Au Conseil Régional ou au Conseil Général, je n'ai pas le sentiment que l'opposition que vous animez pour la Région, Madame le Maire, brille spécialement par ses contre-propositions. Et je ne pense pas que l'histoire municipale de Beauvais retiendra celles émises il y a une dizaine d'années par l'opposition municipale de l'époque. Je crois qu'il faut être assez clair : il nous est d'autant plus difficile de faire des contre-propositions, que vous faites des propositions d'investissements dont nous n'avons, à cet instant, jamais eu à discuter, à débattre et à connaître dans cette assemblée communale, sur le cœur de ville, la rue de Clermont et sur d'autres sujets encore.

Vous inscrivez un certain nombre d'investissements qui n'ont, pour le moment, pas du tout été débattus quant à leur contenu précis au sein de cette assemblée. Il nous est donc difficile de faire des contre-propositions sur des sujets que nous n'avons pas encore eu à connaître. Je voudrais également ajouter qu'il nous est difficile de faire des contre-propositions par rapport à une situation qui ressort de votre gestion, telle que vous la pratiquez depuis huit ans déjà et qui, je peux le voir, chiffres à l'appui, a produit un certain nombre de dérapages en matière d'investissements, puisque là, en termes d'autorisations de programmes, nous voyons bien – j'espère que nous arrivons au bout – que lorsqu'on parle du complexe aquatique et de ses abords immédiats, je ne parle pas du parc Dassault, mais de ses abords immédiats qui font partie prenante du complexe, nous avons officiellement ce soir dépassé la somme totale de 20 millions d'euros, contre les 13 millions d'euros qui étaient dans le projet initial. Nous sommes donc sur un dérapage supérieur à 50 %. Et là, je crois quand même que nous pouvons considérer qu'il nous est difficile de faire des contre-propositions, lorsque vous avez une situation financière telle qu'elle découle d'une gestion aussi difficile que la vôtre. De plus, d'un point de vue plus philosophique, Madame le Maire, quelque chose nous préoccupe dans le contexte actuel. C'est de voir que nous entrons probablement durablement dans une crise financière, économique et sociale qui appelle, de la part de tous nos concitoyens, dont vous ne faites malheureusement pas partie, des responsables publics, une volonté au moins en discours mais j'espère en actions, de plus d'interventions publiques, de politiques publiques, de maîtrises publiques. Et vous, c'est à ce moment-là, qu'annonce après annonce, vous nous donnez à penser que vous allez de plus en plus confier l'aménagement de notre ville à des investisseurs et des promoteurs privés, ce qui est totalement à contre-emploi et à rebours de la situation nationale et internationale. Au jour d'aujourd'hui, chacun s'applique à penser qu'il faut davantage d'interventions et de politiques publiques, alors que vous voulez confier l'aménagement de la place du Jeu de Paume à un groupe privé néerlandais, l'aménagement de la place Foch à un groupe privé, une partie de la friche Agel à un groupe privé, sans doute parce que vous ne pouvez plus faire autrement en matière d'investissements. C'est totalement à contre-courant de l'histoire telle qu'elle se déroule sous nos yeux aujourd'hui et je pense que cela ne peut pas manquer de nous inquiéter. Tout à l'heure, notre collègue, François GAIRIN avait une déclaration élogieuse à l'intention du Président de la République qui lui-même a manifesté, en tout cas en paroles, son souhait de davantage de maîtrise et de contrôle public du cours des choses. Et c'est vrai que François GAIRIN s'est montré ce soir très fan du Président de la République. Avec lui, le fan subsiste, mais les idoles changent. Je crois donc simplement que vous ne pouvez pas, sur cet aspect des choses, nous demander de faire des contre-propositions, alors même que vous peinez vous-même à faire, précisément devant cette assemblée, des propositions claires et précises.

Mme LE MAIRE : Trouvez-vous que vous faites des propositions claires, Monsieur VIGUIER ? Je suis franchement déçue. À part de la politicaille politique, je ne vois ce que l'on apprend, ni ce que l'on attend. Maintenant, s'agissant du désengagement, comment avez-vous construit le parking Clémenceau ? En régie. Comment avons-nous construit la restauration municipale ? Nous l'avons laissée en régie. Nous pouvons vous donner beaucoup d'exemples. Je crois que vous ne connaissez vraiment pas bien notre façon de faire. Nous allons prochainement être obligés de racheter ce que vous n'aviez pas préempté, à savoir l'ancienne maternité. Alors, excusez-moi sur les leçons de gestion publique ou de gestion déléguée, mais je pense que nous n'en avons pas trop à recevoir.

M. JULLIEN : Vous insistez lourdement sur votre volonté, ce qui pourrait être une idée, d'augmenter la maîtrise

publique d'équipement, et vous critiquez notre idée de confier à du privé la mise en route d'un certain nombre d'opérations. Je ne vous ferai pas de dessin, tout le monde a compris de quelles opérations il s'agit. Je vais être très clair, puisque nous sommes en phase de discussion du budget : si vous souhaitez que nous mettions en maîtrise publique ces opérations qui seront réalisées par du privé, il va falloir mettre de l'argent, mais comment allez-vous le trouver dans ce genre de situation ? Qu'allez-vous faire ? Exploder l'endettement ? Très bien ! Allez-y ! C'est exactement ce que vous nous reprochez. Vous voulez faire encore plus exploser les taux d'imposition ? Allons-y. Je suis désolé, mais ce ne sont pas des choses concrètes que vous nous présentez là. Comme cela a été indiqué, c'étaient des discours politiques qui ne recouvrent absolument aucune réalité. Vous nous présentez en fait une coquille vide. Or, ce que nous attendions, c'est ce que je réclame depuis le débat d'orientation budgétaire, avec des indications qui auraient pu vous permettre, avec les autorisations de programmes et la liste que vous aviez entre les mains, de faire des propositions concrètes en matière d'investissement et de fonctionnement. Or, aujourd'hui, malheureusement, nous nous apercevons que vous n'avez rien à proposer à ce niveau-là, sauf peut-être à parler de maîtrise publique, mais vous n'expliquez absolument pas comment vous allez financer cette dernière, alors que nous allons mettre en place un certain nombre d'opérations qui ne coûteront pas un centime aux contribuables.

M. TABOUREUX : Très simplement, je pense que toutes les politiques publiques ont pour but de dynamiser l'emploi, l'activité économique et de permettre l'épanouissement des citoyens sur le plan sportif, culturel, éducatif, etc. De même, je crois que lorsqu'elles sont lisibles par les investisseurs privés lorsqu'ils y croient, je ne connais pas une collectivité qui ne soit pas contente de voir arriver de tels investisseurs qui viennent démultiplier l'action de la collectivité. Pendant de longues périodes, il n'y a pas eu beaucoup d'investisseurs privés différents sur Beauvais. Nous sommes très contents que la politique menée durant sept ans ait permis à des investisseurs de se rendre compte justement de ce qui était mené et d'attirer les investissements privés qui vont démultiplier cette politique. Il ne s'agit pas de non-maîtrise, car effectivement Beauvais maîtrise son développement et le démultiplie grâce à des investissements privés.

Mme LE MAIRE : Je crois, Monsieur AURY, que vous avez largement utilisé votre droit à la parole. Cela fait trois fois Il y a des collègues qui regardent, ne vous inquiétez pas.

M. AURY : Je le note également, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Nous aussi.

M. AURY : Une simple réaction sur la question des investisseurs privés : puisque vous avez évoqué tout à l'heure le Conseil Général, comme à chaque Conseil Municipal. Nous pourrions évoquer une procédure mise en place par l'ancienne majorité de ce dernier : la METP pour la construction des collèges qui avait également été présentée, à l'époque, comme une opération mirobolante, puisqu'on confiait clé en main la construction et l'entretien, pour des durées extrêmement longues, à de grands groupes privés, dans le cas de la reconstruction des collèges. Et cela avait été présenté par Monsieur MANCEL comme une opération extrêmement intéressante, qui n'allait rien coûter aux contribuables et qui permettait d'aller beaucoup plus vite que les démarches habituelles. Or, nous savons aujourd'hui que cela a été quelque chose de très coûteux à l'arrivée, pour le contribuable, parce qu'effectivement, certes l'investissement n'a pas été réalisé par la collectivité elle-même, mais les annuités à payer à ces grands groupes étaient considérables. Deux aspects ont été d'autant plus coûteux pour le contribuable de l'Oise : quand c'est la collectivité publique qui investit, elle est remboursée de la TVA. Or, dans ce cas-là, cela n'a pas été le cas, puisque ce sont les

groupes qui ont récupéré cela. Deuxième aspect : les groupes ont imposé des taux d'intérêts que la collectivité n'a même pas eu la possibilité de renégocier lorsqu'il y avait parfois des opportunités. Cela a donc été une procédure extrêmement coûteuse. D'ailleurs, à l'arrivée, elle a été stoppée et déclarée illégale par l'État. Si c'est ce genre de procédures que vous nous annoncez par exemple, pour le parking Foch ou autres, encore une fois vous n'êtes pas très économes des deniers des Beauvaisiens. Une fois de plus, on va nous présenter une opération mirobolante, comme votre gestion des dernières années, qui ne coûtait pas un sou aux Beauvaisiens. Mais, à un moment donné, nous sommes toujours rattrapés par la réalité. Et je n'ai jamais vu ces grands groupes privés faire de la philanthropie. Monsieur TABOUREUX y croit peut-être ou fait semblant d'y croire, mais je n'y ai jamais cru et j'y encore moins que jamais aujourd'hui, lorsque l'on voit l'ampleur des scandales qui ont lieu dans tous ces grands groupes privés, nationaux, européens et multinationaux.

M. VIGUIER : Je vais peut-être maintenant intervenir sur la fiscalité, parce que même si les rapports sont disjoints, je pense que la problématique est la même et qu'il nous semble assez logique d'intervenir maintenant sur le rapport 7. Ces rapports sont liés entre eux. À moins que vous ayez une présentation particulière à faire du rapport 7 ?

Mme LE MAIRE : Nous allons passer au vote du budget.

Mme HOUSSIN : Non, je n'ai pas fini.

M. VIGUIER : Nous souhaiterions très clairement lier les deux et nous allons d'abord vous présenter un peu notre position sur la fiscalité, puisqu'un budget est fait de dépenses et de recettes. Je vais donc maintenant, si vous m'y autorisez, Madame le Maire, intervenir...

Mme LE MAIRE : Nous allons d'abord voter le budget.

M. VIGUIER : Non.

Mme LE MAIRE : Il y a deux, trois, quatre, cinq, six et ensuite, nous arrivons au taux d'imposition. Un peu de patience !

M. VIGUIER : En même temps, les deux sont liés, Madame le Maire. Admettez-le !

Mme LE MAIRE : Il y a un ordre du jour et nous allons le respecter.

Mme HOUSSIN : Je voudrais revenir sur la question de la dette et de son financement, notamment par l'emprunt. Il est de la nature de ceux qui ont été contractés depuis maintenant plus de deux ans, puisque je me souviens que nous avons voté, dans cette assemblée en novembre 2006, je crois, une délégation vous donnant la possibilité d'emprunter auprès des établissements bancaires. Je reprends donc les éléments du budget : en 2008, la dette était de 66 900 000 euros et, en 2009, elle est de 68 971 000 euros, soit environ 2 millions d'euros de plus de ce qu'elle n'était il y a un an. Si nous regardons de plus près les documents budgétaires, nous nous apercevons que ce sont en fait les intérêts qui augmentent. C'est-à-dire que ce que la Ville rembourse le plus aujourd'hui n'est pas constitué du capital, mais des intérêts. En 2008, ces derniers étaient de 2 560 000 € et en 2009, ils sont de 2 900 000 €. Nous voyons donc bien que nous remboursons plus d'intérêts que de capital. Et si nous regardons encore d'un peu plus près cette dette, nous nous apercevons que c'est essentiellement auprès d'un établissement bancaire, qu'entre 2008 et 2009, vous faites vos emprunts. Cela me rappelle la séance du 23 mai dernier, au cours de laquelle, dans les décisions qui étaient les nôtres à la fin du budget, nous vous avons interrogée sur un certain nombre d'emprunts contractés, pour 13 millions d'euros au total, séparés entre trois décisions différentes. A

l'époque, nous vous avons demandé, Madame le Maire, de nous dire à quoi cette somme empruntée correspondait. A l'époque, c'était à la Caisse d'Épargne. Thibaud VIGUIER vous avait dit : « *Nous voudrions bien connaître le taux et la nature de chacun de ces emprunts.* » Alors là, nous avons reçu une réponse très éclairée de Monsieur JULLIEN, qui nous disait : « *Je vais vous donner la réponse : le troisième est au titre du programme d'emprunts sur le budget principal...* », ce dont nous nous doutions. Je vous cite : « *... C'est un truc...* » – nous parlons là des 13 millions d'euros d'emprunt « *... assez particulier, avec des index variables, TAG 1, 2, 3, 6, mais avec une marge de +0.20 %, de +0.05 % et en plus, avec un taux fixe déterminé en référence du taux fixe comme Euribor. Ces 13 millions d'emprunts sont un truc bancaire applicable chaque journée sur les marchés financiers. C'est un taux variable. Quant au taux fixe, ce sont 3,88 %.* » C'est un peu le type de réponse que nous avons eue à l'époque. Ceci pour vous rappeler comment on peut expliquer clairement les choses à ses Élus autour de cette table. Nous n'avons pas osé demander d'explications plus avant, car nous savons bien que Monsieur JULLIEN sait bien noyer le poisson quand il le faut. Enfin là, il ne faisait pas cela, mais il ne voulait pas nous répondre. Ceci se passait le 28 mai dernier. Or, entre-temps, les établissements bancaires, les emprunts et autres ont quand même beaucoup évolué et, à un certain moment, on a même parlé, dans la gestion des collectivités locales y compris, de ce que l'on appelle « les financements des produits toxiques. » En ces temps de crise financière, Madame le Maire, je vais vous demander à quoi correspondaient ces emprunts pour 13 millions. Y avait-il des produits toxiques dans cette somme ou était-ce une façon pour vous de renégocier votre dette ?

M. JULLIEN : Pour vous faire plaisir, ma chère collègue, j'ai le tableau de la situation tel qu'il m'est adressé tous les mois par Finance Active, qui est notre partenaire institutionnel pour la surveillance de l'intégralité de l'endettement de la Ville de Beauvais. Structure de la dette de la Ville de Beauvais (situation au 30 novembre) : la répartition de la dette est la suivante : 55,35 % en taux fixe, 44,65 % en taux variable. Je suis extrêmement précis et je peux même vous donner les montants globaux, si vous le souhaitez. En taux fixe, pour 38 567 899,17 euros et en taux variable, nous avons 31 117 906,54 euros. Le total fait donc bien 69 millions d'euros. Répartition fixe-variable : quatre catégories sont calculées. En taux fixe fort, nous avons 42 %, en taux fixe faible, nous avons 13 %, en taux variable faible, nous avons 7 % et 37 % en taux variable fort. Voilà en ce qui concerne l'intégralité de l'ensemble des Budgets Annexes faisant l'objet de ces emprunts. Je peux même vous détailler, en ce qui concerne le budget principal, le Budget Agel et le Budget Eau avec, concernant le budget principal de la ville : taux fixe fort : 41 %, taux fixe faible : 14 %, taux variable faible : 8 %, taux variable fort : 38 %. S'agissant du Budget Agel, il n'y a que deux catégories : nous avons 67 % en taux fixe fort et 33 % en taux variable faible. Concernant le Budget Annexe Eau : il s'agit de 100 % en taux fixe fort. Sur l'intégralité de l'analyse des taux d'intérêts, je dispose également de la répartition avec le nombre d'emprunts : la dette globale taux moyen est de 3,97 %. Cinquante-trois emprunts sont concernés. Répartition taux fixe fort : 31 emprunts pour 4,24 %, en taux fixe faible : 4 emprunts pour 4,04 %, en taux variable faible : 3 emprunts pour 3,25 %, en taux variable fort : 15 emprunts pour 3,79 %. Quant aux prêts dits « toxiques », avec des formules très compliquées, je peux vous dire – et je vous répète ce que je vous ai dit tout à l'heure – que nous avons fait le ménage sur ce terrain-là. Nous n'avons plus que ces quatre catégories d'emprunts et les formules compliquées qui risquaient de faire des intérêts « boule de neige », comme cela s'est malheureusement passé à Saint-Étienne, mais également au Conseil Général de la Seine-Saint-Denis. Ils ont été renégociés et transformés en taux fixe, ce qui explique la variation très importante de la proportion entre taux fixe et taux variable que nous avons été amenés à faire depuis plus de trois ans. J'espère avoir répondu à votre curiosité.

Mme HOUSSIN : Si vous avez renégocié... C'est ce que vous avez fait, puisque vous l'avez fait notamment en nous précisant les décisions qui ont été les vôtres avec ces 13 millions. Vous avez donc renégocié la dette, et aujourd'hui vous considérez que vous avez balayé les produits toxiques. Ce qui veut dire qu'il y en avait avant et qu'entre le moment où vous nous avez demandé Madame le Maire en 2006, d'étendre votre capacité à contracter des emprunts et mai 2008, il y a eu des produits toxiques. S'il n'y en a pas eu, Madame le Maire, pouvez-vous vous engager à nous dire qu'il n'y en a pas eu dans cette collectivité ? Rappelez-vous les discussions qui étaient les nôtres à l'époque – je me souviens que Thierry AURY était intervenu – durant lesquelles nous vous disions à l'époque qu'il était dangereux de mettre de plus en plus de finances publiques sur les marchés financiers. Ce discours, nous vous l'avons tenu plusieurs fois. A l'époque, vous nous répétiez qu'un emprunt est un emprunt, que le fait d'emprunter n'est pas forcément une mauvaise chose, etc... Je ne dis pas que c'est mal. D'ailleurs, lorsque Monsieur JULLIEN me répond sur les taux fixes et les taux variables, cela ne veut rien dire pour moi, car un taux fixe est un taux fixe, mais quand les taux variables sont intéressants, autant le faire. Le problème n'est pas là. Je souhaite donc que vous me disiez si, entre 2006 et 2008 – nous avons parlé de ces fameux SWAP ; nous les avons vus, les uns et les autres ici, il y a eu, dans notre gestion financière, des produits... Nous n'allons pas parler des SWAP, mais je vous pose la question sur les produits toxiques dans la gestion financière de la Ville en 2006. Si vous le permettez, je voudrais maintenant poser une seconde question : vous nous avez dit tout à l'heure avoir prévu un gel des subventions versées par la Ville aux associations. Vous parliez de gel lors du DOB ?

Mme LE MAIRE : Nous avons dit que nous avons gelé l'enveloppe globale des 8 millions d'euros. Je ne vous dis pas que certaines n'ont pas été augmentées ou d'autres diminuées, mais que l'enveloppe globale des 8 millions d'euros ne sera ni dépassée, ni diminuée.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, nous allons parler clairement. Je ne sais pas de quels 8 millions d'euros vous parlez, mais à la fin de votre document budgétaire, dans les annexes « Subventions versées dans le cadre du vote du budget – B1.6 » apparaissent toutes les subventions versées aux associations. D'accord ?

Mme LE MAIRE : Non. Jean-Marie JULLIEN.

M. JULLIEN : Dans le tableau que vous avez, ce n'est pas le montant du chapitre 6574. Ce qui est important là-dedans, c'est la liste des premières attributions indiquées. Sauf erreur de ma part, cela doit représenter environ 4 millions. Ensuite, vous avez des restes à répartir qui permettent d'attribuer de subventions en cours d'exercice, dans la limite des crédits que nous avons fixés sur ce chapitre. Nous n'indiquons pas la totalité. D'autres décisions seront prises en cours d'année dans le cadre de l'enveloppe qui a été fixée. Or, ce qui est figé, c'est l'enveloppe globale de 6574. C'est extrêmement clair. Et des répartitions se feront en cours d'exercice. Quant à la répartition à l'intérieur de l'enveloppe, elle pourra effectivement être modifiée en fonction des besoins respectifs des associations. Ce qui est gelé, c'est l'enveloppe globale.

Mme HOUSSIN : Nous sommes donc bien d'accord que ce n'est pas l'enveloppe globale, mais les subventions versées dans le cadre du vote du budget ? Très bien. Mais cela ne m'empêche pas d'intervenir et de dire que ces subventions versées aux associations dans le cadre du vote budget diminuent de façon importante, puisqu'en 2008, nous avions 4 940 000 euros de prêts budgétés et qu'en 2009, nous retenons simplement ce chiffre-là : 4 016 000 euros, ce qui fait une différence de 900 000 euros. Nous sommes bien d'accord, nous verrons si nous retrouvons cette somme dans les restes à répartir, etc.

Mme LE MAIRE : Olivier TABOUREUX peut vous répondre sur ce sujet, Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Je ne conteste absolument pas le fait que nous retrouvions ces 900 000 euros dans les restes à réaliser, mais je regarde tout de même ce qui a diminué entre 2008 et 2009, c'est-à-dire les associations pour lesquelles on a effectivement plus que gelé les financements. Par exemple, nous avons l'association ADELE pour -100 000 euros. C'est clair. Certaines autres n'apparaissent pas non plus. Je parle notamment – ce sont des questions que je pose ; c'est une simple curiosité – de l'Octuor de Violoncelles, qui disparaît. Nous pouvons donc nous interroger. Également, il y a de gros financements qui concernaient le Comité de jumelage, les écoles primaires pour 25 000 euros et le CLEA, pour 44 000 euros, qui n'apparaissent plus dans ce budget, alors qu'ils y étaient en 2008. Enfin, nous constatons – c'est une question que je vous pose encore – une baisse certaine des interventions sociales et services communs. Notamment, nous ne voyons plus de financement de l'OPHS. Ce sont des petites questions que je vous pose, parce que 900 000 euros ne sont pas rien. Effectivement, si vous me dites que nous allons les retrouver dans les restes à répartir tant mieux, mais si ce n'est pas le cas, c'est un problème.

M. TABOUREUX : Je voulais dire qu'il est normal, à enveloppe constante, que nous nous fabriquions une marge de manœuvre un peu plus importante, pour pouvoir réagir aux différents projets en cours d'année. Ceci ne me semble pas anormal et j'étais assez solidaire de votre question, car je me souviens avoir posé la même en Conseil Municipal en 1990 ou 1991, alors que cela faisait deux ans que j'étais au Conseil, et Monsieur AMSALLEM m'avait expliqué la même chose. Je suis donc tout à fait solidaire de la question que vous avez posée.

Mme FIZET-GORIN : Madame HOUSSIN, ne vous faites pas de souci pour le festival de violoncelles, ni pour le CLEA, car ils seront financés de la même façon qu'avant. Une grande partie de la subvention d'ADELE revient à LA BATOUE. Nous ne laissons donc pas du tout tomber et nous espérons le voir prospérer et se développer dans les années qui viennent.

M. JULLIEN : Je vous renvoie à la lecture du gros pavé du Budget Primitif 2009. Très précisément à la page 10.2, vous allez à la ligne 6574 : « Subventions de fonctionnement associations ». Pour mémoire, vous avez le budget précédent, soit 7 714 540 euros et nous votons ce soir la somme de 7 772 570 euros. Je pense que vous êtes rassurés sur le montant de l'enveloppe globale que nous votons aujourd'hui au profit de l'ensemble des associations. Quant à la répartition qui sera faite, une première est réalisée dans la liste que vous avez pu lire et d'autres se feront en cours d'exercice, dans la limite des crédits que nous votons ce soir, sur la ligne 6574.

Mme LE MAIRE : Nous allons donc passer au vote. J'ai dit qu'on verra pour l'OPHS plus tard. Madame HOUSSIN, que voulez-vous savoir ?

Mme HOUSSIN : Vous avez dit que vous alliez nous expliquer pourquoi l'OPHS n'apparaissait plus dans ce budget.

Mme LE MAIRE : Parce que l'arbitrage n'est pas terminé. Mais il n'y aura pas de souci majeur avec l'OPHS. Nous passons au vote : qui vote contre ? 9 voix contre, le Budget Principal est adopté à la majorité. Ensuite, pour le Budget Eau : 9 abstentions, pour l'Elispace ? 9 abstentions, même vote pour le Lotissement Binche ?

M. JULLIEN : Non, nous ne l'avons pas fait. Nous traitons là la clôture du budget.

Mme LE MAIRE : Nous passons au dossier 4.

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BINCHE

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le lotissement Binche érigé en budget annexe est à ce jour achevé et les parcelles de terrains aménagés ont toutes été cédées.

Le résultat de clôture au 31/12/2008 de ce lotissement sera constaté lors du vote du compte administratif 2008 et devra être repris au budget principal.

Une délibération du Conseil Municipal est requise pour décider la clôture de ce budget annexe et pour autoriser le Comptable Public à passer les écritures comptables correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- de clôturer le Budget annexe Lotissement Binche ;
- de décider la reprise au budget principal du résultat de clôture tel qu'il sera constaté dans le compte administratif 2008 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Mes chers collègues, je vais vous proposer la clôture du budget annexe Lotissement Binche, ce qui nous permet de constater que nous avons un achèvement de l'opération. Les parcelles de terrain ont toutes été vendues. Le résultat de clôture au 31 décembre 2008 sera constaté lors du compte administratif dont nous serons amenés à débattre dans le premier semestre de l'année 2009 et nous le reprendrons au titre du budget principal. Puisque tout est terminé au niveau des opérations réelles, je vous propose de clôturer d'abord le budget annexe du Lotissement Binche. Ensuite, nous devons décider de reprendre au budget principal le résultat de clôture, tel qu'il se présentera au titre du compte administratif 2008 et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les pièces nécessaires.

Mme HOUSSIN : Je souhaitais juste vous poser une question, car là encore, c'est une curiosité : lorsque nous avons reçu le Budget Primitif 2009, nous nous sommes étonnés, mais certainement comme vous, chers collègues, de sa minceur. Et en fait, lorsque nous l'avons comparé avec celui de 2009, nous nous sommes aperçus que c'était essentiellement dû, dans ce dernier, à la disparition d'un certain nombre de Budgets Annexes, dont ceux que nous votons ce soir (Binche, les Champs Dolent et la ZAC de Ther). Cela dit, dans le budget 2008, il y avait également ceux de la Murette, de la Longue Haie, de Agel, or nous ne les retrouvons pas non plus dans ce document.

M. JULLIEN : Vous avez parfaitement compris que des budgets qui disparaissent en 2008 ne seront pas repris en 2009. Par ailleurs, comme nous avons repris le rythme normal des votes des budgets, soit fin décembre pour pouvoir démarrer dès début 2009 et que nous souhaitons, pour un certain nombre de Budgets Annexes, pouvoir reprendre les résultats de clôture au niveau des comptes administratifs dans les Budgets Primitifs 2009 de ces différents Budgets Annexes, nous allons bien évidemment les différer. La loi nous permet de faire cela jusqu'au 31 mars 2009. De cette façon, nous n'aurons pas besoin de faire des budgets supplémentaires pour ces Budgets Annexes qui persistent au titre de l'exercice 2009.

Mme HOUSSIN : Il est donc possible de ne pas annexer des Budgets Annexes à un Budget Primitif ?

M. JULLIEN : Je vais être très clair sur ce point : chaque budget est autonome, sur ce plan-là. C'est par commodité d'esprit que nous les mettons dans le même pavé de présentation, mais normalement, chaque budget est complètement autonome. Sinon, il n'y aurait pas de justification de budgets annexes.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, c'était écrit sur la page 1, dans le deuxième paragraphe. L'avez-vous lu ?

Mme HOUSSIN : J'espère que j'ai le même que le vôtre. Mais ce n'était pas si clair que cela.

Mme LE MAIRE : Sur le dossier 4, vous abstenez-vous ou votez-vous contre ? 9 abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ZAC DE THER

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La Zone d'Aménagement Concerté de Ther érigée en budget annexe est à ce jour achevée et les parcelles de terrains aménagés ont toutes été cédées.

Le résultat de clôture au 31/12/2008 de cette zone sera constaté lors du vote du compte administratif 2008 et devra être repris au budget principal.

Une délibération du Conseil Municipal est requise pour décider la clôture de ce budget annexe et pour autoriser le Comptable Public à passer les écritures comptables correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

- de clôturer et de dissoudre le Budget annexe ZAC de Ther ;
- de décider la reprise au budget principal du résultat de clôture tel qu'il sera constaté dans le compte administratif 2008 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : C'est le même type de dossier que le précédent. C'est également une clôture avec le même type de décision qui vous est présentée.

Mme LE MAIRE : Même vote ? 9 absentions.

CLÔTURE ET TRANSFERT DU BUDGET ANNEXE DES CHAMPS DOLENT

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La zone d'activité des Champs Dolent érigé en budget annexe a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt communautaire et sa poursuite pour son achèvement doit être dorénavant menée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération du Beauvaisis.

Il s'agit donc de clôturer ce budget annexe Ville et d'effectuer le transfert des éléments d'actif et de passif à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il est précisé que le résultat de clôture au 31/12/2008 de cette zone qui sera constaté lors du vote du compte administratif 2008 sera repris au budget annexe créé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Une délibération du Conseil Municipal est requise pour décider la clôture du budget annexe Ville, le transfert des éléments d'actif et de passif à la Communauté d'Agglomération et enfin pour autoriser le Comptable Public à passer les écritures comptables correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de clôturer le Budget annexe Champs Dolent ;
- de décider le transfert des éléments d'actif et de passif à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ;
- de décider la reprise du résultat de clôture tel qu'il sera constaté dans le compte administratif 2008 au budget annexe qui sera créé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en 2009 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Dans ce cas précis, il y a une petite différence : concernant la Zone d'Activité des Champs Dolents, les opérations ne sont pas terminées, mais il y a un transfert à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, puisqu'il y aura une Déclaration d'Intérêt Communautaire. Nous allons donc le clôturer au titre de la Ville. Ensuite, il sera ouvert au titre de la Communauté d'Agglomération, en termes similaires. Le résultat de clôture au 31 décembre 2008 sera transféré au titre du Budget Principal Annexe de la Communauté d'Agglomération. Je vous propose donc de clôturer ce budget. Nous décidons le transfert des éléments d'actif et de passif à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Nous reprenons le résultat de clôture au Budget Annexe qui sera créé par cette dernière et je vous demande d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint à signer les pièces.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Même vote ? 9 abstentions ?

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Depuis 2004, la taxe professionnelle est perçue directement par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Ainsi, le vote du Conseil Municipal porte uniquement sur :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est proposé de procéder à une augmentation uniforme des taux d'imposition de 8%.

En conséquence, les taux d'imposition 2009 seraient fixés à :

- taxe d'habitation : 16,60 %
- taxe Foncière sur les propriétés bâties : 35,66 %
- taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 68,56 %

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Je ne vais pas vous lire la totalité de la délibération. Je dirai simplement qu'au titre des taux d'imposition 2009, il vous est proposé un taux de Taxe d'Habitation de 16,6 %, un taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 35,66 % et un taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties de 68,56 %. Il s'agit donc d'une évolution uniforme sur l'ensemble de ces trois taxes ménages.

M. VIGUIER : Je vais donc intervenir maintenant, Madame le Maire, si vous m'y autorisez. Vous vouliez peut-être ajouter quelque chose sur l'augmentation de la fiscalité ?

Mme LE MAIRE : Non, je crois avoir été claire.

M. VIGUIER : Madame le Maire, mes chers collègues. Il y a un an, quasiment jour pour jour, vous aviez, Madame le Maire, conclu les débats et les votes relatifs au Budget Primitif pour l'année 2008 par ce que vous aviez appelé « *une petite surprise* ». En l'occurrence, il s'agissait d'un gâteau d'anniversaire pour fêter, disiez-vous : « *sept années sans augmentation de la part communale des impôts locaux.* » Ce soir, mes chers collègues, l'heure n'est plus aux sucreries ; la foire aux promesses électorales est terminée et la fête est finie. Et ce sont les Beauvaisiens qui vont devoir passer à la caisse pour régler l'addition qui, contrairement à votre gâteau de l'an passé, sera particulièrement salée. Je ne reviendrai pas ce soir sur le tour de passe-passe consistant à claironner durant tout votre mandat, démonstration pâtissière à l'appui, sur votre soi-disant stabilité fiscale et, une fois les élections passées, à augmenter massivement et brutalement, d'un coup, la part communale des impôts locaux. Les Beauvaisiens vont comprendre douloureusement qu'après la poudre aux yeux d'un premier mandat, a sonné l'heure, avec ce second mandat, d'un dur retour à la réalité. Ils vont mesurer dans quelques mois, en recevant leurs avis d'impositions locales, qu'après le temps des gâteaux, est venu celui des tartes, notamment sur le plan fiscal. Vous continuez, Madame le Maire, à chiffrer le surcoût des décisions fiscales prises par votre majorité, je vous cite : « 2 à 5

euros par mois. » Je vais le dire solennellement ce soir, devant notre assemblée : Cela n'est pas sérieux et cela s'apparente ni plus, ni moins, à une contre-vérité flagrante. Ce que je vais démontrer, chiffres à l'appui... Et je vous mets au défi de me contredire, ce que vous n'avez d'ailleurs pas fait lors de nos deux précédentes séances du Conseil Municipal, préférant botter en touche ou faire diversion, ce que vous avez déjà beaucoup fait ce soir. La réalité fiscale pour les Beauvaisiens en 2009 sera donc la suivante : ils auront à s'acquitter d'impôts locaux en très forte hausse, notamment la Taxe d'Habitation supportée, je le rappelle, par 88 % des foyers beauvaisiens. Cela, au pire moment, alors même que la plupart de nos concitoyens éprouvent les plus grandes difficultés à boucler leurs fins de mois. Et c'est ce moment-là que vous choisissez, comme je l'avais dit lors de notre précédente séance, pour leur en remettre une louche. Il me faut en effet rappeler que la part communale des impôts locaux se calcule en appliquant un taux d'imposition à une base nette d'imposition. Or, Madame le Maire, vous allez décider, dans quelques minutes, avec votre majorité, d'augmenter les taux d'imposition de 8 % ; des taux en hausse qui, pour la Taxe d'Habitation, passeront à 15,37 % en 2008, à 16,60 % en 2009. Ces taux en hausse qui vont s'appliquer à une base fiscale qui, comme vous l'avez admis en novembre, dans le rapport relatif au DOB. Il s'agissait de la page 6 du rapport 10 examiné lors du Conseil Municipal du 21 novembre dernier. Vous ne rappelez pas ce soir que ces bases d'imposition relatives à la Taxe d'Habitation – je vous cite – « *allaient progresser de 30 % en moyenne.* ». 30 % de revalorisation moyenne des bases, ce qui est la conséquence de la remise en cause des abattements décidés par vous en septembre dernier, avec la suppression pure et simple de l'abattement général à la base de 15 %, avec la diminution par deux des abattements pour charges de famille, qui passent de 20 % à 10 % pour le premier, puis pour le second enfant et qui servent à calculer la Taxe d'Habitation. Comment, Madame le Maire, augmenter massivement la fiscalité communale sans en avoir l'air ? 30 % d'augmentation moyenne des bases de la Taxe d'Habitation, sur lesquels s'appliquera, hélas, un taux de fiscalité en hausse de 8 %, soit une hausse moyenne de la part communale de la Taxe d'Habitation d'environ +35 %, ce qui est farouche. Et ce n'est absolument pas comparable avec les 8 % évoqués lors du mandat de Walter AMSALLEM et de la décision prise pour le Budget Primitif de 1997. Plus 35 % et +8 %, ce n'est pas comparable. De plus, cela ne l'est pas non plus avec les taux et leurs conséquences des décisions prises par le Conseil Régional qui n'a pas augmenté ses impôts cette année et par le Conseil Général, qui a augmenté le taux de 4 %. Alors, Madame le Maire, si la hausse en euros de la Taxe d'Habitation était, comme vous le dites, de 2 ou 3 euros par mois, soit, si je compte bien, environ 35 euros par an, cela signifierait, avec une hausse de +35 % que je viens de démontrer, que la Taxe d'Habitation moyenne à Beauvais serait, pour sa part communale, d'un montant moyen d'une centaine d'euros. Permettez-moi de vous dire, Madame le Maire, que cela est très loin d'être conforme à la réalité de notre ville. Quels Beauvaisiens payent une Taxe d'Habitation dont la part communale est de 100 euros ? Dans quel monde vivez-vous pour énoncer de telles contre-vérités, Madame le Maire ? Aussi, mes chers collègues, vous devez donc, pour voter en toute connaissance de cause, connaître précisément et concrètement les conséquences de vos actes et savoir qu'au travers de la remise en cause des abattements à la base et de l'augmentation à venir des taux d'imposition, une famille beauvaisienne sans enfant, locataire d'un logement d'une valeur moyenne, à Beauvais – c'est à peu près un indice d'une valeur de 3 000 euros –, paiera, en 2009, 99 euros de plus de Taxe d'Habitation et très précisément, 498 euros, contre 399 en 2008, soit une hausse de 25 % entre 2008 et 2009. Vous devez savoir, mes chers collègues, qu'avec vos décisions, une famille beauvaisienne avec deux enfants, locataire d'un logement d'une valeur moyenne, là aussi, à Beauvais, de 3 000 euros, devra payer, en 2009, au titre de sa Taxe d'Habitation, 174 euros supplémentaires, soit 409 euros en 2009, contre

235 en 2008, soit une variation de +74 %. Nous sommes très loin des 8 % dont vous parlez, Madame le Maire. Vous devez encore savoir que, si cette même famille avec deux enfants est propriétaire de son logement, elle aura à déboursier, en 2009, 214 euros supplémentaires (174 au titre de la Taxe d'Habitation et 40 au titre de la Taxe Foncière) ; nous sommes très loin des soi-disant 68 euros évoqués par vos amis de l'UMP au Conseil Général de l'Oise. Voilà, Mesdames et Messieurs, les conséquences sonnantes et trébuchantes de vos actes et de vos décisions : une hausse annuelle moyenne par famille de 100 à 200 euros au titre de la Taxe d'Habitation, une hausse annuelle moyenne de 150 à 250 euros, pour les propriétaires de leur logement, c'est-à-dire 10 à 20 euros de hausse mensuelle. Nous sommes donc très loin des chiffres que vous avez annoncés, alors que je peux prouver, comme je viens de le faire, ceux que j'avance. Encore, pourrait-on y ajouter la forte hausse des tarifs municipaux décrétés par votre municipalité en juillet dernier. Je le rappelle : +10 % en moyenne et +30 à +50 % pour la restauration scolaire. Pour la famille avec deux enfants, à laquelle Sébastien CHENU tient tant et à laquelle je me réfère à l'instant, cela représente, pour la seule restauration municipale, un surcoût mensuel moyen de 15 euros environ, qui s'ajoutent donc aux 15 à 20 euros de hausse mensuelle de la part communale de leurs impôts locaux. Ainsi, Madame le Maire, chers collègues de la majorité municipale, en six mois, vous venez de priver sept familles de 35 euros par mois et de plus de 400 euros par an. Voilà la vérité des chiffres ; je comprends qu'elle vous gêne et qu'elle vous mette mal à l'aise, mais voici les vraies conséquences des choix politiques de votre municipalité. Et lorsque l'on procède à de telles hausses, en avançant masqué, en refusant, ce que vous faites manifestement, de les assumer, cela peut s'apparenter, d'une certaine manière à, ce qu'il faut bien appeler : « *le hold-up fiscal du siècle* ». C'est celui que vous vous apprêtez à commettre chez les Beauvaisiens, Madame le Maire. J'invite d'ailleurs les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens à conserver précieusement leur avis d'imposition 2008 et à le comparer avec celui pour 2009 qu'ils recevront à l'automne prochain. Ils verront ainsi que, une nouvelle fois, leur a raconté des histoires et qui leur a dit la vérité. Ils le vérifieront et nous l'examinerons avec eux. Je voudrais conclure mon propos sur deux autres aspects de votre politique fiscale : le premier pour dire que la hausse vertigineuse de la fiscalité beauvaisienne que vous vous apprêtez à faire subir à nos administrés est aussi profondément injuste. En agissant majoritairement sur les bases de la Taxe d'Habitation pour accroître vos rentrées fiscales, vous choisissez de faire supporter l'essentiel de cette surcharge fiscale aux locataires, à ceux qui n'acquiescent que la Taxe d'Habitation, c'est-à-dire ceux qui, bien souvent, disposent des plus faibles ressources qui ne leur permettent pas d'accéder à la propriété. Avec votre hausse de la fiscalité déguisée en réforme des abattements sur la Taxe d'Habitation, avec l'accroissement uniforme de 8 % des taux d'imposition communaux, avec la hausse des tarifs municipaux, vous allez d'abord, Madame le Maire et chers collègues, sanctionner financièrement les classes populaires et les classes moyennes de Beauvais, soit nos concitoyens les plus modestes, et ce, dans des proportions infiniment supérieures aux 8 % évoqués, ce qui est profondément injuste. Quand je pense que l'un de vos adjoints nous a, le mois dernier, fait la leçon sur la fonction redistributrice de l'impôt, on croit rêver. Avec vous, point de redistribution des richesses. Avec vous, c'est plus d'impôts locaux pour tous et surtout pour les plus modestes. Et je pourrais parler d'un niveau de dépenses d'équipements, d'investissements très en deçà de la moyenne des villes de mêmes strates. C'est dire que le niveau de services rendus aux Beauvaisiens et aux entreprises locales est très inférieur à ce que vous leur demandez, comme en témoigne d'ailleurs le recul clair et net du niveau d'investissement de notre ville, attesté par la baisse du (*coupure de la bande*), qui atteste, avec un an de décalage, du recul des investissements de notre ville. Ma seconde et dernière remarque sera de redire que la seule comparaison qui vaille pour juger de votre politique fiscale et

de ses conséquences, ne vous y trompez pas, chers collègues, c'est celle que feront les Beauvaisiens et qui consiste à examiner le niveau de la part communale de fiscalité d'une année à l'autre et même sur plusieurs années. Alors, Madame le Maire, vous pouvez, avec vos Élus, et vous vous y êtes largement exercée ce soir encore, à tenter de noyer le poisson en comparant ce qui n'est pas comparable. Seuls ceux qui le veulent bien s'y laisseront prendre. Ainsi, à quoi bon tenter de nous resserrer des comparaisons avec d'autres collectivités. Notre beau pays compte 36 000 communes et je suis certain que vous en trouverez toujours et fort opportunément quelques-unes, pour essayer de faire passer votre pilule fiscale et d'en faire une présentation moins défavorable. Nous pourrions faire de même, mais nous préférons examiner et mettre en lumière l'inexorable spirale dans laquelle vous avez placé notre ville. En revanche, nous avons constaté que la comparaison faite avec la moyenne des villes de même taille, comme la loi vous y oblige, ne plaide pas en votre faveur, mais c'est là une comparaison dont vous ne faites guère la publicité. Enfin, une nouvelle fois, vous avez essayé de comparer notre ville au Conseil Régional et avez ainsi comparé les collectivités régionales et départementales qui, année après année, subissent le désengagement massif de vos amis du Gouvernement, alors même que vous avez transféré, dans le même temps – cela a été rappelé par ma collègue Sylvie HOUSSIN –, bon nombre de vos politiques à la Communauté d'Agglomération. De plus, là encore, soyons concrets, parlons en euros et constatons très simplement que les conséquences de vos décisions fiscales coûteront infiniment plus cher aux contribuables que celles de la Région et du Département, car, vous le savez sans doute, la cotisation municipale représente près des deux tiers du total à payer par les contribuables. Et si nous oublions, ce que je ne fais pas, vous l'aurez remarqué, la question des bases, qui est essentielle et critique dans cette ville, il est facile de comprendre qu'une hausse des taux de 8 % sur deux tiers d'une facture fiscale pèse infiniment plus qu'une hausse de 4 %, comme celle, par exemple, décidée par le Département et s'appliquant sur le tiers restant de la Taxe d'Habitation. Cela représente même un surcoût quatre fois plus important pour la ville et si nous ajoutons à cela les conséquences de votre remise en cause des abattements à la base, l'écart est encore bien plus important. Ainsi donc, Madame le Maire, il va vous falloir enfin assumer sans esquiver une nouvelle fois vos choix fiscaux, les 100 à 250 euros supplémentaires que vous allez ponctionner sur chaque foyer beauvaisien. Comme je le disais en introduction de mes propos, la fête est finie, le retour à la réalité va être particulièrement pénible et douloureux pour nos administrés. Dans ces conditions, nous ne pourrions et nous ne voulons pas, vous le comprendrez, nous associer à vous dans votre façon si particulière de souhaiter fiscalement aux Beauvaisiens la nouvelle année. Pour eux, par votre faute et par celle de vos amis de l'UMP, l'année 2009 s'annonce bien mal.

Melle DE NATTES : Monsieur VIGUIER, cela me fait plaisir, vous n'êtes pas surpris ?

M. VIGUIER : Comme on se retrouve !

Melle DE NATTES : Justement, il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes un peu un couple au sein de ce Conseil Municipal. Excusez-moi de ma familiarité, mais je pense que nous pouvons le dire aujourd'hui. Comme mon collègue Sébastien CHENU, Monsieur VIGUIER, vous me faites penser au film *L'Effrontée*. Ce que j'adore chez Monsieur Thibaud VIGUIER, ce sont ses envolées lyriques d'une dureté idéologique sans nom et qui, sous des faux airs de sincérité, révèlent une attitude dogmatique extrême. Cela s'est déjà vérifié à plusieurs reprises et je ne reviendrai pas sur sa malhonnêteté intellectuelle et sa conscience à géométrie variable. Mais, pour mémoire, je voudrais tout de même rappeler qu'il est d'accord avec le racket fiscal mis en place par le Conseil Général et le Conseil Régional. C'est vrai qu'une partie de l'impôt prélevé sur les Picards sert à régler son salaire de Conseiller Régional, donc au fond, c'est un peu son intérêt tout particulier qui est en jeu.

Mme HOUSSIN : C'est vraiment une attaque personnelle. Je ne voudrais pas dire, mais c'est un peu nul...

Melle DE NATTES : Laissez-moi finir, s'il vous plaît, Madame HOUSSIN. Pour le Conseil Général, c'est pareil, il applaudit des deux mains et se réjouit presque indécentement, mais il faut bien se faire des amis. Logique. Comment ne pas applaudir une augmentation de la fiscalité qui laisse espérer une augmentation de salaire ? Mais alors, pour la Ville de Beauvais, c'est une autre histoire. Il laisse apparaître son vrai visage et devient antitout. Il suffit de se reporter aux conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections internes au Parti Socialiste, pour avoir une illustration de son attitude dogmatique et sectaire. Ce grand démocrate, adepte de la transparence absolue...

Mme HOUSSIN : Il faut revenir sur la délibération !

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, vous vous taisez, s'il vous plaît. Ce n'est pas vous qui faites la police de l'assemblée.

Melle DE NATTES : Ce grand défenseur de la démocratie participative, qui réclame un référendum d'initiative populaire à cor et à cri, ce même homme, Monsieur VIGUIER, a refusé l'accès de la section PS aux représentants de Ségolène ROYAL.

M. AURY : Attendez, Madame le Maire, pouvons-nous revenir à l'ordre du jour ? Madame le Maire, vous rappelez à l'ordre du jour ? Nous pourrions parler de beaucoup de choses à ce Conseil Municipal, mais je pense qu'il est plus important de revenir à l'ordre du jour.

Melle DE NATTES : Que c'est beau la démocratie avec Thibaud VIGUIER ! Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des élus socialistes notoires au cœur même de l'appareil... Alors Monsieur VIGUIER, vos leçons lyriques et vos interventions pléthoriques nous font bien rire, même si après il y a de quoi pleurer.

M. RAHOUI : Je vois qu'Hélène DE NATTES prépare soigneusement ses interventions. L'Effrontée, chère collègue, vous connaissez ce film, mais pouvez-vous me donner le nom du réalisateur et celui d'une des actrices ? Allez-y. Elle ne les connaît pas. Tout cela pour vous dire, Madame le Maire, que le fait de demander et d'écrire des interventions pour des Conseillers qui arrivent, qui débutent dans une instance comme celle-ci, ce n'est pas correct. Vous la mettez en difficulté. Donc un peu de respect. Ne lui écrivez pas des interventions de ce type-là.

Mme LE MAIRE : Pour qui vous prenez-vous ?

M. RAHOUI : Je suis jeune élu et je trouve que c'est irrespectueux, surtout pour elle.

Mme BEUIL : Monsieur Thibaud VIGUIER, je vous ai bien écouté, et alors que depuis 2001 nous n'avons pas touché à la fiscalité, mais nous l'avons baissée, vous venez nous dire aujourd'hui que nous faisons le « hold-up » du siècle ? Là, c'en est trop, franchement, et tant pis si vous nous faites une nouvelle colère pour cela. Il faut dire les choses telles qu'elles sont : je pense que c'est franchement l'hôpital qui se moque de la charité. Qui prend en otage les Beauvaisiens ? Qui vide leur porte-monnaie ? C'est vrai, vous vous contentez de vider les poches des Beauvaisiens, vous œuvrez dans d'autres propositions beaucoup plus douloureuses. Fidèle à votre caractère capricieux, vous ne faites pas dans la demi-mesure. On peut dire que vos caprices coûtent très cher, non seulement aux Beauvaisiens, mais également aux Isariens et aux Picards. Au Conseil Régional, on prend tout ce que l'on peut parfois ; on augmente même la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers, celle des cartes grises, il y a les variations des taux d'imposition

sur le foncier bâti et non bâti, et ce, pour plus de 55,8 % d'augmentation de la pression fiscale. Par rapport à 2004, ce sont 183 millions d'euros supplémentaires qui seront pris cette année dans le porte-monnaie des Picards. Je tiens tout de même à dire – j'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait une répartition équitable sur le territoire picard – que Madame LÉJEUNE a bien fait de quitter le Conseil d'Administration de l'hôpital hier, car lorsque nous apprenons que l'ensemble des écoles d'infirmières, sur l'ensemble de la région picarde, reçoit une manne d'environ 400 000 euros pour l'année, alors que Compiègne et Beauvais voient diminuer leurs budgets, alors qu'ils sont déjà en déficit, je ne dis pas que c'est de l'équité. Au Conseil Général, même chose : plus de 7 % d'augmentation d'impôts locaux pour les ménages...

M. AURY : Madame le Maire, quel est le rapport avec les délibérations ? Madame le Maire, voulez-vous présider le Conseil Municipal ?

Mme BEUIL : Je réponds à Madame ABLA... Monsieur VIGUIER, vous nous attaquez sur les taux, je réponds.

M. VIGUIER : Je vous parle des taux de la fiscalité communale. Nous sommes en Conseil Municipal.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, vous a-t-il échappé qu'il y aura l'addition totale sur la feuille d'imposition des Beauvaisiens ? Sur la feuille d'impôt, figurent les communaux, les départementaux et les régionaux. C'est pourquoi nous comprenons qu'il y ait une augmentation.

Mme BEUIL : Pour les entreprises, ce sont plus de 40 % au Conseil Général. Alors en tout, si vous calculez bien, le Conseil Général plus le Conseil Régional, c'est plus de 51 % d'augmentation des impôts. Vous venez nous donner des leçons, je le retiens. Vos amis de la Région et du Département n'ont pas touché aux taux d'imposition depuis 2001. Quant à la Ville, permettez-moi, mais nous avons fait à un moment donné plus de 18 millions d'euros d'économie pour les Beauvaisiens, ce que vous n'avez pas fait. Alors, cessez aussi de prendre les Beauvaisiens pour des imbéciles. Ils épluchent leur feuille d'impôt, ils vont examiner les taux d'imposition des autres et vont également constater que vous les augmentez. Aussi, arrêtez de faire croire au loup par rapport à nous. Vous devriez regarder autour de vous : ils subissent les caprices fiscaux de plein fouet chaque année et ils y sont habitués et résignés aujourd'hui. Il y a au moins une chose avec laquelle nous sommes d'accord : l'augmentation des impôts par l'équipe municipale. Or, nous ne la souhaitons pas. Je crois que tous ici, nous souhaiterions pouvoir continuer sur notre ligne de conduite et ne pas procéder à cette augmentation. Seulement voilà, parfois on n'a pas le choix. Madame le Maire vous l'a clairement expliqué tout à l'heure : à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles et nous n'agissons pas avec gaité de cœur. Nous ne sommes pas habitués à l'augmentation systématique, mais nous sommes certainement dans l'obligation de le faire. Personne ici ne sait de quoi demain sera fait, et dans cette situation de crise, il est une promesse que nous tiendrons : Madame le Maire vous l'a répété à de nombreuses reprises, il n'y aura pas d'autres augmentations sur le mandat. Alors que les Beauvaisiens se rassurent, nous ne sommes pas devenus Socialistes, nous ne serons pas des serial taxeurs et il faut dire que nous n'avons pas besoin de cigares, ni de tapis d'Orient.

Mme ABLA : Madame le Maire, j'aurais aimé que ce soir notre débat reste uniquement centré sur notre bonne ville beauvaisienne. Pour ce qui me concerne, je ne mets pas en cause l'augmentation de la fiscalité à Beauvais, mais plutôt le taux important de 8 % et les bases. Puisque notre collègue, Claire BEUIL, a donné des chiffres, encore une fois, pour la Région, je vais me permettre de les compléter. Quinze ans : c'est l'âge moyen de notre parc ferroviaire à la fin du mandat,

contre vingt ans au début de celui-ci. Alors que le trafic de notre TER diminuait régulièrement entre 2001 et 2003, il augment depuis : +8 % en 2006 et +5 % en 2007. Au Conseil Régional, il y a vingt-deux projets soutenus à ce jour en matière de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes. Ce sont 90 euros d'aide à l'achat d'une couverture complémentaire santé pour 11 000 étudiants boursiers. Cent euros représente la réduction accordée en première année par la Région pour les livres scolaires en faveur de 84 000 lycéens. Au total, les aides à l'achat du matériel scolaire pour les lycéens et les apprentis s'élèvent à 10 millions d'euros. Mille étudiants non boursiers de l'État niveau 0, parents proches du SMIC, sont devenus boursiers de la Région et 500 autres dans les métiers du sanitaire et du social. Madame BEUIL, vous faisiez référence aux infirmières : 1 500 emplois solidaires sont soutenus pour favoriser la vie associative et je peux vous dire que, dans la Ville de Beauvais, ce sont presque cent emplois financés par la Région pour les associations. 1 500 logements étudiants seront créés et réhabilités en 2008 et 2009, 3 000 étudiants ont bénéficié cette année de repas gratuits au CROUS. 14 000 apprentis seront formés en 2009 par la Région, ce chiffre est en progression de 15 % depuis notre mandature. Il y aura 33 000 passeports « Culture » ; j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'aller au Théâtre du Beauvaisis et je peux vous dire que de plus en plus de lycéens peuvent aller y voir des spectacles grâce à lui ; un million d'heures de formation seront dispensées par notre outil de formation professionnelle concernant plus de 2 500 personnes. Ce sont 500 millions d'euros d'engagements de la Région concernant la remise à niveau de la construction de nos lycées. Je ne vous apprend pas que, dans notre ville, un internat et un gymnase vont être construits au lycée Corot. Oui, bien sûr, la Ville de Beauvais va les gérer, mais qui va financer leur construction ? Vous êtes donc contre, Madame le Maire ?

Mme LE MAIRE : Je ne dis pas cela, mais seulement que d'habitude ce n'est pas notre rôle de gérer les gymnases. C'est tout, je le souligne. Nous l'avons inclus dans le budget.

Mme MOUALEK : C'est en lien avec l'intervention de Mademoiselle Hélène DE NATTES. Je comprends pourquoi il y a eu plus de 40 % d'abstentions aux élections, parce que franchement, quand on voit le spectacle qui est donné, j'ai honte. Je ne supporte pas les attaques personnelles, d'un côté, comme de l'autre. Je ne suis pas là depuis longtemps, mais je peux dire que vous avez fait fort. À un moment où certains vivent avec moins de 9 euros par jour, ce que nous laissons montrer est indécent. Franchement, je ne sais pas si aujourd'hui, à ce moment, à cette place, je suis fière d'être Élu.

M. VIGUIER : Je voudrais dire deux choses, Madame le Maire. Je voudrais d'abord revenir à l'essentiel, parce que finalement chaque fois, les diversions opérées par notre collègue Hélène DE NATTES, ne visent qu'une chose, je veux le dire aux Beauvaisiens présents dans cette salle, aux représentants de la presse et à vous, chers collègues : On ne peut pas faire indéfiniment diversion et masquer l'essentiel, que les décisions que vous avez prises en matière de remise en cause des abattements sur la Taxe d'Habitation et les mesures que vous allez prendre ce soir en matière de taux d'imposition aboutissent à une revalorisation moyenne de 35 % de la Taxe d'Habitation. Cela est sans commune mesure avec aucune des décisions prises par d'autres collectivités territoriales de Picardie et de l'Oise. Et ce pourcentage d'augmentation moyen signifie 100 à 200 euros, toujours au titre de la Taxe d'Habitation, en moins pour les foyers beauvaisiens qui vont se voir privés de cette somme de pouvoir d'achat. Et ceux qui sont propriétaires de leur logement vont être privés de 150 à 250 euros de pouvoir d'achat en 2009. La réalité est là et non des bisbilles, des querelles politiciennes que vous cherchez volontairement à attiser pour masquer l'essentiel. Et je crois que les Beauvaisiens, les représentants de la presse et les collègues se trouvant dans cette salle ne doivent pas se faire abuser par ces

tentatives. Enfin, je voudrais faire une petite réponse à notre chère collègue Hélène DE NATTES, juste pour vous dire, chère Madame DE NATTES... Permettez-moi de vous appeler « Edwige DE NATTES, puisque manifestement vous êtes scellée dans les fichiers et dans la constitution de fichiers, vous dire, chère Edwige, de bien vouloir prendre note de quelques erreurs que vous avez commises à mon intention ce soir : je ne suis pas Conseiller Régional de Picardie, mais salarié de cette institution. Par ailleurs, prenez également note que je suis, depuis quelques semaines, Secrétaire Fédéral du Parti Socialiste. Prenez en note, c'est important, puisque vous tenez à jour, même s'il y a quelques défauts, chère Edwige, la fiche de vos collègues élus. Voilà, ma chère Edwige, je voulais vous répondre avec un peu d'ironie que, je suis certain, vous saurez recevoir.

Melle DE NATTES : Je m'intéresse uniquement à vous, Monsieur VIGUIER.

M. LOCQUET : Critiquer, critiquer... C'est tout de même extraordinaire, car vous nous demandez depuis tout à l'heure de parler des Beauvaisiens....

Mme HOUSSIN : Intervention inaudible

M. LOCQUET : Madame HOUSSIN, s'il vous plaît. Je demande juste à parler des Beauvaisiens ! D'accord, nous allons essayer de mettre un peu de côté le fait de s'envoyer à la figure des choses les uns et les autres. Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais. En fait, vous critiquez Madame DE NATTES et vous l'appelez Edwige, mais qu'attendent aujourd'hui les Beauvaisiens ? Ils veulent de l'action, comme nous tous ici. Lorsque nous allons dans la rue, ils nous demandent si nous allons continuer à investir. C'est autre chose, nous parlons de ce débat-là. Allons-nous continuer à investir ? Croyez-vous que si on avait pu ne pas augmenter les impôts, on ne l'aurait pas fait ? Bien sûr que non. Ce qu'ils veulent, c'est que nous investissions. Les entrepreneurs, ceux qui créent de l'emploi, veulent que nous en créions sur Beauvais. C'est évidemment cela que les Beauvaisiens attendent et c'est ce que nous allons continuer à faire, nous nous y sommes engagés. Que veulent les personnes les plus défavorisées ? Allons-nous poursuivre notre action sociale ? Oui, nous nous y sommes engagés. Voilà ce qui est important et c'est là l'essentiel. Encore une fois, si nous avions pu ne pas le faire, nous nous serions abstenus. Nous n'avons pas arrêté de vous le répéter. Évidemment, politiquement, disons les choses en face, il aurait été plus facile de ne rien faire, mais nous avons eu le courage de le faire et nous l'assurons aujourd'hui, comme tous les gens que nous rencontrons dans la rue. À tous ces gens, nous leur disons : « *Oui, nous allons continuer pour vous, car c'est pour vous que nous sommes en train de le faire et si nous ne l'avons pas fait depuis sept ans, nous allons être obligés de le faire cette fois-ci.* » Oui, Madame HOUSSIN, comme nous l'avons dit tout à l'heure, nous ne le ferons qu'une fois, mais il faut absolument arriver à passer cette crise et continuer à investir à Beauvais... Nous n'allons le faire qu'une fois. J'ai donc envie de vous dire : proposez. Critiquer c'est facile, mais proposez. Dans les commissions, faisons en sorte d'amener à Beauvais ce qu'il faut pour que les gens continuent à y vivre en sécurité, avec de l'emploi et à se développer. Voilà ce qu'attendent les Beauvaisiens.

M. TABOUREUX : Pour résumer la pensée de Thibaud VIGUIER, je voudrais juste dire : vous êtes sociale à Amiens, donc l'impôt est juste et utilement dépensé, redistribué, mais à Beauvais, vous m'impressionnez, car vous êtes ultra libéral et je ne m'associe absolument pas à cela. Je vais donc voter les taux d'imposition, pour que nous puissions continuer à être solidaires à Beauvais, tout en dynamisant l'activité économique. Pour moi, vous êtes beaucoup trop ultra libéral à Beauvais.

Mme LE MAIRE : Nous votons. Cela fait trois fois, Monsieur VIGUIER, cela suffit.

M. VIGUIER : Ce sera la troisième fois. Je souhaite vous dire que, très franchement, je crois que nous avons atteint le summum de la démagogie. En effet, vous nous expliquez que vous allez augmenter les impôts pour pouvoir maintenir votre niveau d'investissement, alors que vous allez réduire d'un tiers le niveau de ces derniers, c'est tout de même extrêmement gonflé. Madame le Maire, vous avez vous-même annoncé que vous allez réduire drastiquement la voilure en matière d'investissements. Je crois donc qu'il est totalement incroyable de pouvoir annoncer que vous êtes contraints d'augmenter les impôts pour pouvoir maintenir vos investissements, alors que vous allez très largement réduire leur niveau. De plus, je déplore par-dessus tout le volume de l'augmentation fiscale que vous allez faire subir aux Beauvaisiens et les décisions parfaitement injustes que vous avez prises, ce que j'ai démontré tout à l'heure. Vous faites supporter l'essentiel de cet effort colossal sur le plan fiscal sur les ménages et sur ceux qui n'acquittent que la Taxe d'Habitation, c'est-à-dire, de manière générale, sur les classes populaires et les classes moyennes de cette ville, à savoir sur les plus modestes. Vous mettez donc la barre très haut en matière d'augmentation de la pression fiscale, mais vous la faites subir aux plus modestes, ce qui est ultra libéral. Mon cher Olivier TABOUREUX, vous êtes dans une municipalité qui, année après année, met en œuvre des potions ultra libérales. Vous devez en prendre conscience. Je crois qu'il faut être très clair : votre municipalité réduit l'investissement dans la ville, elle va très fortement mettre à contribution les ménages beauvaisiens et d'abord et en premier lieu, les plus modestes de cette ville, qui vont se retrouver encore plus en difficulté.

Mme LE MAIRE : 11 200 Beauvaisiens ne payent pas d'impôts, Monsieur VIGUIER, alors arrêtez. Nous avons les chiffres.

M. VIGUIER : 88% des foyers beauvaisiens...

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, cela suffit maintenant !

M. VIGUIER : 88 % des foyers beauvaisiens acquittent la Taxe d'Habitation.

Mme LE MAIRE : 43 % des Beauvaisiens.

M. VIGUIER : C'est faux ! Votre adjoint aux finances a bien confirmé le chiffre de 88 % de Beauvaisiens qui acquittent... Le chiffre que vous me donnez est celui de l'impôt sur le revenu.

Mme LE MAIRE : Cela suffit, Monsieur VIGUIER ! Vous n'avez plus la parole.

M. VIGUIER : Madame le Maire, vous vous êtes trompée ; vous confondez les impôts locaux et l'impôt sur le revenu.

Mme LE MAIRE : Non. En tout cas, j'ai compris, lorsque j'ai lu le livre...

M. VIGUIER : Monsieur JULLIEN, donnez-lui une formation.

Mme LE MAIRE : Vous vous taisez maintenant ! Je suis d'accord avec Walter AMSALLEM : c'est une opposition radicale et stérile. Je suis bien d'accord avec son jugement, sectaire en prime, d'ailleurs. Nous assumons nos taux d'imposition et nous votons. Qui vote contre ? 8 voix contre.

M. VIGUIER : Nous sommes neuf, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Oui, j'ai compris, mais vous pouvez parler poliment. Alors, 44 moins 8, cela fait 36. Le rapport est adopté à la Majorité.

M. VIGUIER : Quarante-quatre moins 9, cela fait 35, Madame le Maire. Vous avez vraiment un problème avec les chiffres.

ÉGAL ACCÈS TARIFAIRE ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération en date du 18 mars 2003, le Conseil Communautaire a adopté une modification des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Beauvaisis en vue de sa transformation en communauté d'agglomération.

Par cette décision, l'article 5 des statuts modifiés fixe les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et prévoit notamment, en compétence facultative, l'égal accès tarifaire des habitants de la communauté aux équipements sportifs et de loisirs des communes membres dès lors qu'une tarification communale varie suivant le lieu de résidence des usagers.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération compense pour ses résidents la différence de prix entre les usagers beauvaisiens maxima et les tarifs appliqués aux extérieurs (tarifs municipaux actuels concernés joints en annexe de la convention).

Pour permettre la mise en œuvre de ce principe, une convention d'une durée d'un an a été soumise à l'approbation du Conseil Municipal le 21 décembre 2007 et du Conseil Communautaire le 12 décembre 2007. Cette convention étant arrivée à terme, il convient de conclure une nouvelle convention.

Cette convention précise les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette mesure pour les équipements de Beauvais. Compte tenu de la pérennité du dispositif, une durée de validité de 3 ans est proposée sachant que la Ville de Beauvais notifiera à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis chaque année dans le courant du mois de septembre les tarifs municipaux concernés revalorisés.

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

– d'approuver les termes de la convention ci-annexée permettant la facturation des services à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis selon les principes décrits ci-dessus ;

– d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SERVICES CONCERNÉS ET TARIFICATION

CLSH

	Tarifs appliqués aux résidents de la Communauté ⁽¹⁾	Tarifs appliqués aux non résidents *	Montant de l'écart ⁽²⁾
1 enfant	7,20 €	11,50 €	4,30 €
2 enfants	6,60 €	11,50 €	4,90 €
3 enfants	6,00 €	11,50 €	5,50 €
4 enfants et +	5,40 €	11,50 €	6,10 €

* par enfant

RESTAURATION SCOLAIRE

	Tarifs appliqués aux résidents de la Communauté ⁽¹⁾	Tarifs appliqués aux non résidents	Montant de l'écart ⁽²⁾
Repas enfant Plateau ou pique-nique	4,10 €	5,25 €	1,15 €
Prix tarifaire unique par enfant : Accueil avec un repas préparé par la famille	1,00 €	2,00 €	1,00 €

PATINOIRE

	Tarifs appliqués aux résidents de la Communauté ^{(1)*}	Tarifs appliqués aux non résidents	Montant de l'écart ⁽²⁾
Avec location de patins	2,00 €	4,00 €	2,00 €
Sans location de patins	0,00 €	2,00 €	2,00 €

* jusqu'à 18 ans

⁽¹⁾ sur la base du tarif maximum applicable aux familles beauvaisiennes

CLASSES ENVIRONNEMENT

	Tarifs appliqués aux résidents de la Communauté ⁽¹⁾	Tarifs appliqués aux non résidents	Montant de l'écart ⁽²⁾
Durée inférieure ou égale à 14 j avec un coût maxi de 52 €	28,00 €	30,00 €	2,00 €

POINT CYBER ESPACES MULTIMEDIA

	Tarifs appliqués aux résidents de la Communauté ^{(1)*}	Tarifs appliqués aux non résidents *	Montant de l'écart ⁽²⁾
Jeunes de 8 à 18 ans	8,80 €	15,40 €	6,60 €
Adultes	14,30 €	26,40 €	12,10 €
Familles	36,30 €	48,40 €	12,10 €

PLAN D'EAU DU CANADA

ÉCOLE DE VOILE ET KAYAK

	Tarifs appliqués aux résidents de la Communauté ^{(1)*}	Tarifs appliqués aux non résidents *	Montant de l'écart ⁽²⁾
Jeunes - 18 ans	23,10 €	46,20 €	23,10 €
+ 18 ans	46,20 €	88,00 €	41,80 €

⁽¹⁾ sur la base du tarif maximum applicable aux familles beauvaisiennes

⁽²⁾ compensation calculé sur la fréquentation réelle

CONVENTION

relative à la mise en place du principe d'égal accès tarifaire des habitants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis aux équipements sportifs et de loisirs de la Ville de Beauvais

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par son Premier Vice-Président, Monsieur Dominique

DEVILLERS, dûment autorisé par une délibération du Conseil Communautaire en date du

D'une part,

ET :

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire, Madame Caroline CAYEUX, dûment autorisée par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Conformément à l'article 5 de ses statuts, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis fait bénéficier ses habitants d'une égalité de traitement en matière tarifaire lorsque ceux-ci utilisent des équipements culturels, sportifs ou de loisirs situés sur le territoire d'une des communes membres, dès lors que la tarification de ces équipements varie suivant le lieu de résidence de l'usager.

La présente convention précise les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette mesure pour les équipements se situant sur le territoire de la Ville de Beauvais.

Article 1 : Équipements concernés

La notion «d'accès à un équipement» recouvre à la fois l'accès

- 1- à l'équipement proprement dit,
- 2- au service public auquel il est affecté,
- 3- à toutes les activités qui se rattachent à son utilisation.

Article 2 : Modalités d'intervention de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis s'engage à prendre en charge la différence de prix existant entre le tarif applicable aux habitants de la ville de Beauvais et celui applicable aux personnes qui ne résident pas sur le territoire de cette commune.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis intervient à chaque fois qu'une distinction tarifaire sera établie entre les habitants de la ville de Beauvais et les habitants des autres communes pour l'accès aux équipements municipaux proposant des activités sportives ou de loisirs.

De même, la participation de la Communauté tiendra compte des modifications tarifaires durant la durée de la convention.

Article 3 : Vérification de la qualité d'habitant d'une commune membre de la Communauté

Lors de l'accès d'une personne à un équipement entrant dans le cadre de cette convention, la Ville de Beauvais s'engage à vérifier que le demandeur réside effectivement dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Ville de Beauvais détermine les justificatifs que les demandeurs devront fournir pour prouver leur qualité de résident d'une des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Pourront notamment être demandés une fiche familiale d'état-civil, une quittance de loyer ou EDF, l'avis d'imposition à la Taxe d'Habitation ou, pour les mineurs, une copie de la fiche d'état-civil.

Article 4 : Modalités de paiement de la compensation

Le paiement de la compensation a lieu semestriellement sur production d'un état préparé par la Ville de Beauvais. Cet état détaille par équipement et par commune le nombre de personnes bénéficiaires des dispositions de la présente convention.

Dans le cas d'une tarification fractionnée au temps d'accès, la fréquentation prise en compte sera rapportée à la journée.

L'échéancier est le suivant :

- premier état : allant du 1^{er} janvier au 30 juin
- deuxième état : période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre

Article 5 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du..... pour s'éteindre le 1^{er} septembre 2011.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,

Le Maire

Caroline CAYEUX

Pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Le Premier Vice-Président

Dominique DEVILLERS

M. JULLIEN : J'espère que ce dossier va être beaucoup plus court dans les débats : il s'agit du renouvellement d'une convention d'égal accès tarifaire conclue sur une durée d'un an le 21 décembre 2008, qui permet aux ressortissants de la Communauté d'Agglomération de bénéficier des mêmes conditions tarifaires sur les équipements publics municipaux de Beauvais. Il vous est donc proposé de renouveler cette convention, puisque la précédente est arrivée à son terme et donc de bien vouloir reconduire cette convention d'égal accès tarifaire, dont vous avez le détail...

Mme LE MAIRE : Bien, il n'y a pas de question ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

TRANSFERT DES DISPOSITIONS DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais reprend la gestion des structures multi accueils et l'accueil familial à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal de saisir la Caisse d'Allocations Familiales afin de mettre à jour et transférer les dispositions qu'elle a conclues avec le CCAS au profit de la ville de Beauvais.

Il y a lieu d'acter que :

- la ville de Beauvais est l'interlocuteur unique de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé le 27 décembre 2007, valable jusqu'au 31 décembre 2010 ;

- la ville de Beauvais est le partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales dans la mise en œuvre de la prestation de service unique pour ses structures multi accueils, pour l'accueil familial et pour les deux relais assistante maternelle (RAM) .

La ville de Beauvais se substitue au CCAS dans les contrats qui le lient à la Caisse d'Allocations Familiales et tout autre organisme.

La ville de Beauvais entend assurer au bénéfice des familles la continuité de service et adopte les modalités de tarifications fixées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) mises à jour chaque année, au 1^{er} janvier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 10/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS

SERVICE PETITE ENFANCE

Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

Bien que disposant de la compétence Petite Enfance, la Ville avait confié au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) la gestion des structures correspondantes.

La nouvelle organisation des services, telle qu'elle a été arrêtée, prévoit d'intégrer le service Petite Enfance à la Direction de l'Education de la Ville.

Au sein de cette direction seront ainsi rassemblés, dans la même logique éducative les services Petite Enfance, Enseignement, Enfance et Jeunesse.

Par voie de conséquence, l'ensemble du personnel du service Petite Enfance, actuellement placé auprès du CCAS, rejoindra la Ville au 1^{er} Janvier prochain.

68 agents sont concernés. Ces agents conserveront tout naturellement leur statut ainsi que leur niveau de rémunération.

Les assistantes maternelles se verront notamment appliquer les dispositions du décret N° 2006-627 du 29 Mai 2006 relatif aux dispositions du Code du Travail applicables aux assistants maternels et assistants familiaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la création de 68 postes figurant sur le tableau ci-annexé afin de pouvoir les nommer.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉGIME INDEMNITAIRE

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, c'est à l'assemblée délibérante qu'il appartient de définir le régime indemnitaire dont vont pouvoir bénéficier les agents municipaux dans la limite de celui attribué aux agents de l'état.

Pour faire suite à la délibération qui prévoit l'intégration, par voie de mutation, du personnel du secteur de la petite enfance du CCAS, il convient de mettre en place le régime indemnitaire pour les grades qui n'existaient auparavant pas à la Ville de Beauvais et pour lesquels aucune disposition n'était prévue.

Ces nouvelles dispositions sont présentées en annexe.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Ci-joint l'annexe à la délibération relative au régime indemnitaire.

GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA VILLE DE BEAUVAIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

L'un des grands principes de la nouvelle organisation des services repose sur la mutualisation et le partage des moyens.

Cette volonté se traduit par la mise en place d'une seule et même équipe de direction générale pour les deux structures que sont la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Direction des Ressources Humaines de la Ville de Beauvais assure déjà la gestion des personnels de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au titre d'une convention passée avec la Ville.

Cette économie non négligeable permet de développer une politique commune dans toutes les composantes de la fonction Ressources Humaines.

Il paraît opportun aujourd'hui de pousser plus avant cette coopération ou partenariat en confiant à la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Beauvais la gestion administrative du personnel du Centre Communal d'Action Sociale comme cela se pratique d'ailleurs dans de nombreuses collectivités.

Cette gestion transversale permettra la cohérence dans les procédures et dans les actions conduites auprès des trois structures que sont le Centre Communal d'Action Sociale, la Ville de Beauvais et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Elle concernera toutes les missions dévolues aux Ressources Humaines dont notamment :

- le recrutement
- la gestion des carrières
- la paie
- la formation
- la communication interne

L'assistance ainsi apportée au CCAS doit faire l'objet d'une convention ci-annexée entre la Ville et le CCAS.

CONVENTION de gestion transversale des ressources humaines du centre d'action sociale par la direction des ressources humaines de la Ville de Beauvais

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, son maire, située 1 rue Desgroux - 60021 BEAUVAIS

D'une part,

ET :

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par le Conseil d'Administration, ayant son siège à l'Hôtel de Ville, 1 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS,

D'autre part,

PRÉAMBULE :

La nouvelle organisation des services repose notamment sur la mutualisation et le partage des moyens humains.

Aussi, une seule et même équipe de direction générale

pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais, a été mise en place.

Cette organisation se traduit notamment par la gestion des personnels de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis par la Direction des Ressources Humaines de la Ville.

Aujourd'hui il apparaît opportun d'appliquer ce principe de mutualisation en confiant à la Direction des Ressources Humaines de la Ville la gestion administrative du personnel du CCAS.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : La présente convention a pour objet la mise en place d'une gestion unifiée du personnel de la Ville de Beauvais et du CCAS de Beauvais selon l'esprit de l'article L. 5211-4-1, II du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} janvier 2009..

Article 2 : Le personnel du service ressources humaines du CCAS concerné est de plein droit transféré à la Ville de Beauvais et sera mis à la disposition du Maire de Beauvais ou du Président du Centre Communal d'Action Sociale, selon les modalités précisées dans une convention ultérieure.

Ce transfert de personnel porte sur l'effectif constaté à ce jour :

- 1 attaché territorial à temps complet
- 2 adjoints administratifs de 1^o classe à temps complet
- 1 adjoint administratif de 2^o classe à temps complet.

Article 3 : Le personnel ainsi transféré et donc mutualisé avec le personnel de la direction des ressources humaines de la Ville de Beauvais consacre l'intégralité de son activité à la Ville de Beauvais et, au Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 : Le Maire de Beauvais ou le Président du Centre Communal d'Action Sociale adresse directement aux chefs de service mutualisés toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie à ces services. Il contrôle l'exécution des tâches.

Article 5 : Le Maire ou le Président du Centre Communal d'Action Sociale peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux chefs de services mis à disposition pour l'exécution des missions qu'il leur confie.

Article 6 : Les charges de personnel du CCAS transféré à la Direction des ressources humaines de la Ville sont assurées par la Ville de Beauvais.

Article 7 : Les produits ou dépenses induits par la gestion de ces charges de personnel (indemnité journalières, ordres de reversement, admissions en non valeur...) seront supportés de manière définitive par la Ville de Beauvais.

Article 8 : L'organisation financière de cette gestion transversale des ressources humaines de la Ville de Beauvais et du CCAS sera déclinée dans une convention à venir.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,

1^{er} adjoint au Maire

Jean-Marie JULLIEN

*Pour le Centre Communal
d'Action Sociale*

Présidente du CCAS

CAROLINE CAYEUX

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Madame le Maire à la signer au nom de la Ville de Beauvais

- de créer les emplois suivants pour le transfert à la Ville du Service du Personnel du Centre Communal d'Action Sociale :

- 1 attaché territorial à temps complet
- 2 adjoints administratifs de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Les Comités Techniques Paritaires de la Ville et du CCAS consultés sur ce dossier ont rendu un avis favorable.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA VILLE DE BEAUVAIS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS ET DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS AU PROFIT DE LA VILLE DE BEAUVAIS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le 1^{er} janvier 2004, le choix a été fait par la Communauté et sa Ville centre, la Ville de Beauvais, de mettre en commun leurs moyens humains et matériels pour certains domaines de compétence.

Ces mises à disposition de personnels ou services d'une collectivité vers l'autre se sont révélées être la source d'économie d'échelle et d'efficience de l'action publique.

C'est dans cet esprit et à cette fin que des conventions ont été signées entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Beauvais, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compte tenu de l'évolution du volume d'activités de la Ville de Beauvais et de la nouvelle organisation de ses services, il convient aujourd'hui d'abroger les dispositions des conventions en vigueur pour les remplacer par de nouvelles dispositions prévues dans les conventions ci-jointes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION

de mise à disposition des services de la Ville de Beauvais au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, en sa qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'une part,

ET :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par Dominique DÉVILLERS en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du,

D'autre part,

PRÉAMBULE :

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales a consacré un double élargissement du champ d'application des possibilités de mises à disposition de services par voie conventionnelle prévue par l'article L. 5211-4-1 du Code général des Collectivités Territoriales, à la fois sur le plan matériel et humain.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a été créée le 1^{er} janvier 2004. Les transferts de compétences des communes vers la nouvelle Communauté d'Agglomération du Beauvaisis ont donc nécessité des adaptations de son organisation aux nouvelles conditions d'exercice de ses compétences.

C'est dans ce contexte qu'une première convention a été conclue le 10 novembre 2005 modifiée le 12 juillet 2007 afin que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis puisse bénéficier en tant que de besoin des moyens humains, techniques et administratifs de la Ville de Beauvais.

Compte-tenu de l'évolution du volume d'activités de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de sa nouvelle organisation, il convient aujourd'hui d'abroger cette convention et de la substituer par la présente.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a donc pour objet conformément à l'article L. 5211-4-1, II du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services :

- de préciser les conditions de la mise à disposition des agents de la Ville au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

- de définir les besoins de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis afin de déterminer le plus précisément possible l'assistance que les services de la Ville de Beauvais pourront lui apporter.

Article 2 : Entretien des biens immeubles occupés à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Pour exercer leurs compétences, les services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sont installés dans les divers bâtiments et locaux suivants dont la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est propriétaire ou occupant :

- Siège de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (rue Desgroux)
- Services Techniques (rue de Tilloy)
- Station d'épuration
- Hôtel de Ville (services mutualisés)
- École d'Art du Beauvaisis
- Conservatoire à rayonnement départemental
- Médiathèque et son réseau
- Pépinières d'entreprises
- Maladrerie Saint-Lazare
- Aquaspace

L'ensemble de ces bâtiments et locaux nécessite un entretien courant ou récurrent qui pourrait être effectué par les services de la Ville à la demande de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Alinéa 1^{er} : Entretien des locaux et bâtiments de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Définition des prestations d'entretien courant

- Prestations effectuées par la régie des Services Techniques de la Ville :

- Petites réparations d'entretien
- Entretien (propreté, nettoyage, éclairage) des zones d'activités d'intérêt communautaire situées sur le territoire de Beauvais.

- Prestations faisant l'objet de contrats :
 - Nettoyage des locaux et des vitres + fourniture des produits d'entretien
 - Maintenance des installations de chauffage
 - Maintenance des portes automatiques
 - Maintenance et contrôle des ascenseurs
 - Maintenance des alarmes incendie, anti-intrusion et des extincteurs
 - Maintenance du système de désenfumages
 - Contrôle des installations électriques

Ces prestations sont directement conclues par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, à défaut elles sont facturées au prorata des surfaces occupées.

Alinéa 2 : Modalités d'intervention des services sur demande de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

S'agissant des petites réparations, une fiche technique déterminant la nature de ces prestations et précisant leur urgence sera établie par le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis puis adressée au Directeur Général des services de la Ville qui missionnera le personnel nécessaire à ces travaux.

La fréquence du nettoyage des locaux et des vitres ainsi que celle des opérations de maintenance sera identique à celle applicable à la Ville et conforme aux contrats conclus à cet effet.

Pour les entretiens récurrents ou ponctuels, l'intervention sera exécutée en régie par les agents de la Ville de Beauvais ou par les entreprises titulaires des marchés attribués après mise en concurrence.

Alinéa 3 : Conditions financières et modalités de paiement

Le coût des réparations d'entretien sera facturé à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en coût réel, conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur fixant les tarifs d'intervention des agents de la Ville.

Le coût du nettoyage des locaux et des opérations de maintenance sera facturé au prorata des surfaces et volumes occupés et conformément aux tarifs des marchés conclus par la Ville pour ces prestations de services.

L'entretien ponctuel ou récurrent réalisé en régie sera facturé conformément aux conditions financières prévues par la délibération du Conseil Municipal en vigueur.

Les autres interventions seront directement payées aux entreprises titulaires des marchés concernés.

Un état des dépenses sera établi au vu de la fiche d'intervention des agents et des interventions des prestataires des marchés concernés.

Une facturation globale sera adressée à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis semestriellement (Juillet/novembre).

La régularisation de l'année N sera facturée au mois de juillet de l'année N+1.

Article 3 : Moyens humains de la Ville de Beauvais

Les prestations, objet de la présente convention, seront réalisées en partie par les agents de la Ville et facturées au coût réel (conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur au moment des prestations). Bien que relevant de l'autorité du Maire de Beauvais, ces services seront hiérarchiquement placés sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de son Directeur Général des Services lorsqu'ils seront en situation de mutualisation, à l'exception du Directeur de Cabinet.

Alinéa 1^{er} : Services mis à disposition

Les services concernés par la mise à disposition d'agents (dits services mutualisés) relèvent de l'autorité du Maire de Beauvais, cependant, le Directeur Général des Services de la

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis peut adresser directement aux chefs des services mis à disposition, toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches et des missions confiées aux services suivants :

- Cabinet
- Direction des Ressources Humaines (dont la communication interne)
- Direction des Finances
- Direction des Affaires Juridiques (contrôle de légalité, assemblées, contentieux, marchés publics)
- Mission Conseil-Partenariat et accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Service Prévention et Sécurité
- Direction du Pôle Éducation-Sports-Culture
- Direction des Affaires Culturelles
- Direction des Sports
- Direction de la Communication
- Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications

a) CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir concernent le coût relatif des services correspondants de la Ville de Beauvais, les équipements nécessaires au fonctionnement des services, les fournitures et les charges diverses d'entretien, de téléphone et d'assurance. Ces charges comprennent donc notamment :

- * Les salaires et charges assimilées des personnels concernés
- * Les équipements (matériels professionnels)
- * Les fluides (chauffage, électricité, téléphone) et frais d'entretien
- * Les consommables (copies et fournitures administratives)
- * Le coût de maintenance et de stockage de données liés aux applicatifs métiers et des serveurs support

b) DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant des sommes dûes sera calculé service par service en fonction des charges mentionnées au paragraphe précédent et réparti selon les critères énoncés ci-après.

- Cabinet du Maire

Contexte :

Conseil et accompagnement de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et Maire de la Ville de Beauvais dans ses décisions.

Interface avec les élus.

Critères :

Le Directeur de Cabinet sera mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à hauteur de 20% de son temps de travail.

Critères applicables à la Direction des Ressources Humaines :

Contexte :

Gestion transférée des Ressources Humaines.

Mouvement de Personnel.

Création de postes.

Relations Communauté d'Agglomération du Beauvaisis /Centre de Gestion.

Constitution et suivi des organes paritaires.

Mise en place et suivi des plans de formation.

Critères :

Prorata du nombre d'agents selon les chiffres des comptes administratifs.

Critères applicables à la Direction des Finances :

Contexte :

Préparation budgétaire transférée.

Assistance logiciels métiers.

Critères :

Prorata des mouvements comptables pour l'assistance logiciels métiers.

Le Directeur du service sera mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, à hauteur de 30% de son temps de travail.

Critères applicables à la Direction des Affaires Juridiques :

Contexte :

Préparation des conseils et Bureaux Communautaires.

Préparation et suivi procédures de marchés publics de travaux, fournitures et de services.

Contentieux.

Contrôle interne de légalité.

Critères :

33% prorata nombre de Conseils et Bureaux Communautaires/municipaux.

33% prorata nombre de marchés CAB/marchés Ville.

33% prorata nombre de contentieux CAB/Ville.

1% prorata nombre conventions et actes à valider.

Critères applicables à la Mission Conseil-Partenariat et accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Contexte :

Recherche de partenariat financier.

Aide à l'élaboration et suivi de dossiers de demande de subventions auprès de collectivités et autres structures partenariales.

Mise en place et suivi des procédures relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Critères :

La Mission Conseil-Partenariat et accessibilité des personnes à mobilité réduite est mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à hauteur de 30% de son temps de travail.

Critères applicables au service Prévention et Sécurité :

Contexte :

Le service Prévention et Sécurité de la Ville de Beauvais contribuera à la mise en place d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Critères :

La mise à disposition de cette cellule sera consentie à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis à raison de 50% du temps de travail du chef de projet, du chargé de mission et de l'assistante et à raison de 20% du temps de travail des médiateurs.

Critères applicables à la Direction du pôle Éducation-Sports-Culture :

Contexte :

Direction et coordination de l'activité des services composant le pôle.

Mise en cohérence des politiques sportives et culturelles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Critères :

Le Directeur de pôle et son assistante seront mis à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au prorata du nombre d'agents Ville et Communauté d'Agglomération du Beauvaisis relevant de ce pôle, selon les chiffres des comptes administratifs.

Critères applicables à la Direction des Affaires Culturelles :

Contexte :

Direction et coordination de l'activité des équipements culturels (école d'art du Beauvaisis, Conservatoire à rayonnement départemental, la médiathèque et son réseau, la Maladrerie Saint-Lazare).

Élaboration et mise en œuvre d'une politique culturelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Critères :

Directeur à hauteur de 50% de son temps de travail.

Administrateur à hauteur de 50% selon son temps de travail.

Secrétaire à hauteur de 30% de son temps de travail.

Agent d'accueil à hauteur de 30% de son temps de travail.

Critères applicables à la Direction des Sports :

Contexte :

Direction et coordination de l'activité des équipements sportifs.

Élaboration et mise en œuvre d'une politique sportive sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Critères :

Le Directeur des Sports et son assistante seront mis à disposition au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au prorata du nombre d'agents Ville et Communauté d'Agglomération du Beauvaisis relevant de cette direction, selon les chiffres des comptes administratifs.

Critères applicables à la Direction de la Communication :

Contexte :

L'ensemble du personnel Ville et Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de ce service contribue à la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication et à la promotion et valorisation des deux collectivités.

Critères :

Seul le poste de Directeur est pris en compte pour la facturation des charges au profit de la Ville en tenant des effectifs affectés au service selon les chiffres des comptes administratifs

Critères applicables à la Direction des Systèmes d'information et de télécommunication :

Contexte :

Le Directeur sera mis à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour le suivi du schéma informatique et le développement des technologies de l'information et de la communication.

Critères :

Seul le poste de Directeur est pris en compte pour la facturation des charges au profit de la Ville selon les critères suivants :

- 50% de sa rémunération au prorata des effectifs selon les chiffres des comptes administratifs

- 50% de sa rémunération au prorata des matériels informatiques installés (ordinateurs).

Alinéa 2 : Services Partenaires

1) Cellule Fluide/Énergie/Maintenance

Contexte :

Conclusion et suivi des contrats de maintenance, et fluides - énergie pour l'ensemble des sites de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis par les Services Techniques de la Ville.

Critères :

Facturation au prorata des surfaces occupées.

2) Travaux

Pour certaines opérations de réhabilitation (restauration, etc) les Services de la Ville pourront intervenir dans le cadre d'une délégation de conduite d'opération conformément aux dispositions de la Loi du 12 juillet 1985 (dite Loi MOP) à la demande de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Une convention spécifique définira les conditions techniques et financières de la prestation correspondante.

3) Architecture et Espaces publics, Parcs et Jardins

Mise à disposition d'un poste équivalent de Technicien Territorial Supérieur pour chaque service.

4) Service Imprimerie

Critères de facturation applicables :

Coût copie = coût copie conformément au marché en cours + salaire agent au prorata copie.

5) Régie Espace Culturel

Contexte :

Mission logistique dans le cadre des opérations menées pour le compte des équipements culturels de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Critères :

Remboursement à la Ville des frais engagés sur présentation des états de mission (à l'exception des frais d'entretien des véhicules) et du temps passé par les agents.

Facturation des prestations de la régie technique conformément à la délibération du Conseil Municipal en vigueur fixant les tarifs d'intervention des agents de la Ville.

Article 4 : Re-facturation des fluides et participation aux différents contrats de maintenance*Alinéa 1^{er} : Téléphone*

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis participera au financement des contrats de maintenance des installations téléphoniques au prorata du nombre de postes utilisés.

Alinéa 2 : Fluides- Énergie

Ces consommations ainsi que le coût des contrats de maintenance (maintenance du standard téléphonique, de l'Autocom, des chaudières,...), rattachés à ces prestations seront facturés au prorata des surfaces occupées dans l'enceinte des bâtiments municipaux ainsi que de l'utilisation des matériels assortis des contrats de maintenance.

Alinéa 3 : Dispositions financières

Une première facture sera adressée au mois de juillet (provision de l'année en cours + régularisation de l'année N-1) de chaque exercice puis une facture de provision sera émise en novembre.

Article 5 : Gestion des véhicules*Alinéa 1^{er} : Entretien des véhicules*

Les véhicules du parc de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pourront ponctuellement être entretenus par le garage municipal.

Les demandes de réparation devront faire l'objet d'une fiche technique adressées par le Directeur Général des Services de la Ville et par le Directeur de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le coût des réparations et d'entretien de ces véhicules sera facturé à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au coût réel, conformément au coût réel constaté.

À titre exceptionnel, l'utilisation des véhicules municipaux pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pourra être consentie et se traduira par une refacturation conforme au barème légal de remboursement des frais de déplacement pour les agents de l'État et des collectivités locales.

Alinéa 2 : Carburants

L'approvisionnement en carburant des véhicules de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis se fera pour partie sur le site des Services Techniques de la Ville. Une clé permettra d'identifier ces approvisionnements.

Facture selon consommation.

Article 6 : Application de la présente convention*Alinéa 1^{er} : Durée*

Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009. Toute modification sub-

stancielle des termes de cette convention fera l'objet d'un avenant. Toute déclinaison spécifique des obligations émanant des termes de cette convention fera l'objet d'un contrat annexé à la présente.

Alinéa 2 : Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de la présente convention sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

Alinéa 3 : Litige

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, à défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Ville de Beauvais,

Caroline CAYEUX

Conseillère Régionale de Picardie

Pour la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis

Dominique DEVILLERS

1^{er} Vice-Président de la CAB

CONVENTION
de mise à disposition des services de la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis au profit
de la Ville de Beauvais

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par Dominique DEVILLERS en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du,

D'une part,

ET :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, en sa qualité de Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du

D'autre part,

PRÉAMBULE :

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales a consacré un double élargissement du champ d'application des possibilités de mises à disposition de services par voie conventionnelle prévue par l'article L. 5211-4-1 du Code général des Collectivités Territoriales, à la fois sur le plan matériel et humain.

La Ville de Beauvais, nécessitant l'assistance de certains services de la Communauté d'Agglomération du Beauvais pour l'exercice de ses missions, une convention déterminant les moyens humains, techniques et administratifs mis à sa disposition par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis doit être arrêtée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1 : Objet**

La présente convention a donc pour objet conformément à l'article L. 5211-4-1, II du Code Général des Collectivités Territoriales et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services :

- de préciser les conditions de la mise à disposition des agents de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au profit de la Ville

- de définir les besoins de la Ville de Beauvais afin de déterminer le plus précisément possible l'assistance que les services de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pourront lui apporter.

Article 2 : Moyens humains de la Ville de Beauvais

L'assistance, objet de la présente convention, sera exercée en partie par les agents de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et facturées au coût réel. Bien que relevant de l'autorité de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, ces services seront hiérarchiquement placés sous l'autorité du Maire de Beauvais et de son Directeur Général des Services lorsqu'ils seront en situation de "mutualisation".

Alinéa 1^{er} : Services mis à disposition

Les services concernés par la mise à disposition d'agents (dits services mutualisés) relèvent de l'autorité de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, cependant, le Directeur Général des Services de la Ville de Beauvais peut adresser directement aux chefs des services mis à disposition, toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches et des missions confiées aux services suivants :

- Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- Direction des Transports
- Direction du Pôle Urbanisme et Aménagement
- Service Relations avec la Presse
- Équipe de nettoyage de l'Espace Culturel

a) CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir concernent le coût relatif des services correspondants de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les équipements nécessaires au fonctionnement des services, les fournitures et les charges diverses d'entretien, de téléphone et d'assurance. Ces charges comprennent donc notamment :

- * Les salaires et charges assimilées des personnels concernés
- * Les équipements (matériels professionnels)
- * Les fluides (chauffage, électricité, téléphone) et frais d'entretien
- * Les consommables (copies et fournitures administratives)
- * Le coût de maintenance et de stockage de données liés aux applicatifs métiers et des serveurs support

b) DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le montant des sommes dûes sera calculé service par service en fonction des charges mentionnées au paragraphe précédent et réparti selon les critères énoncés ci-après.

Critères applicables à la Direction de l'eau et de l'assainissement :

Contexte :

Le Directeur et son assistant(e) seront mis à la disposition de la Ville afin d'assurer l'encadrement et le suivi des missions du service "eau potable et rivières", ainsi que l'élaboration et le suivi du budget correspondant.

Critères :

Le Directeur et l'assistante seront mis à disposition de la Ville à hauteur de 30% de leur temps de travail.

Critères applicables à la Direction des Transports :

Contexte :

Le Directeur des Transports assume également des missions propres à la Ville (stationnement, circulation, sécurité routière, occupation du Domaine public).

Critères :

Le Directeur sera mis à la disposition de la Ville à hauteur de 40% de son temps de travail.

Critères applicables à la Direction du pôle Urbanisme et Aménagement :

Contexte :

Le Directeur du pôle assure la direction et la coordination de l'ensemble des services composant le pôle dont la mission Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Beauvais, le droit des sols et le service foncier.

Critères :

Le Directeur du pôle sera mis à la disposition de la Ville à hauteur de 20% de son temps de travail.

Critères applicables au service Relations avec la Presse :

Contexte :

Relations avec la presse pour le compte de la ville.
Préparation des dossiers de presse et communiqués.

Critères :

L'attaché de presse de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sera mis à la disposition de la Ville à hauteur de 50% de son temps de travail.

Critères applicables à l'équipe en charge du nettoyage de l'espace culturel :

Contexte :

Cette équipe assure le nettoyage des locaux de l'ensemble de l'espace culturel qui regroupe les équipements culturels communautaires et les bureaux de la direction culturelle municipale.

Critères :

La mise à disposition de cette équipe sera consentie à la Ville au prorata des superficies occupées.

Sur les 8 403 m² entretenus, 6 995 m² relèvent de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et 1 408 m² relèvent de la Ville de Beauvais.

Article 3 : Application de la présente convention**Alinéa 1^{er} : Durée**

Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2009. Toute modification substantielle des termes de cette convention fera l'objet d'un avenant. Toute déclinaison spécifique des obligations émanant des termes de cette convention fera l'objet d'un contrat annexé à la présente.

Alinéa 2 : Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de la présente convention sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

Alinéa 3 : Litige

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, à défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais, le

Pour la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis
Dominique DEVILLERS
1^{er} Vice-Président de la CAB

Pour la Ville de Beauvais,
Caroline CAYEUX
Maire de Beauvais

Mme LE MAIRE : Compte tenu de l'évolution du volume d'activité de la Ville et de la nouvelle organisation de ses services, nous allons abroger aussi des dispositions de conventions en vigueur, pour les remplacer par de nouvelles dispositions qui ont été annexées.

M. VIGUIER : Quelques remarques rapides : je souhaitais juste dire qu'il nous semble que cette mutualisation, si elle a probablement un sens en matière de ressources humaines et de dépenses de personnel, ne contribue pas beaucoup à éclairer

nos concitoyens sur les compétences respectives de la Communauté d'Agglomération et de la Ville. Au contraire, elle entretient une très grande confusion entre ce qui ressort des compétences de la Ville et des compétences de l'Agglomération. Première chose que je voulais faire valoir au nom de notre groupe. La seconde, c'est que, dans la délibération et les projets de convention que vous nous soumettez, il nous a semblé que ce n'était pas très clair sur la mise à disposition de postes à des prorata un peu différents entre l'Agglomération et la Ville. Au final, qui va payer ces salariés ? Qui va avoir la charge salariale de ces personnels ? Et ce qui sera nouvellement à la charge de la Communauté d'Agglomération, représentera-t-il pour autant une économie pour notre collectivité, pour notre ville ? Cela transfère-t-il clairement et précisément des charges de personnel de la Ville vers l'Agglomération ? Dernière remarque qui n'est pas qu'une boutade, Madame le Maire, pour vous dire que, finalement, vous avez maintenant totalement mutualisé les services, même si je ne suis pas certain que cela soit totalement bien vécu par les élus, et notamment les Maires du Beauvaisis, qui vont finalement de plus en plus avoir l'impression qu'ils ne sont plus maires d'une commune du Beauvaisis, mais, en quelque sorte, des Conseillers Délégués de quartiers. C'est bien aussi, mais ce n'est pas tout à fait la même chose et je voulais juste vous demander quand est-ce que vous pensez mutualiser les élus d'opposition municipale pour leur permettre à nouveau de siéger à la Communauté d'Agglomération ? Je veux rappeler que vous avez fait ce choix inouï de ne pas ouvrir du tout – vous qui pourtant aimez passer pour une femme ouverte d'esprit – la représentation de notre commune à l'Agglomération aux élus de l'opposition municipale. Vous allez donc maintenant mutualiser une partie des services, mais comptez-vous un jour pouvoir faire de même avec les élus de l'opposition municipale et leur permettre de siéger à nouveau au Conseil de l'Agglomération ?

Mme LE MAIRE : Nous vous ferons signe lorsque nous serons réintégrés à l'OPAC, par exemple, au Conseil d'Administration, parce qu'apparemment, de nouvelles décisions ont été prises. Je sais qu'il y a eu une modification des statuts des Conseils d'Administration, mais enfin, rien ne l'obligeait à dégager complètement les personnalités qualifiées n'étant pas de votre sensibilité politique. Après tout, c'est donc un prêt pour un rendu. Vous me direz, sur ce point, nous sommes quittes. Plus précisément, concernant les mutualisations de personnels, ils sont payés au prorata de leurs actions en fonction de la collectivité dans laquelle ils travaillent. Nous votons donc. Pas d'autre question ? Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Cela nous fait 36 votes favorables.

M. VIGUIER : Je vous précise, Madame le Maire qu'il y a 9 abstentions.

Mme LE MAIRE : Merci Monsieur VIGUIER.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, RÉGULIERS ET OCCASIONNELS INTRA MUROS

APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais a lancé une consultation par voie

d'appel d'offres ouvert européen en vertu des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour des prestations de transports scolaires et périscolaires, réguliers et occasionnels intra muros pour les établissements scolaires, cantines, équipements sportifs ou culturels pris en charge par les services enseignement et jeunesse, sports et loisirs de la Ville de Beauvais.

Le marché est à bon de commande compris entre un montant minimum annuel de 80.000 ? H.T. et un montant maximum annuel de 280.000 ? H.T.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans à compter de sa notification.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Beauvais réunie le 1er décembre 2008 a attribué le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société CABARO, sise 47 rue Corréus – 60005 Beauvais, classée première à l'issue de l'analyse des offres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché avec l'entreprise retenue.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

INDEMNISATION PAR MMA DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE 'DOMMAGES AUX BIENS' ET PAR LA SMACL DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE 'FLOTTE AUTOMOBILE'

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Plusieurs sinistres occasionnés aux biens communaux suite, en grande partie, à des accidents de la circulation sur la voie publique et des actes de vandalisme, ont été déplorés. Pour chacun d'entre eux, une déclaration de sinistre a été effectuée.

Des factures de remise en état des lieux établies par les services techniques municipaux ont été soumises et acceptées par notre assureur MMA « dommages aux biens » pour les événements suivants :

- 01/06/2006 : détérioration clôture maternelle Voisinlieu indemnisation : 84,84 €
- 26/09/2006 : vol de matériel au parc de la Grenouillère indemnisation complémentaire : 550,00 €
- 26/09/2006 : vol de matériel au parc de la Grenouillère indemnisation complémentaire : 750,00 €
- 03/02/2007 : détérioration arbre Bd St Jean indemnisation : 2 596,00 €
- 02/06/2007 : détérioration barrière Bd de l'Assaut indemnisation : 287,94 €

- 16/06/2007 : détérioration 2 poteaux de signalisation
avenue Delattre de Tassigny
indemnisation : 147,43 €
- 10/07/2007 : détérioration 2 barrières + panneau signa-
lisation angle rues Patin-Gambetta
indemnisation : 851,61 €
- 24/07/2007 : détérioration lampadaire rue de Rouen
indemnisation complémentaire: 210,00 €
- 16/08/2007 : détérioration lampadaire rue de la Harpe
indemnisation : 1 324,83 €
- 16/08/2007 : détérioration lampadaire rue de la Harpe
indemnisation complémentaire : 331,20 €
- 27/09/2007 : détérioration barrière angle rues Gambetta
-27 juin
indemnisation : 423,50 €
- 27/09/2007 : détérioration 5 barrières rue Jules Isaac
indemnisation : 1 350,80 €
- 02/11/2007 : détérioration barrière rue Jean de Lignières
indemnisation : 326,09 €
- 09/11/2007 : détérioration panneau de signalisation rue
Colbert
indemnisation : 275,41 €
- 17/12/2007 : dégâts des eaux sous sol G.S. Lanfranchi
indemnisation : 16 646 €
- 03/01/2008 : détérioration bordure de stationnement
rue Louis Roger
indemnisation : 1 531,24 €
- 07/01/2008 : détérioration barrière rue Gambetta
indemnisation : 423,50 €
- 23/01/2008 : détérioration potelets rue d'Agincourt
indemnisation : 432,00 €
- 27/01/2008 : détérioration 5 bornes en fonte rue Binet
indemnisation : 641,18 €
- 08/02/2008 : détérioration balisettes rue d'Amines
indemnisation : 326,39 €
- 31/03/2008 : vol par effraction 136 rue de la Mie au Roy
indemnisation : 2 970,73 €
- 26/05/2008 : détérioration barrière rue Bossuet
indemnisation : 380,72 €
- 02/06/2008 : détérioration potelet rue Angrand Leprince
-rue de Paris
indemnisation : 160,22 €

Par ailleurs, la ville de Beauvais a été indemnisée par la SMACL, dans le cadre du contrat « flotte automobile », pour les deux sinistres répertoriés ci-après :

- 19/12/2007 : véhicule accidenté et économiquement
irréparable
indemnisation : 2 402,30 €
- 21/12/2007 : vol remorque
indemnisation : 1 100,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les indemnisations des assureurs MMA et SMACL pour un montant total de 36 523,40 €.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONSEIL DES SAGES - CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Instrument de démocratie locale, véritable outil de participation, de dialogue et d'échanges, le Conseil des Sages vise les Beauvaisiens âgés de plus de 60 ans.

Ces derniers ont vocation à s'intéresser à tout dossier relatif à la vie des retraités de notre ville, mais aussi aux dossiers sur lesquels ces derniers souhaiteraient donner leur avis.

Le fonctionnement du Conseil des Sages vous est présenté en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création du Conseil des Sages qui aura pour mission de mener des actions, des projets intergénérationnels ou des requêtes afin d'améliorer le quotidien ou le cadre de vie des aînés ou concernant des problèmes spécifiques de la Ville.

La Ville allouera une enveloppe budgétaire pour soutenir les actions initiées par le Conseil des Sages ;

Le Conseil des Sages adhèrera à l'Association Nationale des Conseils de Sages, lieu de confrontation des expériences et initiatives de Conseils de Sages d'autres villes de France. Le coût de cette adhésion sera prélevé sur les crédits prévus à cet effet au Budget Primitif 2009 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la poursuite de ces opérations.

FONCTIONNEMENT

1) Il faut être Beauvaisien et être âgé de plus de 60 ans pour siéger au Conseil des Sages.

2) La durée du mandat est de 3 ans renouvelable.

3) Le nombre de membres du Conseil est fixé à 24. La parité hommes-femmes doit y être respectée.

4) Les 24 sièges seront pourvu équitablement par quartier, soit :

- Marissel : 3 sièges
- Voisinlieu : 3 sièges
- Notre Dame du Thil : 3 sièges
- Saint Just des Marais : 3 sièges
- Saint Lucien : 3 sièges
- Centre Ville : 3 sièges
- Saint Jean : 3 sièges
- Argentine : 3 sièges

5) Le Président est désigné par Madame le Maire.

6) Le Président du Conseil des Sages organise le recrutement et reçoit les candidatures des futurs membres

7) La liste des membres du Conseil des Sages élaborée par le Président du Conseil des Sages est soumise à l'agrément du Conseil Municipal.

8) Le Conseil des Sages procédera à une réunion d'installation afin d'élaborer les projets et actions de chacune de ses commissions, et de nommer un Président et un rapporteur pour chacune d'elles.

9) Le Conseil des Sages se réunit en assemblée plénière une fois par semestre, au minimum. Le Président propose à l'ordre du jour les dossiers qui auront été vus en commission. Chaque dossier donne lieu à un vote.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme PICARD : Merci Madame le Maire. Chers collègues, Madame le Maire, il s'agit de remettre en place le Conseil des Sages qui est un véritable outil de participation, de dialogue et d'échange. Ceci vise les Beauvaisiens âgés de plus de 60 ans. Ces derniers ont vocation à s'intéresser à tous dossiers relatifs à la vie des Retraités de notre ville et le fonctionnement du Conseil des Sages vous est présenté en annexe de la présente délibération. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la création du Conseil des Sages qui aura pour mission de mener des actions, des projets intergénérationnels ou des requêtes, afin d'améliorer le quotidien ou le cadre de vie des aînés concernant des problèmes spécifiques de la Ville. Cette dernière allouera une enveloppe budgétaire pour soutenir ces actions. Le Conseil des Sages adhèrera à l'Association Nationale des Conseils des Sages et le coût de cette adhésion sera prélevé sur les crédits prévus à cet effet au Budget Primitif 2009. Le fonctionnement : il faut être Beauvaisien, être inscrit sur les listes électorales de Beauvais et être âgé de plus de 60 ans. La durée du mandat est de trois ans renouvelables. Le nombre des membres est fixé à 24, avec une parité hommes/femmes. Nous aurons 24 sièges et le Président sera désigné par Madame le Maire. Ce dernier organise le recrutement et reçoit les candidatures des futurs membres. La liste des membres du Conseil des Sages élaborée sera soumise à l'agrément du Conseil Municipal. La Commission Administration Générale, Travaux et Vie Associative réunie le 2 décembre 2008 a émis un avis favorable.

Mme ABLA : Madame le Maire, en septembre 2003, le Conseil Municipal s'était prononcé sur la constitution et le fonctionnement du Conseil des Sages. À l'époque, nous avions émis des observations encore d'actualité aujourd'hui. Mes collègues et moi-même trouvons très restrictif le principe qui veut que, pour faire partie du Conseil des Sages, il faille être inscrit sur les listes électorales. Dans nos quartiers, nous avons des personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées ou pas, ayant ou ayant eu une vie syndicale au sein de leur entreprise, représentant des parents d'élèves en tant que délégué d'une fédération, effectuant du bénévolat dans des structures associatives de tous genres et surtout contribuables de la Ville de Beauvais. Pour certaines de ces personnes, bien qu'elles vivent en France et à Beauvais depuis des décennies, elles n'ont pas la nationalité française ou européenne. Pour autant, le fait de ne pas être inscrit sur une liste électorale ne les rend pas moins citoyennes. Et je trouve dommage qu'elles ne puissent pas prendre part à cet instrument de démocratie locale, dont nous devons l'origine à Monsieur Kofi ANNAN, lorsqu'il était Secrétaire d'État auprès des collectivités. Madame le Maire, nous vous demandons d'amender votre proposition en retirant cette restriction qui n'existe pas dans le dossier 34, où nous allons délibérer sur le Conseil Consultatif de la Jeunesse, où, pour ces jeunes Beauvaisiens âgés de 11 à 16 ans, il n'est pas exigé qu'ils soient de nationalité française ou européenne. Je terminerai mon intervention en vous demandant pour quelle raison le nombre qui était, en 2003, de 45, passe à 24 ? Je vous remercie.

Mme LE MAIRE : Je peux peut-être vous répondre sur le nombre pour commencer. Vous savez que plus on est, plus on se disperse et moins les gens viennent. Pour être efficace, je pense qu'il faut être un petit nombre. Et nous le serons certainement plus en faisant deux ou trois groupes plus restreints, mais qui seront plus assidus à produire un travail. Quant au reste, aux personnes qui ne sont pas beauvaisiennes, je crois qu'il faut quand même respecter certaines lois. Je suis prête à supprimer cette condition Madame ABLA. Je pense en effet que nous avons peut-être pris, d'une manière trop fidèle, la délibération de 2003, que vous citez. En revanche, nous ne reviendrons pas sur le nombre, car les deux présidents qui ont animé ce Conseil nous ont dit qu'à 45 c'était vraiment trop lourd et ingérable. Toutefois, je veux bien enlever la question de l'inscription sur les listes électorales.

Mme ABLA : Madame le Maire, je tiens à vous féliciter

pour cette décision qui grandit la démocratie locale. En revanche, concernant le nombre de sièges, je suis allée rechercher le compte-rendu de la délibération du mois de septembre 2003, dans lequel j'ai vu que Saint-Jean et Argentine avaient sept représentants, soit les plus importants en termes de nombre. Or, aujourd'hui, ils sont passés à 3.

Mme LE MAIRE : C'est parce que nous sommes descendus à 24 au lieu de 45. Ensuite, nous avons finalement souhaité avoir une certaine équité dans les quartiers.

Mme HOUSSIN : En même temps, ce sont les seuls à avoir été diminués. La répartition, telle qu'elle apparaît-là, ne me semble pas être très représentative de la population des grands quartiers de cette ville. Il faut tout de même trouver une forme de proportionnalité entre un quartier comme Saint-Jean, dans lequel il y a beaucoup d'habitants (12 000) et un autre comme Notre-Dame-du-Thil, dans lequel le nombre d'habitants est moins élevé.

Mme LE MAIRE : Si je vous écoute et que je vous suis et que nous remettons 4 sièges à Saint-Jean et 4 sièges à Argentine, à qui va-t-on enlever des sièges ? Ce ne sera donc pas très équitable non plus.

M. RAHOUI : Madame le Maire, vous faites bien de parler d'équité, car je souhaiterais dire à ma chère collègue Sylvie HOUSSIN que le problème n'est pas là, mais ailleurs. Point 5 : « Le Président est désigné par le Maire. » Point 6 : « Le Président du Conseil des Sages organise le recrutement et reçoit les candidatures des futurs membres. » Je trouve que ce n'est pas très clair en termes de démocratie et pas très transparent, car en fait, vous allez composer ce Conseil. Je pense que la procédure n'est pas la plus adaptée. J'aimerais donc vous citer un exemple parmi d'autres qui est celui de COUËRON, ville dans laquelle il y a un vote. Les citoyens déposent leurs candidatures et une élection est ensuite organisée. C'est peut-être un exemple de bonne pratique à suivre, qui vous permettra de revenir sur cette procédure qui ne me semble pas être la démocratique à mettre en place. Dans un deuxième temps, je souhaiterais également savoir si un rapport d'activités peut nous être présenté. Je sais que des réunions ont été mises en place, mais je trouve aussi intéressant de revenir, lors d'un renouvellement de ce type-là, sur ce qui s'est fait auparavant. Donc le problème se pose sur la répartition dans les quartiers, mais il est avant tout sur la transparence et la démocratie.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, concernant la transparence et la démocratie, j'ai l'impression que vous avez envie de faire beaucoup d'efforts dans ce domaine. Sachez que les personnes sont candidates et qu'une répartition équitable est faite par le Président. Maintenant, les deux Présidents – tout à l'heure, nous avons salué la mémoire de Jean VADON ; Pierre CRAMET a été un Président exceptionnel pour les années suivantes – ont convenu que la répartition ne devait pas dépasser 24 personnes, sinon, c'est trop lourd à gérer. Nous restons donc sur 24. En vous écoutant, je réfléchis au fait de savoir si nous rajoutons un siège à Argentine ou à Saint-Jean, mais au détriment de quel autre quartier ? Cela ne me paraît pas souhaitable. J'ai fait une ouverture concernant l'inscription sur les listes électorales et nous en restons là sur la formulation de ce Conseil des Sages. J'émettrai tout de même des doutes quant à la composition, sachant que vous nommez le Président. Sur quels critères allez-vous vous appuyer pour faire cela ? Et, dans un deuxième temps, comment la sélection va-t-elle s'opérer ? Ce sont des informations qui doivent nous être données ce soir pour que nous puissions voter et savoir que ce ne sera pas quelque chose de monolithique en termes de pensées.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, sachez que les volontaires ne sont pas légion pour animer ce Conseil des Sages. C'est beaucoup de travail, de disponibilité, de temps

passé, et encore une fois, j'ai salué la mémoire Jean VADON, mais Pierre CRAMET a également fait un énorme travail. Ils organisent des commissions, travaillent sur des dossiers et je peux vous dire qu'ils nous ont rendu des avis souvent extrêmement pertinents. Ils ont mis en œuvre des relations inter-générationnelles avec des jeunes des écoles et d'autres associations dans la ville. Je vous présente donc la délibération telle qu'elle est. Nous avons fait l'ouverture sur les listes électorales. Monsieur RAHOUI, nous en restons là ce soir. Vous votez contre ou ne votez pas, c'est votre choix, mais je mets au vote. Qui vote pour ? C'est adopté à l'unanimité. Monsieur VIGUIER, finalement, c'est vous qui menez l'opposition.

M. VIGUIER : Pas du tout.

Mme LE MAIRE : Ah bon ? !

M. VIGUIER : En revanche, au cours de la soirée, nous sommes demandés qui conduisait les débats, Madame le Maire. Je voulais juste vous dire qu'au regard du fait que vous ayez entendu une remarque qui nous tenait particulièrement à cœur, nous voterons ce rapport, mais nous souhaitons toutefois qu'une réflexion impliquant tout le monde puisse être engagée sur, à terme, une plus grande pondération de la représentation qui tienne compte, cette fois-ci, équitablement du poids respectif des quartiers et qui puisse peut-être aussi donner toute leur place aux associations et aux clubs de Retraités et de personnes âgées qui sont nombreux et qui, je pense, à ces qualités, ont toute leur place dans ce Comité des Sages. Nous voterons donc pour, mais nous souhaiterions véritablement qu'à court ou moyen terme nous puissions avoir, ensemble ou peut-être en commission ad hoc, cette réflexion conjointe.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, pour conclure sur ce dossier et en vous remerciant de votre explication de vote, je voudrais tout de même vous dire que toutes les personnes âgées retraitées, comme elles sont invitées aux repas, comme elles reçoivent un colis, recevront un courrier leur proposant de participer au Conseil des Sages et nous verrons et analyserons le nombre de réponses par quartier. Ensuite, si nous voyons une majorité écrasante ou plus importante pour les deux quartiers Argentine ou Saint-Jean, nous en tiendrons compte. Il y a un vote à l'unanimité sur ce dossier.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2008

6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2008 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au Budget Primitif 2008 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à l'association suivante :

- Au-devant de la Scène : 2.000 €

La dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS Vue 4570 Vie Associative

Au-devant de la Scène	2.000
Total	2.000

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PLAN MUNICIPAL 'POUR UN NOUVEAU COEUR DE VILLE'

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE FOCH ET DE SES ABORDS

CRÉATION D'UN PARKING

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Dans le cadre de ses aménagements urbains, la Ville de Beauvais envisage la création d'un parking souterrain sur la place Foch, permettant l'aménagement d'un square de centre-ville en surface.

Ce parking aura une capacité d'environ 700 places, sur 4 niveaux pour une surface de 4 100 m².

L'accès se fera depuis la rue Philippe de Beaumanoir, via la rue Saint-Pierre et la sortie sur la rue Biot, en direction du boulevard Antoine Loisel ou de la rue Jean Vast.

Cet ouvrage pourrait être concédé sous forme de délégation de service public pour une durée de 30 ans.

Une délibération sera soumise à un prochain Conseil Municipal pour lancer la procédure correspondante.

La capacité du parking a été envisagée pour accueillir les véhicules qui utilisent actuellement les emplacements suivants :

- place Jeanne Hachette	70 places
- petite et grande place Foch	210 places
- abords Cathédrale	40 places

y compris 100 places liées aux futurs aménagements du boulevard Amyot d'Inville, soit un surplus de 280 places, permettant aux visiteurs du quartier épiscopal et des commerces du centre-ville, de trouver facilement un emplacement de stationnement.

La surface de ce parking sera aménagée en square avec kiosque à musique, zone de promenade et de détente, l'ensemble ceinturé par un muret en pierre surmonté d'une grille avec portail et portillons.

Ces aménagements complètent ceux envisagés sur la petite place Foch traitée en espace de jeux et de promenade, et l'ensemble des abords qui nous conduisent vers la place Jeanne Hachette.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du projet d'aménagement de la Place Foch et de ses Abords.

Mme LE MAIRE : La capacité du parking a été envisagée pour accueillir des véhicules utilisant actuellement la place Jeanne Hachette, la petite et la grande place Foch, les abords de la cathédrale, y compris 100 places qui seront liées aux futurs aménagements du boulevard Amyot d'Inville. Vous avez la description de ce parking tel qu'il sera réalisé, avec le square et le kiosque à musique, avec une zone de promenade. Je vous propose donc de voter cette délibération.

M. AURY : Madame le Maire, je voulais connaître le sens de cette délibération, car, à vrai dire, elle n'aboutit visiblement sur rien de concret, puisque cela ne débouche par sur une étude, ni sur un engagement financier. C'est davantage une information que vous faites, qu'une véritable délibération. Peut-être pouvez-vous déjà me répondre sur ce point, car ensuite, j'ai d'autres questions ?

Mme LE MAIRE : C'est une information pour prendre date, Monsieur AURY.

M. AURY : C'est une délibération de principe, un effet d'annonce. D'accord. Deuxième question : je suis un peu surpris et d'ailleurs, c'est venu de différentes manières lors de la réunion publique que vous aviez organisée ici même il y a quelques jours, sur le fait que vous nous demandiez d'acter un projet de cette importance concernant des questions de stationnement, donc de circulation et de déplacement dans la ville, avant même que le Plan de Déplacement Urbain ait été voté et que le projet de ce Plan de Déplacement Urbain ait été lancé puisque, lors de cette réunion, si j'ai bien compris, vous nous avez indiqué que cela allait arriver assez rapidement dans le courant de l'année prochaine. Mais ce n'est pas fait à l'heure qu'il est. Et je me souviens par exemple d'une question de bon sens de la part d'une des personnes qui disait : « Vous nous indiquez par exemple comment se feront les accès à ce parking et notamment un qui arrive par la rue Saint-Pierre qui passe devant la cathédrale, alors que, dans le même temps, vous avez indiqué un peu avant qu'au contraire, il était demandé de réduire, voire de supprimer complètement la circulation dans cette rue-là. » Il semble qu'il y ait un peu une incohérence, de notre point de vue, à faire un projet paraissant aussi détaillé, avant même l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain. Ma dernière remarque est dans le prolongement de ce que je disais tout à l'heure à propos de la délégation de service public pour une durée que vous nous annoncez de 30 ans, ce qui est extrêmement long et c'est vrai, que de ce point de vue là, je rejoindrai ce que pointait tout à l'heure Thibaud VIGUIER sur une forme de privatisation de l'aménagement public. Voir comment nous l'avons vu venir autour du projet dont nous ne savons pas ce qu'il deviendra, mais de Foruminvest, une privatisation de la réflexion même sur l'aménagement urbain et notamment du centre-ville.

M. BOURGEOIS : Merci Madame le Maire. Je crois que les questions soulevées par Monsieur AURY méritent pas mal de réponses. Je déplore toutefois que nos collègues de l'opposition essaient toujours de voir le problème par le petit bout de la lorgnette. C'est simplement une délibération qui nous sert à prendre date, comme le dit Madame le Maire. Nous aurions évidemment pu faire un peu autrement, simplement parler du parking et ne pas lancer le débat. Je vous rappelle que le parking était quelque chose qui figurait dans notre programme municipal, que nous avons travaillé d'arrache-pied dans un premier temps pour savoir où nous pourrions techniquement mieux le localiser. Et ceci est évidemment indépendant de tout PDU. En réalité, un autre emplacement avait été pensé à un moment donné... Je ne fais que redire ce qui a été formulé à la réunion publique à laquelle près de 200 Beauvaisiens ont participé, ce qui est tout à fait encourageant et exceptionnel et montre bien que la démocratie locale se porte très bien. En réalité, c'est la suite logique de cette implantation de parking. Il nous est donc apparu que la place Foch était l'endroit le plus pertinent et sur lequel la période de travaux générerait le moins la circulation. Effectivement, en réfléchissant à ce parking, d'autres idées sont venues, comme

celle de faire un parc urbain et de pouvoir, à terme, le relier à la place Foch et à la place des Halles. Évidemment, c'est un très vaste projet, mes chers collègues. Je crois, Madame le Maire, que je ne trahirai pas la pensée du projet en disant qu'aujourd'hui, ces délibérations servent à acter quelque chose et que l'on ne nous fasse pas le procès de ne pas avoir de volonté politique sur la Ville de Beauvais, puisque le projet d'ensemble sera affiné, comme cela a été dit, par une réflexion avec la population et bien sûr, avec les élus. Il ne faut pas voir autre chose que cela aujourd'hui. Si nous ne faisons rien, vous seriez tout à fait en droit de nous le reprocher d'une façon plus juste. Il ne faut pas vouloir lire au-delà des lignes, puisqu'en réalité, vous avez évoqué le PDU... Je ne sais pas si j'ai pu vous dire que le Chargé de Mission était recruté. C'est un travail d'une certaine longueur qui mettra certainement deux ans à se faire, comme tout PDU. C'est un minimum, puisqu'il aura lieu sur toute l'agglomération de Beauvais. Madame HOUSSIN en connaît un rayon en matière de PDU, nous le savons bien et nous serons heureux d'avoir tous vos conseils pendant cette période d'élaboration. Merci de nous écouter aussi fidèlement. Quant à la DSP, évidemment, c'est une proposition. Elle pourrait être concédée sous forme de délégation de service public. Ce qui veut dire que cela fera l'objet d'un débat au Conseil Municipal, où chacun pourra s'exprimer. Voilà ce que je voulais donner comme précisions.

Mme HOUSSIN : Pour revenir sur la forme de la délibération, je reprends les arguments de Thierry AURY et nous ne pourrions pas voter sur ce point. Je pense que vous nous donnez là une information, mais qu'il n'y a pas de raison de voter, parce que la délibération ne met pas en perspective une quelconque étude et parce que nous n'avons pas les éléments. Effectivement, nous voyons bien quelles sont les idées, mais nous n'avons pas les éléments. De plus, c'est un dossier qui n'est pas passé en Commission Municipale.
(Intervention inaudible de la salle)

Mme HOUSSIN : Oui, mais ce n'est pas passé.

M. VIGUIER : Sur cet aspect des choses, à la base, il y a un dysfonctionnement municipal. Vous n'y êtes pour rien, mais deux commissions se sont réunies à peu près au même moment (la Commission Urbanisme et la Commission des Travaux). Nous étions très occupés, avec Monsieur BOURGEOIS, sur la question de la chaufferie et donc cette dernière commission Travaux Administration Générale, je crois, nous pouvons le dire, ne s'est pas réunie. C'est-à-dire qu'à l'heure dite, deux minutes après, par courtoisie et je vous en remercie, on est venu nous remettre le dossier des participants en nous disant : « Nous vous avons bien entendu excusés. » En gros, la commission était à 18 heures et à 18 heures 02, nous avions le dossier des participants où nous étions excusés. Ce n'est pas grave. Je veux dire que ce sont des dossiers sans doute très importants à vos yeux, comme le parking de la place Foch, mais qui n'étaient pas dans le dossier des participants. Il n'était donc ni à l'ordre du jour d'une commission qui ne s'est pas réunie, ni dans le dossier des participants. J'ai ce document et il n'y a aucune référence à ce dossier et à quatre ou cinq autres qui sont censés être passés dans une commission qui ne s'est pas réunie.

M. JULLIEN : J'ai présidé cette commission, ce que vous savez très bien, Monsieur VIGUIER. Vous êtes venu à la commission et êtes reparti très vite ...

M. VIGUIER : Monsieur JULLIEN, il s'agissait de celle du mois d'avant, mais ce n'est pas grave. Nous pouvons tous nous tromper.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER ! Ce n'est pas possible !

M. TABOUREUX : Nous avons bien compris que, dans les deux cas, vous n'étiez pas venu et que l'opposition n'était pas représentée. Nous avons bien compris cela.

Mme HOUSSIN : Puisque c'est ainsi, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme LE MAIRE : Très bien. Il n'y a pas de vote de toute façon.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS FAMILIAUX CHEMIN RURAL DIT DU FOSSÉ ROBERT 'LE MUID PINEL'

M. MARDYLA, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais envisage la viabilité de terrains familiaux, chemin rural dit du Fossé Robert « Le Muid Pinel », sur les parcelles cadastrées section ZC n° 158,155, 154, 151, d'une surface totale d'environ 5 000 m².

Ce projet concerne la viabilité de 3 zones distinctes de 6 emplacements chacune, permettant le stationnement de population sédentaire conformément à la circulaire n° 2003-76/UHC/IUH1/26 du 17 décembre 2003 relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitant permanent de leurs utilisateurs.

Ce type d'aménagement a pour objectif, à travers l'installation de branchement individuel eau et électricité, de responsabiliser l'ensemble des occupants.

Ces travaux consistent en :

- l'aménagement d'aires de stationnement en stabilisé et circulation en revêtement gravillonné pour caravanes, complétées par des branchements eau, électricité et assainissement eaux usées,

- l'installation de 3 blocs sanitaires (1 par zone pour 6 emplacements) composés de 2 douches et 2 WC, avec galerie technique pour ballon d'eau chaude et chauffage,

- la réalisation d'extension de réseaux eau potable, eaux usées et électrique avec mise en place de comptages individuels en façade de rue,

- l'implantation des mâts d'une hauteur de 9 m, support de projecteurs d'éclairage public, l'ensemble commandé par une armoire,

- l'implantation de haies d'alignement et engazonnement de merlons d'isolement,

- la mise en place de containers pour ordures ménagères et de boîtes aux lettres.

Ces travaux, estimés à 381 000 ? H.T, seront traités

- pour les travaux «VRD et éclairage» : sur les marchés à commandes existants « travaux neufs »,

- pour les lots « Blocs sanitaires et bornes de distribution » par procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le délai prévisionnel d'exécution est estimé à 3 mois. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant,

- d'approuver la procédure de consultation des entreprises,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues et tous actes y afférents,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires institutionnels,

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIGUIER : Madame le Maire, j'ai retrouvé mon dossier et l'ordre du jour de cette commission du 2 décembre et je peux vous préciser que les points soumis ce soir à l'ordre du jour du Conseil Municipal, soit les points 13, 17, 18, 19 et 20, n'étaient ni à l'ordre du jour reçu à notre domicile, ni à l'ordre du jour contenu dans le dossier, ni dans les documents y afférents. Nous pouvons tous comprendre que nous rajoutions un dossier, cela peut arriver. Cinq délibérations ont précédemment donné lieu à un avis favorable d'une commission qui ne s'est pas réunie sur ces questions-là.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, cela suffit avec vos sous-entendus déplacés.

M. JULLIEN : J'ai présidé cette Commission Administration Générale, ce que j'assume entièrement. Il y avait un ordre du jour dont vous avez eu connaissance... Monsieur VIGUIER, voulez-vous m'écouter ? Je vous réponds.

M. VIGUIER : Je vais peut-être vous écouter, Monsieur JULLIEN.

M. JULLIEN : Non, vous allez sûrement m'écouter, sinon, ce n'est pas la peine que je vous réponde. Vous avez effectivement eu un ordre du jour et toutes les questions qui y étaient inscrites ont été abordées. De plus, vous savez aussi bien que moi que des questions diverses sont rajoutées... Cela se passe comme cela dans toutes les commissions, c'est tout à fait possible.

M. VIGUIER : Et qui n'ont donné lieu à aucun document.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, vous arrêtez votre cirque. Cela suffit, maintenant ! Monsieur JULLIEN vous répond.

M. JULLIEN : Vous essayez par tous les moyens d'empêcher la réponse et la clarté du débat.

Mme LE MAIRE : Il est indiqué : « Questions diverses » sur la feuille.

M. JULLIEN : Maintenant, je vais être très clair : si vous étiez resté, vous auriez effectivement pu entendre la présentation de ces dossiers et présenter vos observations. Je suis désolé, mais lorsqu'on pose des questions, on écoute les réponses et on ne tourne pas le dos.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est voté à l'unanimité.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS GÉNÉRALES D'ÉLISPACE POUR LE PREMIER SEMESTRE 2009

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 11 des statuts de la Régie d'Exploi-

tation de l'Elispace, votés par le Conseil Municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant pour le premier semestre 2009 :

- Accueil du BOUC Volley pour le déroulement de ses matchs et entraînements de la saison 2008-2009
- Organisation de spectacles vivants
- Programmes complémentaires : mise à disposition de l'équipement pour la tenue de congrès, rencontres sportives, assemblées générales d'associations ou fédérations, etc, dans la limite des possibilités accordées par le calendrier du Volley Ball.

Matchs de Volley Ball :

- Mercredi 21 Janvier : Ligue des Champions : BOUC - VIENNE
- Samedi 31 Janvier : BOUC - ALES
- Mercredi 4 Février : BOUC - CANNES
- Samedi 14 Février : BOUC - RENNES
- Vendredi 27 Février : BOUC - TOULOUSE
- Samedi 7 Mars : BOUC - SAINT-BRIEUC
- Samedi 28 Mars : BOUC - POITIERS
- Samedi 11 Avril : BOUC - SETES

Spectacles :

- Vendredi 6 Février : Nicolas CANTELOUP
- Dimanche 8 Février : Les BODINS
- Mardi 17 Février : Franck DUBOSC
- Mercredi 18 Février : Maxime LEFORESTIER
- Jeudi 9 Avril : Spectacle Impérial Show
- Samedi 30 et Dimanche 31 Mai : Festival Mix Up

Programmes complémentaires :

- Lundi 5 Janvier : vœux du Maire
- les 7,10,11,14,17 et 18 Janvier : Repas des Seniors
- Samedi 10 Janvier : vœux du Maire au personnel
- Vendredi 16 Janvier : vœux du Conseil Général
- Samedi 24 Janvier : Bal de la Gendarmerie
- les 13,14 et 15 Mars : Salon Professionnel (distributeur alimentaire)
- les 3,4 et 5 Avril : Salon de l'Habitat
- Samedi 18 Avril : Gala de Boxe
- les 6 et 7 Juin : Championnat de France Vétérans d'Escrime

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie Elispace le 4 Décembre 2008.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative » a émis un avis .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. TABOUREUX : Je vais pouvoir répondre à Monsieur VIGUIER, puisque la délibération numéro 20 ne passe pas en commission Administration Générale, mais je peux vous promettre que le Conseil d'Exploitation de la Régie Elispace s'est longuement réuni le 4 décembre dernier et vous propose donc d'adopter le programme d'activités générales suivant : tout d'abord, l'accueil du Bouc Volley, pour le déroulement de ses matchs et entraînements, pour le reste de la saison 2008-2009. Cela concerne un match, pour l'instant, de ligue des champions, sept matchs de championnat... Nous n'avons pas les dates exactes aujourd'hui, mais il n'y a aucune raison de penser que le Bouc ne va pas battre l'Austria de Vienne, et par conséquent, se qualifier pour une des deux coupes d'Europe. Le match de coupe d'Europe suivant aura probablement lieu le 10, le 11 ou le 12 février. De plus, nous espérons tous qu'il

y aura encore un match, puisque Beauvais se qualifiera. Soit le 3, le 4 ou le 5 mars, soit le 10, le 11 ou le 12 mars. Vous nous excuserez, mais nous ne maîtrisons pas complètement le calendrier sur ce point et nous espérons que nous nous qualifierons encore, mais ensuite, ce n'est plus à Beauvais. Nous vous proposons donc d'adopter les programmes complémentaires suivants, à savoir, pour les spectacles :

- Nicolas CANTELOUP le 6 février,
- les BODIN'S le 8 février,
- Franck DUBOSC le 17 février,
- Maxime LE FORESTIER le 18 février,
- le spectacle Imperial Show le 9 avril,
- le Festival Mix'Up deuxième édition les 30 et 31 mai.

Ainsi que :

- les vœux du Conseil Général, du Maire,
- les repas des seniors,
- le bal de la Gendarmerie,
- les salons professionnels comme celui de l'habitat,
- un gala de boxe le 18 avril - cela faisait quelques années que ce n'était pas arrivé,
- le Championnat de France Vétérans d'escrime les 6 et 7 juin.

M. RAHOUI : Monsieur TABOUREUX, je n'ai aucune possibilité de vérifier que le Conseil d'Exploitation s'est bien réuni, car vous avez exclu l'opposition de ce dispositif.

M. DORIDAM : Monsieur RAHOUI, vous avez la mémoire courte. Vous avez refusé d'y siéger, conformément à ce que vous aviez fait au nom de votre groupe politique, dans la municipalité précédente. Je suis désolé.

M. RAHOUI : Il y a huit ans. Lorsqu'on suit des procédures... Vous auriez dû reprendre la même chose, à savoir qu'en 2001, vous avez demandé... en 2002, pardon, vous avez demandé...

Mme LE MAIRE : Pas en 2002. Monsieur DORIDAM ne faisait pas partie de l'équipe en 2002.

M. RAHOUI : Lorsqu'il parle, il emploie le terme : « On », il accepte l'héritage, mais votre majorité, Madame le Maire, avait demandé en 2002, à l'opposition si elle voulait siéger. À l'époque, cette dernière a refusé, mais je pense qu'il aurait été correct de redemander en 2008 si elle souhaitait siéger. C'était une petite parenthèse, ce n'est pas l'essentiel du débat, car nous en avons déjà discuté lors d'un précédent Conseil Municipal et nous avons pu voir votre mauvaise foi. Mais j'aimerais avoir quelques explications au sujet de la prise en charge d'un déficit de 280 000 euros pour la Régie d'Exploitation d'Elispace qui est exposé dans le Budget Primitif. Un certain nombre de manifestations ont été annulées lors des précédentes saisons et il me semblerait intéressant de savoir pourquoi. Mon intervention consiste à vous demander sur quoi vous vous basez précisément pour prévoir cette baisse en matière de recettes d'exploitation.

M. TABOUREUX : Je rappelle que ce n'est pas le sujet de la délibération mais je vais essayer de répondre à votre question. Il est tellement simple de dire la vérité : le Conseil s'est bien réuni. Cécile LALOÏ était présente, elle n'est plus là ce soir pour le dire, mais Élisabeth LESURE était présente également.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, je trouve absolument insupportable cette façon d'insinuer des choses d'une manière vraiment perverse. Franchement, je le dénonce devant mes collègues. Je trouve que votre attitude est totalement déplacée. Vous insinuez des choses comme si nous faisions des délibérations, des commissions en douce. Je trouve cela indécent, Mesdames et Messieurs de l'opposition.

M. TABOUREUX : Je partage l'avis du Maire. Nous avons fait cela sérieusement et des agents de la Ville ont assisté à cette commission. Je tiens tout de même à me justifier, car il ne faut pas donner l'impression aux gens que les choses ne se font pas dans les règles et de façon intègre. La vie municipale existe bien et le travail se fait correctement. Les réunions durent longtemps lorsque c'est nécessaire. Comme vous le soulignez, des spectacles ont été annulés. Celui de Georges MOUSTAKI notamment, mais, malheureusement, il a eu un gros problème de santé, il a été admis à l'hôpital... Très clairement, il avait vendu 450 places au moment où le fax est arrivé et il aurait maintenu son spectacle à Elispac. Il aurait pu probablement réunir 600 personnes. François-Xavier DEMAISON n'avait pas vendu de place. Il ne fait quasiment que des spectacles sur Paris. Il avait programmé une tournée en fonction de la réussite potentielle du film sur Coluche, puisqu'il fait effectivement une performance d'acteur hors-norme dans ce film, mais ce dernier a moyennement fonctionné, donc sa notoriété n'a pas suivi. Enfin, deux spectacles sont annulés, car il y a des doublons avec des dates au Zénith à Amiens (Julien CLERC et Élie SEMOUN). Ils ne sont pas dans votre liste. Il faut savoir que, dans la période actuelle, le Zénith d'Amiens a des problèmes. Pour l'instant, nous n'avons jamais réalisé la jauge maximum et il n'y a pas du tout lieu d'être content de cela. Ce n'est pas une très bonne période pour les concerts. Pour que les producteurs puissent équilibrer, les places sont relativement chères. La subvention d'équilibre est faite en fonction de la réalité économique. Nous avons demandé aux personnes concernées par Elispac de rentrer en contact avec d'autres producteurs pour essayer de voir si nous ne pourrions pas diversifier l'offre. Ce n'est pas simple en ce moment, mais je pense que, par rapport à la jauge et à l'ambiance d'aujourd'hui, l'Elispac tire tout de même son épingle du jeu. De plus, effectivement, le Volleyball a pris plus de place. Savez-vous pourquoi ? Ce n'est pas à cause de la Coupe d'Europe, mais du type de la Coupe d'Europe. En fait, on nous impose un sol, le Taraflex et des durées d'entraînement pour les équipes. Avant on ne nous imposait rien sur la deuxième Coupe d'Europe. Vous savez que les spectacles se négocient quelquefois 9 mois ou 1 an à l'avance ? Donc lorsque l'on organise la Coupe d'Europe, on ne connaît pas les dates. C'est compliqué, mais quand il y a en plus la Champions-League, le terrain est bloqué durant quatre jours. Cela bloque donc des dates. C'est aussi simple que cela. En revanche, nous poursuivons une logique sportive sans état d'âme et nous souhaitons évidemment que le club réussisse.

Mme ROUBI : En examinant cette programmation, je ne vois pas le Forum des Associations qui se passait habituellement tous les deux ans à l'Elispac et l'année dernière. Il s'agissait simplement des assises de la vie associative à H2O au parc DASSAULT. Or, je vois là que le Forum des Associations n'est pas prévu dans la programmation. Va-t-il tout de même avoir lieu ?

M. TABOUREUX : Je me permets de vous répondre : en fait, la délibération concerne le premier semestre et je vais même vous donner les dates du Forum des Associations, soit les 26 et 27 septembre prochains, au début du deuxième semestre.

M. BOURGEOIS : C'est un petit clin d'œil à mon collègue RAHOUI : je suis un peu surpris de sa question sur la compensation financière que doit apporter la Ville à la régie d'Elispac. Premièrement, cette compensation n'a fait que diminuer depuis plusieurs années, et deuxièmement nous avons là un exemple de gestion publique où la collectivité prend entièrement en mains les choses. Il faut pouvoir assumer et ne pas poser une question qui, si on suit les sous-entendus, dirait : « *Voilà, vous avez mal travaillé* ». Il faut assumer jusqu'au bout et je crois que mon collègue Olivier TABOUREUX a donné d'excellentes réponses pour ces difficultés qu'a eues au moins un spectacle.

M. RAHOUI : J'ai demandé sur quoi on se basait pour prévoir cette perte. Vous avez mal écouté Monsieur BOURGEOIS. Ce n'est pas grave, mais j'ai bien entendu les explications d'Olivier TABOUREUX, ce qui m'éclaire un peu plus et je le remercie pour la réponse qu'il a bien voulu donner de manière détaillée. En revanche, vous devriez davantage écouter les interventions des autres, ce serait correct.

M. BOURGEOIS : Très bien, Monsieur. Il y a une question à double détente, c'est tout.

M. TABOUREUX : Je dois dire que nous avons travaillé la question avec les collègues du Conseil d'Exploitation et afin de couper toute polémique naissante, je souhaite préciser que le Bouc Volley a également modifié l'ordre de plusieurs matchs et a donc demandé aux équipes de modifier l'ordre pour permettre une programmation qui se tienne. Nous avons donc vraiment travaillé main dans la main et de façon très constructive.

M. RAHOUI : Explication de vote par principe : à cause de l'exclusion de l'opposition de ce Conseil d'Exploitation, je m'abstendrai.

M. DORIDAM : Monsieur RAHOUI, je crois que vous avez la mémoire courte et je pense que vous devez savoir ce que vous dites en Commission : lorsqu'il a été procédé à la nomination des élus dans les différentes commissions, nous vous avons posé la question de savoir ce qui c'était passé...

M. RAHOUI : Pas à moi, c'était en 2002.

M. DORIDAM : Non, non ! Nous avons demandé si vous mainteniez la position qui était celle du groupe d'opposition par rapport au mandat précédent, à savoir que, pour ne pas cautionner la programmation de l'Elispac, vous ne siégiez pas dans cette commission. Vous avez maintenu cette position, c'est la raison pour laquelle vous n'y êtes pas.

M. RAHOUI : C'est tout simplement faux. Vous relatez mal les informations, ce qui n'est pas très adroit, pour un journaliste. Je m'abstendrai donc.

M. DORIDAM : J'ai un autre travail, Monsieur. Je ne suis pas fonctionnaire.

M. RAHOUI : C'est gentil pour les Fonctionnaires. Je pense qu'ils apprécieront, Monsieur DORIDAM. C'est triste d'avoir des poncifs aussi grossiers que cela, mais ce n'est pas grave. Je m'abstiens donc par principe. Merci.

Mme ROUBI : Madame MOUALEK s'abstient également avec Monsieur RAHOUI sur ce dossier-là.

Mme LE MAIRE : Par correspondance.

M. VIGUIER : Maintenant, nous aurons 8 voix.

Mme LE MAIRE : Alors, 44 voix moins 8, cela fait 36.

M. VIGUIER : Madame le Maire, pour l'instant, nous n'avons pas voté. Je vous ai apporté l'information que nous n'avions plus que 8 voix.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI a dit : « nous ne votons pas ».

M. VIGUIER : Madame HOUSSIN détenait le pouvoir de Monsieur CNOCKAERT et ne pouvait pas le transmettre à une autre personne.

Mme LE MAIRE : J'ai compris cela. Je vous remercie, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Je vous informe, Madame la Présidente.

Mme LE MAIRE : Qui s'abstient ? Deux abstentions. Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

LOTISSEMENT AGEL

CESSION DE TERRAIN À L'OPAC DE L'OISE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, la Ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise ont arrêté plusieurs sites devant accueillir des opérations de construction neuves.

Aussi, le futur lotissement Agel II doit accueillir prochainement une partie du programme de reconstruction.

Ce projet intitulé Agel Procession comporte :

- la réalisation de 16 logements collectifs locatifs,
- la réalisation de 21 maisons individuelles locatives.

Conformément au protocole d'accord, le prix du terrain a été arrêté en fonction du nombre de m² SHON réalisé et du mode de financement des logements, à savoir 50,00 euros/m² de SHON construite pour les programmes en PLUS CD ou PLAI et 120,00 euros/m² de SHON pour les programmes en PLS.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à l'OPAC de l'Oise un terrain de 6 529 m² (lot 1 du futur lotissement Agel II) sur lequel l'OPAC prévoit de construire environ 3 669 m² de SHON (dont 1 344,70 m² de SHON en PLS et 2 324,70 m² de SHON en PLUS/PLAI), soit au prix de 277.599,00 euros HT,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission «Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement», réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. PIA : Merci Madame le Maire. Il s'agit de la vente d'un terrain à l'OPAC, qui fait 6 529 m², pour un prix de 277 599 euros. C'est pour la réalisation, sur le secteur du futur lotissement Agel II, d'un certain nombre de logements : 16 logements collectifs locatifs et 21 maisons individuelles locatives. Il s'agit donc d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire. La Commission Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement a émis un avis favorable sur ce point.

M. AURY : Madame le Maire, pourriez-vous nous donner la répartition entre le nombre de logements en PLUS et PLAI et en PLS ?

Mme LE MAIRE : 2 PLAI, 14 en PLUS - CD et le reste en PLS.

M. AURY : Cela fait donc 37 logements au total, dont 14 en PLUS - CD et 2 en PLAI, ce qui fait donc 16, ainsi que 21 en PLS. Est-ce bien cela ?

Mme LE MAIRE : Oui.

M. AURY : Une remarque : dans ce cas-là, un certain nombre de logements sociaux sont construits par l'intermédiaire de l'OPAC. Nous restons toutefois sur une répartition, à l'intérieur de ces logements, beaucoup plus importante en PLS. Or, je vous rappelle, de ce point de vue-là, que la Fondation Abbé Pierre, depuis maintenant 2 ans, considère que les logements en PLS ne relèvent plus du logement social, parce que les niveaux de loyers qui sortent n'ont plus rien à voir avec du logement social. Je souhaitais faire une nouvelle fois cette observation ce soir. Ce n'est pas moi qui dis cela, mais la Fondation Abbé Pierre.

Mme LE MAIRE : Je respecte cette dernière, mais elle crée ses propres lois ou ses appréciations et le Ministère du Logement a très nettement dit, dans le cadre des aides que le PLUS fait partie du logement social.

M. AURY : Entendons-nous bien : je parle bien des PLS. Le PLUS, effectivement...

Mme LE MAIRE : (Début inaudible) au titre du Ministère du Logement.

M. AURY : Nous n'allons pas développer une polémique sur ce point, mais nous pouvons toutefois considérer que ce n'est pas une simple lubie de la Fondation Abbé Pierre. Si cette dernière, qui a acquis une réputation sérieuse sur cette question-là, et qui ne passe pas spécialement pour des gauchistes échevelés, considère que les PLS ne peuvent plus être aujourd'hui considérés comme des logements sociaux, je pense que cela mérite d'être pris en considération.

Mme LE MAIRE : Je veux bien le considérer, Monsieur AURY, mais la semaine dernière ou il y a quinze jours, nous en avons parlé avec Martin HIRSCH. Vous connaissez ? Nous avons parlé des répartitions et, pour lui, le PLS relève du logement social. Maintenant, je voudrais souligner que ces programmes de logements reflètent de la mixité sociale et qu'il n'est pas question de faire monobloc. C'est la philosophie même de l'ANRU de pouvoir mélanger toutes les catégories et d'avoir une répartition équilibrée. D'ailleurs, il n'y a là que du locatif, mais dans d'autres programmes, il y a de l'accession sociale à la propriété, qui va d'ailleurs peut-être permettre de libérer du logement HLM. Une information m'a plutôt rassurée à l'occasion d'une Commission d'Attribution à l'OPAC, au cours de laquelle j'ai signalé à Claire BEUIL que les dossiers concernaient essentiellement, à 98 %, des demandes de 2008 auprès de l'OPAC. Cela m'a interloquée, mais finalement vous n'avez plus de personnes en attente, comme on me le dit régulièrement avec des dossiers qui sont en attente depuis 3 ans ou 4 ans. Ils m'ont confirmé qu'à une, deux ou trois familles près, ils avaient géré les attentes et qu'aujourd'hui, il s'agissait de loger des gens qui faisaient des demandes depuis 2008, et ce, de façon quasiment exclusive. Je suis donc rassurée sur les files d'attente des demandeurs de logements.

M. AURY : Ce que vous nous annoncez ce soir est une très bonne nouvelle. Il n'y a donc plus de crise du logement à Beauvais. Je pense que c'est une bonne nouvelle à quelques jours de Noël. Je vous remercie. C'est une très grande nouvelle. Je pense que cela va être un peu une surprise pour certaines personnes, mais puisque vous le dites, Madame le Maire, nous allons vous faire crédit : il n'existe plus de crise du logement à Beauvais, ce soir. Je crois que c'était une grande nouvelle et elle mérite d'être connue. Merci Madame le Maire. Chapeau !

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, si j'ai pris la peine de vous le dire, ce n'est pas pour vous écouter ironiser, comme d'habitude. Il y a toujours des detresses, des personnes qui sont expulsées... Là, malheureusement, j'ai été consternée de voir le nombre d'expulsions prononcées par les bailleurs sociaux... Nous avons reçu deux gros dossiers et encore deux aujourd'hui, d'ailleurs. Je suis donc assez consternée. Cela étant, il y a toujours des personnes ayant des loyers trop élevés et qui cherchent à déménager, des mutations ou des appartements trop grands. Il y a des demandes, je suis bien d'accord, mais je vous confirme avoir eu, de l'OPAC, l'information qu'ils traitaient aujourd'hui les dossiers 2008.

Mme BEUIL : Il reste toujours des situations difficiles, et nous en entendrons tous parler. C'est là où le PLH va être très important. La typologie des logements en place manque cruellement de grands espaces. Aujourd'hui, nous avons des familles ayant un toit, mais qui sont peut-être parfois en sur-occupation et nous devons, grâce au PLH, envisager l'avenir et avoir un vrai projet sur la Ville de Beauvais en matière de construction, en allant au-devant des besoins. Or, c'est le PLH qui nous dira cela et la Communauté d'Agglomération est en train de le construire.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Le rapport est adopté à l'unanimité.

CESSION DE PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

MONSIEUR LY, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Conseil Général a sollicité la Ville de Beauvais en vue de l'acquisition de parcelles de terrain.

Il s'agit d'une part, de l'acquisition de la parcelle cadastrée section BW n° 61 de 7683 m² jouxtant le collège Baumont, en vue d'y réaliser l'agrandissement du gymnase actuel et l'implantation d'un internat sportif d'une cinquantaine de places et d'autre part, de l'acquisition des parcelles BO 776p et 777p de 1500 m² environ en vue de la réalisation d'une salle d'activité spécialisée pour le collège G. SAND.

Par ailleurs, cela sera également l'occasion pour la Ville de disposer de ces équipements en dehors des heures scolaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder au Conseil Général les parcelles ci-dessus désignées estimées pour la parcelle BW n° 61 à 20,00 euros le m² et pour la parcelle en section BO à 12,00 euros le m², conformément à l'avis des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION D'UN TERRAIN RUE DES VALLÉES

Melle DE NATTES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame RANCE Monique est propriétaire d'une maison rue « chemin des vallées » cadastrée section BF n° 230.

En 1999, suite aux travaux d'éclairage public effectués par

la Ville de Beauvais, sa clôture longeant la rue a été endommagée par les services de la Ville et donc remplacée.

Cependant, elle n'a pas été réimplantée aux limites exactes et elle empiète désormais légèrement sur le domaine public de 8 m².

Mme RANCE souhaite que sa clôture fasse partie intégrante de sa propriété et elle a donc sollicité la Ville, soit pour une repose de la clôture aux anciennes limites, soit pour une cession de l'emprise à titre gratuit.

Cette deuxième solution a été préconisée comme étant la plus pertinente et la moins onéreuse.

Le délaissé de 8 m² faisant partie du domaine public, une enquête de déclassement a eu lieu du 19 Avril au 03 Mai 2005, au terme de laquelle le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable (sous réserve que la jambe de force posée par le voisin soit maintenue).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de prononcer le déclassement de la parcelle de 8 m² ci-dessus désignée et de la céder gracieusement à Mme RANCE,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE PAR ADJUDICATION MAISON 58 RUE SIMONE SIGNORET

MONSIEUR CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

La Ville de Beauvais envisage la vente de la maison sise 58 rue Simone Signoret à Beauvais.

Il s'agit d'un pavillon de type 5 disposant d'une superficie habitable de 85,10 m², d'un garage et d'un jardin, le tout cadastré section AI n° 544p sur une emprise de 300 m² environ.

Cette maison, à proximité de l'école Pablo Picasso, est actuellement libre de toute occupation, Madame LEROI, institutrice, l'ayant libéré au 30 Septembre 2008. L'avis des domaines s'élève à 220.000,00 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur la vente de ce bien par adjudication amiable moyennant une mise à prix de 200.000,00 euros. Il est précisé que les frais de cette procédure (frais de publicité, cahier des charges) estimés à 2.500,00 euros seront à la charge du futur acquéreur ou, à défaut en cas d'adjudication infructueuse, de la Ville de Beauvais,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, j'ai toujours été assez réservé sur les ventes de logements de fonction, notamment. Je trouve qu'on aliène du patrimoine communal qui peut toujours être utile demain pour d'autres utilisations et peut-être autre chose qu'un logement. Nous l'avons vu, certains endroits ont ensuite été aménagés. Par exemple, des centres de loisirs ou d'autres lieux. Je trouve donc toujours dommage de vendre ces logements. Je pense qu'ils pourraient très bien être encore loués par la Ville.

M. TABOUREUX : Oui, vous avez raison. Certaines maisons ont pu être utilisées autrement. Elles se situaient dans l'enceinte même de l'école, même celle de Philéas Lebesgue, où la clôture ferme la maison du gardien qui est devenue un centre de loisirs et l'école maternelle. En l'occurrence, cette maison est complètement en dehors du périmètre. Il paraissait donc plus difficile d'envisager une autre activité, dans la mesure où, si nous envisageons de faire cela, l'école peut l'accueillir. De plus, nous sommes très près du Centre de Loisirs Petit Léon. C'est l'unique raison. Nous avons affaire à un patrimoine ne se trouvant pas dans l'enceinte de l'école, mais complètement disjoint. Ma réticence se limite au patrimoine se trouvant à l'intérieur du périmètre des écoles.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Le rapport est adopté.

RÉNOVATION URBAINE *ACQUISITION D'UN LOCAL* CENTRE COMMERCIAL CAMARD

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, il est prévu un redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel et la démolition des centres commerciaux Bellevue et Camard.

Pour ce faire, la Ville a engagé une politique d'acquisition des murs des différents lots commerciaux de Bellevue et de Camard.

Madame DE BEAUPRÉ est propriétaire des murs de deux locaux commerciaux occupés du centre Camard : la pharmacie et le salon de coiffure.

Une proposition d'acquisition des murs a donc été faite à Mme DE BEAUPRÉ.

Suite à ces négociations, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les murs des locaux 13, 14, 16, 17 (pharmacie d'environ 120 m²) et 12, 15 (salon de coiffure d'environ 60 m²) cadastré section AM n^{os} 470, 475, 476 et 478 au prix de 220.000,00 euros, au vu de l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/11/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT

DE LA RUE MATHEAS

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

MONSIEUR DJENADI, MAIRE ADJOINT

Le 25 Septembre 2008, le Conseil Municipal décidait de soumettre à enquête publique le projet de modification du plan d'alignement de la rue Mathéas en tant qu'il supprimait le prolongement de la rue Mathéas en traversant des parcelles privées jusqu'à la rue Alfred Debrie.

Cette enquête s'est déroulée du 10 au 25 Novembre 2008. Le commissaire-enquêteur a constaté que cette modification était pertinente et a donné un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'entériner la modification du plan d'alignement de la rue Mathéas en tant qu'il supprime le prolongement depuis la rue Jean-Marie Legras jusqu'à la rue Alfred Debrie et concernera donc les parcelles P n^{os} 258, 1105, 1104, 765, 254, 768, 884, 772, 769 et 219,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE VOIE

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Suite à des travaux d'aménagement réalisés rue Georges Guynemer, cette dernière a été coupée en deux.

Cette situation a engendré des difficultés à localiser la partie détachée. Il a donc été nécessaire de débaptiser cette voie.

De façon à ne pas perturber la domiciliation des riverains, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le nom d'Impasse Georges Guynemer pour la partie de chaussée détachée.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 11/09/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION SOUS FORME DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONTRAT DE DÉLÉGATION

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation sous forme de

concession de service public de la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Par délibération en date du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a pris la compétence « production et distribution de l'énergie calorifique ».

Par délibération en date du 25 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation de service public concernant la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sachant que le Conseil Municipal se laissait la possibilité de déclarer la procédure infructueuse si les offres n'étaient pas satisfaisantes.

Les sociétés CRAM, DALKIA, ELYO-Coriance et IDEX-Adelis ont remis une offre.

À l'issue des négociations, il apparaît à la lumière des critères du règlement de consultation que l'offre de la société CRAM est techniquement et financièrement la plus intéressante.

Conformément aux articles 43 et 44 de la Loi du 29 janvier 1993 et au vu du rapport justifiant les motifs de ce choix et l'économie générale du contrat, je vous demande de vous prononcer :

- sur le choix du délégataire sus-visé,
- sur le contrat de délégation joint en annexe,
- et de m'autoriser à signer ce contrat.

Il est prévu trois clauses résolutoires du contrat de concession :

1/ l'obtention de subventions à hauteur d'au moins 30% de l'assiette du montant de l'investissement éligible, 4 086 760 (représentant près de 35,9% du coût total des investissements prévisionnels) auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et de l'Europe ;

2/ L'accord de principe de l'autorité décisionnaire des futurs abonnés globalisant au minimum 9 000 kW de puissance souscrite pour la base, 13 300 kW pour la variante 1 et 14 000 kW pour la variante 2, dans un délai de trois mois après la signature du contrat.

3/ le Concessionnaire finalise et signe la convention d'approvisionnement en combustible bois dans un délai de 6 mois à compter de la signature du contrat.

Si une de ces trois conditions n'est pas remplie, le délégataire et la Collectivité se rapprocheront pour étudier si la délégation de service public se poursuit et les conditions de cette poursuite.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 janvier 2008 approuvant le principe général de la délégation sous forme de concession de la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur,

Considérant le contrat général de concession ci-annexé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix du délégataire du service public de chauffage urbain : la Société CRAM SAS,
- d'approuver le contrat de délégation, composé du contrat général de délégation avec ses annexes,
- d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous actes découlant de ce contrat général de délégation.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un dossier qui a occupé les Élus et les services pendant plusieurs années et dont nous

voions aujourd'hui l'aboutissement. Il est question de la délégation, sous forme de concession, d'un service public d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer ce soir sur le choix du délégataire et le contrat de délégation sous forme de concession de service public, pour la construction et l'exploitation de ce réseau et de cette chaufferie.

Je pense que vous avez tous lu en détail le rapport du Maire. Je vais donc passer très vite sur l'historique des négociations. Si certaines personnes souhaitent avoir des éclairages précis, je leur fournirai. Je m'attacherai beaucoup plus à la partie technique qui concerne les habitants et à la partie juridique, pour montrer la sûreté du contrat que nous proposons au vote ce soir.

Il y avait six candidats au total. Quatre seulement ont remis une offre. Il s'agissait des sociétés : CRAM, DALKIA, ELYO et IDEX. Elles ont bien entendu été longuement auditionnées. Des questions ont été posées par écrit. Comme c'est la procédure, la négociation compétitive a été menée et, dans un premier temps, nous avons pu voir que la société DALKIA avait un sous-investissement des équipements qui pouvait paraître attrayant, mais qui risquait, de par leur formule de révision du combustible beaucoup trop impactée sur le prix des énergies fossiles, de rattraper assez vite la mise du départ. Pour les sociétés ELYO et IDEX, les tarifs de sortie qu'ils nous proposaient étaient trop élevés, sans qu'ils les revoient de manière significative à la baisse. D'autre part, comme nous demandions une technique de condensation de chaleur, ils proposaient simplement de lancer cela à titre expérimental, mais sans réelle incidence sur les prix de sortie. Dans ces conditions, les propositions de la société CRAM sont apparues beaucoup plus sûres et avantageuses pour les futurs abonnés.

Je vais donc vous donner les principales caractéristiques de ce contrat de concession et tout d'abord les aspects techniques. Nous avons essayé, pour la bonne compréhension du dossier, de vous donner déjà un plan en couleur et au format A3, représentant le réseau et ce que nous appellerons par la suite « offre de base » et « variantes ». Vous avez également l'implantation des chaufferies, parce qu'il y en aura deux : une à bois couplée à une chaufferie fuel construites à l'angle de la rue des Métiers et de la rue Louis Roger. De plus, nous reprenons une chaufferie fuel appartenant à l'OPAC, qui sera réhabilitée par le concessionnaire, qui se situe rue Colette. Vous avez donc 52 sous-stations ou échangeurs. Je vous précise que vous trouverez également un petit glossaire pour comprendre les termes techniques compliqués. Un point important : l'approvisionnement en bois, qui avait été maintes fois soulevé durant les débats. Nous avons fait le choix d'une filière locale et régionale dénommée : « Biomasse du Beauvaisis ». Le contrat garantit une sécurité d'approvisionnement allant de 11 500 à 15 000 tonnes par an, ce qui représentera environ trois camions par jour, ce qui sera sans impact sur le trafic déjà existant sur cette voie.

J'insiste également beaucoup sur la sécurité environnementale. Avant la mise en route des installations, un point 0 sera fait sur la qualité de l'air ambiant et sur le niveau de bruit, pour que nous puissions comparer avec différents états qui seront dressés annuellement. Les résidus, qui sont des cendres, seront également analysés périodiquement. Au niveau du service proposé et des puissances souscrites, vous avez une offre de base et deux variantes ; les périmètres doivent être entourés sur le plan que vous avez. L'offre de base représente 1 461 logements appartenant à l'OPAC et des établissements publics dont des gymnases, des écoles, collèges, lycées et la piscine Bélier. J'ai la liste complète, si certains avaient la curiosité de savoir quels sont les bâtiments concernés.

Variante 2 : celle-ci incorpore l'offre de base et va représenter 2 171 logements avec, en plus, les résidences Jeanne Hachette et Bellevue. Aujourd'hui, les discussions sont très engagées avec les bailleurs et les copropriétés et les décisions

sont imminentes, sachant que ces dernières devraient être favorables, étant donné les tarifs qui vont être proposés en remplacement des anciens. Cette variante inclurait en plus le lycée du Saint-Esprit, pour lequel nous ne sommes pas encore certains, aujourd'hui, je crois, de la participation.

Dans le cas de la variante 2, les puissances maximales souscrites ne dépasseront pas 20 mégawatts, ce qui est important, puisqu'au niveau de la nomenclature des installations classées, nous resterons sous le régime déclaratif, qui est beaucoup plus rapide à obtenir, car les dossiers sont plus simples. Les futurs abonnés ne souscriront pas une puissance, comme cela se fait habituellement, avec un contrat avec EDF, mais quelque chose d'un peu plus compliqué – vous avez quelques explications dans le dossier – qui seront des unités de répartition forfaitaires. En réalité, il s'agit d'une formule qui permet de mieux lisser les tarifs entre les différents usagers, car les bâtiments ont des performances thermiques différentes, etc. Je passe les détails.

Autre point important : l'intégration architecturale. Vous en avez, je crois, un croquis dans le dossier. Notre volonté est de faire de ce bâtiment un élément architectural structurant de ce quartier. Les toitures, en forme de voiles ou de vagues, adouciront l'impact des volumes créés. L'ensemble est formé de deux parties : la chaufferie bois et la chaufferie fuel traitée un peu différemment. Il est important de savoir que nous aurons un espace d'accueil qui permettra de recevoir des groupes et d'affirmer ainsi la fonction démonstrative de l'ensemble. Je crois qu'il faut encore rappeler que nous avons un projet d'une envergure très importante, pour ne pas dire exceptionnelle, par modestie. Je pense que cela va être un des premiers projets, par sa taille, en France et c'est à ce titre que nous avons obtenu des subventions exceptionnelles, puisque nous avons dépassé le taux du subventionnement habituel de 30 %. Ceci est aussi dû au fait que ce dossier a été défendu en Commission Nationale par l'ADEME.

Autre point : ce dossier est en rapport avec l'emploi et l'insertion professionnelle. Le programme proposé s'appuie sur un partenariat étroit avec le lycée Jean-Baptiste Corot. Une convention sera passée avec cet établissement et avec le GRETA, pour l'organisation d'un projet pédagogique sur les métiers qui interviendront sur le site ; il y aura également des stages et des contrats en alternance. Et la société CRAM s'engage aussi à recruter localement des personnels en difficulté.

Vous avez les tarifs dans le dossier, je vais donc aller assez vite sur ce point. Pour les tarifs en hors taxe, l'offre de base est de 61,24 euros au mégawatt/heure, qui est l'unité de consommation d'énergie. La variante 1 est à 53, 60 euros par mégawatt/heure et la variante 2 est à 61 euros par mégawatt/heure, ce qui est logique, car plus il y aura d'abonnés, plus les tarifs vont baisser. Par rapport aux autres concurrents, ils sont largement en dessous, c'est donc pour cela que nous avons également éliminé les autres offres ; ils sont entre 10 et 15 % moins cher. Mais il est aussi important de savoir qu'au niveau de l'abonné, vous aurez une économie pouvant être estimée à 15 ou 20 %. Ce que je vous dis là, ce ne sont pas de paroles en l'air, car nous sommes allés voir sur place des projets équivalents, notamment à Alençon, à Lisieux. Nous avons réuni les OPAC de ces lieux. Ce ne sont donc pas des prévisions théoriques, mais basées sur un bilan de deux ans de mise en fonctionnement. C'est pour cela que ce projet séduit, car pour les variantes proposées, il fallait convaincre les copropriétaires ou les locataires du bien-fondé du fait de rattacher leur immeuble à ce réseau de chaleur.

Je termine avec les aspects juridiques qui, évidemment, ont leur importance. La durée de ce contrat est de 24 ans à compter de la réception des travaux prévue au troisième trimestre 2010. Chose très importante : va être mise en place une société dédiée, l'ASSEC Saint-Jean, qui aura une comptabilité distincte de la société CRAM. Cette dernière s'engage à payer une taxe de 1500 euros par an pour l'analyse de la comptabilité de cette société par un organisme indépendant.

Trois clauses résolutives sont également prévues à ce contrat de concession. Vous les avez sur la délibération : une concerne l'obtention des subventions, ce qui est fait, la seconde est en rapport avec une puissance minimale souscrite que nous ne connaissons encore pas tout à fait aujourd'hui, car des discussions sont encore en cours pour les variantes 1 et 2 et la troisième a pour objet la signature dans les six mois du contrat d'approvisionnement bois.

Dernière chose : le suivi du chantier est aussi un élément essentiel. Les cabinets d'assistance à maîtrise d'ouvrage, auxquels je tiens à rendre hommage ce soir (le CEDEN et le CALIA), n'achèveront leur mission qu'un an après la mise en route du service du réseau, c'est-à-dire fin 2011, pour voir comment se passe la construction de ce dernier, sa mise en route, au profit de la collectivité et des personnes qui souscrivent les abonnements.

Je termine également en saluant le travail considérable qui a été réalisé depuis deux ans par les services de la Ville et en particulier par Monsieur SERGENT, qui a mobilisé une grande partie de ses heures de travail, à savoir qu'il en a fait beaucoup plus à cause de ce dossier très complexe. Je crois que cela méritait un salut du Conseil Municipal. Voilà mes chers collègues l'essentiel de ce contrat de concession qui vous est proposé ce soir :

- approuver le choix du délégataire, la société CRAM,
- approuver le contrat de délégation composé du contrat général de délégation et de ses annexes,
- autoriser Madame le Maire à le signer, tout comme tous les actes découlant de ce contrat général de délégation.

La Commission Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement a émis un avis favorable lors de sa réunion du 2 décembre dernier.

M. VIGUIER : Je souhaite juste vous informer que nous avons trouvé ce projet de réseau de chaleur très intéressant et très favorable à notre ville et à ses habitants. Nous avons suivi avec attention ce dossier, notamment notre collègue Brigitte MOUALEK, qui ne pouvait pas rester jusqu'au bout de la séance de ce soir. Nous n'en pensons que du bien à cet instant et nous allons voter favorablement sur ce rapport.

M. BOURGEOIS : Vous voyez cher collègue que nous faisons parfois de bonnes choses.

Mme LE MAIRE : Bien. Merci. Je remercie Jean-Luc BOURGEOIS qui, depuis de longs mois, maîtrise ce dossier d'une manière assez exceptionnelle. Si je comprends bien, et je vous en remercie, ce dossier est voté à l'unanimité.

CHARTRE SUR L'IMPLANTATION DE RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Suite à la démarche initiée en 2004, la Ville de BEAUVAIS prend l'initiative de mettre à jour sa Charte sur l'implantation de relais de Téléphonie Mobile en tirant parti de l'expérience de sa mise en pratique pendant 3 ans et des contacts entretenus entre le maire et les opérateurs que sont BOUTY GUES TELECOM, ORANGE France et SFR.

Pour répondre à l'augmentation du trafic, aux exigences de qualité et de couverture géographique de leurs clients, mais

aussi pour permettre à ces derniers de bénéficier de nouveaux services tels que multimédias, Internet Mobile..., les opérateurs continuent de déployer leur réseau et la Ville de Beauvais se montre toujours aussi soucieuse de préserver son environnement et sa qualité de vie.

Aussi le renouvellement de la Charte vise à concilier les différents enjeux en présence :

- un déploiement harmonieux et un bon fonctionnement de la téléphonie mobile,
- une information des élus et leurs administrés,
- une préservation des paysages urbains et naturels,
- une prise en compte des préoccupations de santé publique de la population.

Tout en organisant au mieux les relations et obligations réciproques dans un souci d'information, de transparence vis-à-vis de la population ; tout en favorisant la concertation entre les diverses parties, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, la Ville de BEAUVAIS et les exploitants conviennent de renouveler la présente charte.

La présente démarche s'inscrit dans les principes de concertation de l'Agenda 21 Beauvaisien.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le contenu du projet de charte ci-annexé et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la charte avec les opérateurs de radio téléphonie mobile.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le renouvellement de la charte.

M. BOURGEOIS : Il est question ce soir du renouvellement de la charte sur l'implantation de relais de téléphonie mobile. Il vient à la suite d'une démarche que nous avons initiée en 2004 et nous prenons ce soir l'initiative de mettre à jour cette charte qui s'inscrit dans le principe de concertation de notre Agenda 21.

Quelques mots : nous avons fait un bilan des années passées et un des principaux atouts de ce document est d'avoir imposé le passage en commission municipale avant le passage de ces dossiers en commission préfectorale et de reconnaître à cette dernière d'avoir suivi l'avis de la commission municipale.

Quatre remarques : le nombre global de sites a faiblement évolué sur la ville, soit huit nouvelles installations. Les nouveaux émetteurs sont, le plus souvent, installés sur des stations existantes, ce que stipule la charte, où nous avons consacré les niveaux d'implantation. Il faut dire que la commission a statué sur seize dossiers, en rendant treize avis favorables. Ce qui veut dire que nous avons rejeté trois propositions.

Autre point : les opérateurs ont été sollicités pour apporter des réponses aux questions posées par les riverains. Dans certains cas, l'implantation initialement prévue a été déplacée, pour tenir compte des remarques et des souhaits justifiés des riverains et que le principe de précaution nous imposait.

Enfin, nous avons toutefois rencontré des difficultés au niveau de la réalisation des projets sur le terrain, c'est-à-dire la mise en paysage et quelquefois de mauvaises coordinations dans les travaux.

Ces remarques justifient les quelques modifications aux articles de la nouvelle charte qui vous est proposée ce soir. Certaines portent sur l'article 2, dans lequel nous insistons davantage sur la qualité de l'intégration paysagère, l'article 3, où des étapes ont été ajoutées dans la procédure, avec l'engagement de déclaration d'achèvement de travaux et sur l'article 8 ; les trois opérateurs ont réalisé la mesure des champs électromagnétiques sur la ville. Nous avons ce soir les rapports et je propose de les exposer à la prochaine Commission Environnement. Tout ce que nous pouvons dire ce soir – vous vous doutez bien que ce sont des rapports excessivement complexes, il faut donc le temps de les lire en détail –, c'est que tous les relevés sont évidemment très en dessous des seuils dangereux. Mais nous y reviendrons, si vous le voulez bien, lors de la prochaine Commission Environnement.

L'article 10, qui est nouveau, traite du contrôle des travaux. C'est ce qui péchait le plus. L'article 11 : « la durée de la charge est de trois ans, mais avec reconduction écrite annuelle », ce qui n'était pas le cas avant.

Voilà donc, mes chers collègues, ce qui est proposé ce soir à votre vote. La Commission Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement a émis un avis favorable sur ce dossier.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

SURTAXE EAU 2009

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Compte tenu du programme de travaux d'eau potable 2009 tel qu'il ressort du budget primitif 2009 et dans la pers-

pective d'un programme conséquent d'investissements pour la période 2009-2013, incluant la création d'un nouveau forage et d'un réservoir supplémentaire, il est nécessaire d'augmenter progressivement le volume de recettes du dispositif de la surtaxe eau.

La surtaxe appliquée depuis le 1er janvier 2008 est de 0,2137 €/m² dans la première tranche volumétrique (qui correspond à l'utilisation domestique courante).

Il est proposé d'appliquer dès 2009 une augmentation de 0,03 € par m² d'eau, ce qui établirait le nouveau montant de la surtaxe à 0,2437 € par m².

La déclinaison des nouveaux tarifs se présente comme ci-dessous, la taxe valeur ajoutée en sus (5,5 %).

de 0 à 3 000 m ² /an :	0,2437 € / m ²
de 3 001 à 6 000 m ² /an :	0,2071 € / m ²
de 6 001 à 10 000 m ² /an :	0,1828 € / m ²
de 10 001 à 24 000 m ² /an :	0,1584 € / m ²
de 24 001 à 48 000 m ² /an :	0,1340 € / m ²
de 48 001 à 200 000 m ² /an :	0,1219 € / m ²
de 200 001 à 750 000 m ² /an :	0,1097 € / m ²
de 750 001 m ² /an et plus :	0,0975 € / m ²

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire relative à ce dossier.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 02/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 8 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit de l'eau potable et donc de la surtaxe eau 2009. Vous savez que, tous les ans, nous votons une surtaxe qui va s'appliquer au 1er janvier prochain. Les chiffres que je vais évoquer ne concernent que cette surtaxe et non le prix global de l'eau. En 2008, cette surtaxe s'établit à 0,2137 euro par mètre cube et vous savez que le but de cette dernière est de financer la réalisation d'un programme de travaux d'investissements. Les investissements en matière d'eau potable que vous avez trouvés sur le Budget Annexe Eau Potable sont essentiellement le renouvellement et le renforcement des anciennes canalisations, la diversification de la ressource, avec l'objectif de créer un nouveau forage – je l'ai déjà évoqué plusieurs fois ici, je n'insiste donc pas sur ce point, mais le problème est aujourd'hui capital – et le renforcement de la desserte, avec la création d'un réservoir supplémentaire pour donner davantage de pression à certains secteurs du centre-ville et d'augmenter notre autonomie.

C'est un programme qui va être pluriannuel. Des montants ont été indiqués dans le budget pour 2009. Vous l'avez, je ne vais donc pas y revenir. Pour permettre, en 2009, la réalisation de ce programme, il est proposé d'augmenter cette surtaxe de 0,003 euro par mètre cube. Si vous votez cette augmentation, elle s'établirait donc, au 1er janvier 2009, à 0,2437 euro le mètre cube pour la première tranche volumétrique, c'est-à-dire celle qui nous concerne, puisqu'elle va jusqu'à 3 000 m³.

Voilà le sens du rapport que nous vous proposons de voter ce soir et la Commission Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement avait émis un avis favorable sur ce dossier.

M. VIGUIER : Madame le Maire, j'ai deux remarques à faire au sujet de ce rapport. La première est qu'il nous semble que, dans la déclinaison des tarifs, il y a une philosophie que

nous ne pouvons pas approuver, consistant, en gros, à considérer que plus on consomme d'eau, qui est un bien précieux, moins on la paye cher. Or, il nous semble qu'il faudrait, à l'inverse, que la progressivité aboutisse au fait que plus on consomme d'eau, plus on paye. Très clairement, nous avons une opposition de principe à cette déclinaison des tarifs qui ne nous semble pas du tout aller dans le sens du développement durable et de la préservation des ressources naturelles. Seconde remarque, Madame le Maire : il est également vrai qu'après l'augmentation des tarifs municipaux, la réduction des abattements à la base, l'augmentation de 8 % que vous avez décidée tout à l'heure des taux d'imposition, pour nous, cette nouvelle surtaxe, comprenez-le bien, est la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

M. BOURGEOIS : Merci pour le jeu de mots qui est très pertinent, personne n'en doute.

M. VIGUIER : Je vous remercie, Monsieur BOURGEOIS.

M. BOURGEOIS : Vous savez qu'il faut toujours remarquer, pousser et encourager le talent. Cela se travaille. On peut toujours faire mieux et nous avons tous les espoirs en la matière, d'ici encore 5 ans.

M. BOURGEOIS : Petite note d'humour à la fin de cette séance, je crois que c'est bien nécessaire. Je ne suis pas d'accord avec vous sur votre philosophie, ce qui ne vous étonnera pas. Je crois que certains débats sont très pragmatiques. Là, il ne faut pas faire de mauvaise corrélation : la tranche de 0 à 3 000 m³ est celle des particuliers. La loi nous impose de faire des distinctions. Je ne sais pas s'il serait pertinent de la changer, les différences n'étant pas énormes, pour taxer encore plus les entreprises qui consomment beaucoup d'eau. Je peux vous rassurer, car sur Beauvais, il n'existe pratiquement aucune entreprise dans ce cas-là. Restons donc au niveau local.

Autre chose : cette surtaxe est notre manière de faire. Je prends tout de suite le contre-pied, car il y a toujours un contrepoint. Bien entendu, nous aurions dû faire une régie, je le sais très bien. Nous avons les sous-entendus. De toute façon, dans le cadre d'une régie, il faudrait également, chaque année, voter un montant de travaux et le financer, ce qui ne changerait strictement rien à l'affaire. C'est pour cela que, je crois que, dans ce cas-là, nous avons opté pour la meilleure solution locale – j'insiste bien sur ce point – une solution dans une autre ville peut-être différente, tout comme les données et nous ne raisonnons pas, moi surtout, à l'échelon national, mais simplement au niveau local. Nous avons pris cette solution-là parce que, sur Beauvais, vous le savez bien, nous avons toujours été satisfaits et vous avez vu que le prix de l'eau avait diminué, en réalité, suite au nouveau contrat. Je crois que c'est ce qu'il faut voir. Voilà la réponse, mais je ne pense pas qu'il faille relancer un autre débat sur le prix de l'eau ce soir. C'est le montant de la surtaxe pour des travaux qui vous sont proposés. Vous êtes d'accord ou pas ?

M. AURY : Nous pouvons tout de même en débattre, Monsieur BOURGEOIS, que nous soyons d'accord ou pas. C'est tout l'intérêt du débat. Vous dites en quelques mots que même si c'était en régie nous aurions à financer les travaux, bien sûr. En revanche, nous n'aurions pas à financer les actionnaires de VEOLIA.

M. BOURGEOIS : Nous connaissons le couplet. Je raisonne sur le plan local.

M. AURY : Oui, moi aussi, Monsieur BOURGEOIS... Bien sûr que si ! On a l'impression que c'est un gros mot, mais vous savez fort bien qu'aujourd'hui, la société VEOLIA ne fait pas de philanthropie particulière avec Beauvais. Vous rémunérez les actionnaires. C'est aussi simple que cela. Donc cet argent que nous ne dépenserions pas pour cela, pourrait être investi en travaux. Du coup, la surtaxe qui nous est proposée

là serait peut-être inexistante ou moins importante que celle que vous proposez ce soir. Encore une fois, vous nous demandez d'avaliser des conséquences de choix que nous n'avons pas faits. Deuxième chose : je suis un peu étonné de votre réponse sur l'évolution de la progressivité de la surtaxe, car il me semble qu'à l'inverse, vous aviez intégré cette donnée-là sur le calcul même du prix de l'eau sur lequel nous avons justement une progressivité (plus on consomme, plus on paye relativement le prix de l'eau). C'est vrai que nous sommes un peu surpris de voir là cette logique inversée. Nous parlons là de centimes, mais cela représente tout de même 14 % d'augmentation de la surtaxe par rapport à l'an dernier.

M. BOURGEOIS : J'ai également fait des calculs : 1 centime d'augmentation équivaut à 1,27 euro TTC par an et 3 centimes d'augmentation, ce qui est le cas ici, équivaut à 3,80 euros TTC par an. C'est une somme bien entendu. Avec cela, on peut faire autre chose ... Donc sur la Ville de Beauvais, avec le contrat DSP qui nous a été proposé, nous avons estimé, en notre âme et conscience, après toute une année de débats, que c'était un bon contrat. Et nous l'avons vu, cela fait baisser le prix de l'eau. Sur une autre ville, peut-être plus importante, le raisonnement serait peut-être tout à fait différent. Nous n'allons pas revenir là-dessus. Là aussi, il ne faut pas avoir des dogmes qui sont toujours identiques. Sur une ville de 500 000 habitants, mon raisonnement serait sans doute tout à fait différent.

Mme LE MAIRE : Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Vous êtes 8 à voter contre des travaux pour le réseau. Le rapport est adopté à la Majorité.

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La population évolue différemment d'un quartier à l'autre et nous oblige régulièrement à adapter la carte scolaire. Le renouvellement ou l'implantation de nouveaux habitants entraîne une inégale croissance d'une zone à l'autre des effectifs scolaires alors que dans des secteurs limitrophes, la population vieillit et l'école a tendance à se désaffecter.

Afin d'équilibrer les effectifs scolaires à l'évolution socio-démographique, il est proposé de réajuster le périmètre scolaire de la façon suivante pour le secteur « Notre-Dame-du-Thil » :

- Rattachement des rues du 11 novembre, C. Ader, L. Blériot, H. Farman, de Tilloy (n°1 à 51 et 2 à 46) et en partie des avenues du 8 mai 1945 (n° 19 à 37), d'Amiens (n°82 à 122) et de M. Dassault (n°132 à 240), qui étaient jusqu'à présent liées au secteur de C. Perrault/A. Daudet.

L'Inspecteur de Circonscription (Beauvais Nord) a donné un avis favorable quant à cette proposition (classes chargées sur le quartier d'Argentine).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de valider ce nouveau périmètre scolaire à compter de septembre 2009.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 09/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PÉRIMETRES SCOLAIRES

	2006	2007
Nombre d'enfants avec périmètre actuel pour Ch. Perrault	74	63
Nombre d'enfants avec périmètre actuel pour E. Triolet	64	47
Nombre d'enfants avec le nouveau périmètre pour Ch. Perrault	67	56
Nombre d'enfants avec le nouveau périmètre pour E. Triolet	71	54

M. TABOUREUX : Merci Madame le Maire. Il s'agit de proposer à notre Conseil le transfert de quelques rues, dont vous avez la liste dans la délibération et qui sont positionnées sur le schéma se trouvant au verso de cette dernière. Ce sont quelques rues du périmètre scolaire Charles Perrault et des écoles Daudet et Rostand, dans lequel il existe un bon dynamisme démographique, des listes importantes d'attente dans les écoles, que nous vous proposons de transférer sur le périmètre Dartois-Debussy-Triolet. Le but est de limiter un peu les sureffectifs sur Perrault et éventuellement d'empêcher une future fermeture de classe sur Triolet. Cette modification a reçu l'aval de l'Inspecteur et nous vous la proposons aujourd'hui. Elle a également reçu l'aval de la commission qui s'est réunie le 9 décembre.

Mme ROUBI : J'étais bien à la commission du 9 décembre. Nous avons parlé de ce dossier. Nous comprenons bien entendu la nécessité de maintenir l'ouverture des classes sur le secteur menacé par la baisse démographique, soit celui de la maternelle Triolet, essentiellement, mais je souhaitais dire que, dans un Conseil Municipal précédent, nous avons déjà voté un changement de périmètre scolaire sur Marissel, pour essayer de maintenir une classe. Une réflexion : nous sommes en train de grignoter les zones pavillonnaires des deux côtés de la ZUP Argentine, ce qui veut dire que les écoles de ce quartier, qui sont très chargées, nous le savons, puisqu'il y a eu des créations de classes, perdent en mixité sociale. Je souhaitais faire cette remarque, car cela veut dire que c'est encore une zone pavillonnaire qui va quitter les périmètres de la ZUP Argentine.

M. TABOUREUX : Il n'y a aucune intention derrière cela. C'est un problème de proximité.

Mme ROUBI : Je ne parle pas d'intention. Je fais simplement la remarque qu'il faut être attentif aux conséquences sociales sur les écoles.

M. TABOUREUX : La réponse que je peux faire est que nous ne sommes pas certains d'éviter les fermetures de classes. Nous faisons tout pour, et pour l'instant nous avons réussi sur Gaston Sueur. Si nous fermons des classes et que les enfants sont trois, quatre ou cinq de plus par classe, je ne suis pas sûr que nous fassions un meilleur travail. L'idée est de prendre les enfants là où ils sont et les familles là où elles s'installent.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote : Qui s'abstient ? 1 abstention. Le rapport est adopté.

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Comme lors du Conseil Municipal précédent, la Ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier à la réalisation d'activités dans le cadre de projets d'écoles arrivés tardivement au service enseignement :

1- Classes Coopératives

- École maternelle Paul Éluard, classes d'eau
- École maternelle Pablo Picasso, classe Poney au club hippique de Beauvais

	COÛT	VILLE	ÉCOLE	AUTRE PARTENAIRE FINANCIER
P. Éluard (15 au 29 mai 2009) x 3 classes	3919,50 €	1800 €	319,50 €	1800 € (agence de l'eau)
P. Picasso (mars à juin 2009)	1380 €	1000 €	380 €	-

2- Ateliers Cuisine

- École maternelle La Grenouillère (travail autour de l'expression écrite et parlée, association des parents dans le projet)

	COÛT	VILLE	ÉCOLE
La Grenouillère	701,24 €	500 €	201,24 €

3- Dans le cadre du Réseau Ambition Réussite (présenté en Conseil Municipal le 21/11/08) :

- École maternelle J. F. Lanfranchi (après validation de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale le 12 décembre 2008)

- Habitat et Architecture pour un montant de 1200 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la Coopérative des écoles concernées les sommes pour un montant total de 3300 €.

- de verser au collège Henri Baumont, support financier du R.A.R. quartier Argentine, la somme de 1200 €.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 09/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION TRANSPORT 2009 AUX ÉCOLES

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais verse chaque année une subvention

aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques.

Le montant proposé est de 65 euros par classe pour l'année 2009 (avec un minimum de 325 euros par école pour celles qui ont moins de 5 classes). Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la Ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation d'un devis.

Les écoles privées bénéficient de cette participation dans le cadre du forfait par élève attribué annuellement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à la coopérative scolaire de chaque école publique demandeuse listée en annexe les sommes prévues dans le tableau joint et d'imputer ces dépenses sur le Budget Primitif 2009 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 09/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS - 2009 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS TRANSPORT PAR ÉCOLE

ÉCOLES MATERNELLES	CLASSES	MONTANT €	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CLASSES	MONTANT €
H.C. ANDERSEN	2	325	Louis ARAGON	5	325
Paul BERT	4	325	Paul BERT	5	325
BRIQUETERIE	3	325	Annexe BOSSUET	5	325
Albert CAMUS	6	390	BOIS BRÛLET	5	325
Paul ÉLUARD	3	325	Ferd. BUISSON	4	325
GRÉBER	4	325	Albert CAMUS	8	520
GRENOUILLÈRE	6	390	Ph. COUSTEAU	10	650
P. KERGOMARD	4	325	G. DARTOIS	5	325
J.F. LANFRANCHI	5	325	A. DAUDET	5	325
A & M LAUNAY	6	3905	Cl. DEBUSSY	5	325
Ph. LEBESGUE	4	325	Victor DURUY	7	455
Jean MACÉ	3	325	EUROPE	10	650
Jules MICHELET	3	325	Jules FERRY	5	325
Jean MOULIN	7	455	Émile FOËX	5	325
Marcel PAGNOL	4	325	J.F. LANFRANCHI	10	650
Ch. PERRAULT	7	455	A & M LAUNAY	5	325
Pablo PICASSO	5	325	Ph. LEBESGUE	5	325
Gaston SUEUR	5	325	Jean MACÉ	6	390
Elsa TRIOLET	5	325	MARISSEL A	3	325
Jules VERNE	4	325	MARISSEL B	4	325
VOISINLIEU	4	325	Jean MOULIN	11	715
			Marcel PAGNOL	5	325
			Jacques PRÉVERT	6	390
			Georges RÉGNIER	3	325
			Jean ROSTAND	6	390
			A. St EXUPÉRY	3	325
			Jean ZAY	3	325
TOTAUX	94	7 280		154	10 660

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le Conseil Consultatif de la Jeunesse est un dispositif de Démocratie Locale destiné aux jeunes Beauvaisiens âgés de 11 à 16 ans.

Cette structure permet aux plus jeunes de s'investir dans la vie de notre cité et de s'exprimer sur des sujets qui les préoccupent.

L'objectif poursuivi par cette instance est de favoriser « l'éveil à la démocratie participative » des plus jeunes, tout en leur permettant de se familiariser avec le fonctionnement des institutions locales et nationales.

Il s'agit d'un outil fondamental de proximité et de dialogue. Les principes fondateurs de cette instance sont les suivants :

- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse est une instance de dialogue et de proposition.

- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse met en place des actions, des projets, afin d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des jeunes Beauvaisiens, en fonction d'un budget qui lui est propre.

- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse est une structure que le Conseil Municipal consultera le cas échéant sur les sujets concernant la Jeunesse Beauvaisienne.

- Le Conseil Consultatif de la Jeunesse sensibilisera les jeunes Beauvaisiens au civisme, aux valeurs de la République, et au fonctionnement de notre collectivité et des institutions en général.

Le règlement intérieur et les principes régissant son fonctionnement seront déterminés par la Direction de la Jeunesse, sous l'autorité du Maire Adjoint délégué aux affaires périscolaires et au Conseil Consultatif de la Jeunesse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier ;

- d'approuver la création du Conseil Consultatif de la Jeunesse et ses principes fondateurs.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 09/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN MATIÈRE SPORTIVE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Près de 250 associations sollicitent chaque année la ville en vue d'obtenir une subvention. Notre niveau d'aide financière en direction du monde associatif est l'un des plus hauts

de France. Il faut donc optimiser l'enveloppe de 8 millions d'euros que le monde associatif perçoit à Beauvais. Les associations doivent participer à un effort collectif de solidarité. Aussi à compter de 2009 et pour trois ans les subventions subiront un gel.

La ville de Beauvais s'est astreinte à réduire son train de vie, depuis 2004, les services eux mêmes ont fait des efforts budgétaires importants afin d'optimiser au mieux l'argent des contribuables. Des résultats sérieux et reconnus par les spécialistes ont été atteints, la mise en place de conditions et critères d'attribution constitue une nouvelle étape.

Les aides indirectes en nature, prêt de matériel, aides humaines, attribution de locaux... font également l'objet d'une valorisation et constituent un avantage souvent conséquent assimilable à une subvention.

Toute association bénéficiant d'une subvention supérieure à 15 000 euros signe avec la collectivité une convention d'objectifs personnalisée. Mais quelque soit le montant alloué, toute association doit respecter la procédure d'attribution mise en place par le service de la vie associative depuis 2002.

À l'analyse des demandes, il ressort que l'attribution répond à une demande dûment argumentée et justifiée au plan de l'inscription dans le champs des orientations du projet municipal, au respect de la procédure et au plan financier par la justification comptable de la bonne utilisation des deniers publics. Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes corrobore cette démarche et incite la collectivité à l'appliquer avec rigueur, quelle que soit l'association.

L'association établit une demande entrant dans le champ des orientations du projet municipal.

Le projet de l'association ou ses missions contribue à la mise en oeuvre du projet municipal défini autour des axes repris ci-dessous.

En ce qui concerne le sport, l'objectif est de poursuivre une politique sportive ambitieuse, de diversifier et d'optimiser l'offre offerte, tout en contrôlant l'utilisation des deniers publics par des évaluations. La mise en place des projets à caractère sportif par l'action des associations, saura répondre aux orientations annoncées en faveur de la solidarité, la sécurité, l'accessibilité, la mixité sociale et sexuelle et contribuer en fonction des publics au projet éducatif et à la citoyenneté.

« Nous ferons de Beauvais une ville toujours plus ouverte et toujours plus accueillante. Une ville qui offre à tout le monde des espaces de liberté, de rêve et de divertissements dans le sport, les loisirs et l'animation. Chacun pourra s'évader, se détendre. Chacun pourra se dépasser ou s'amuser en toute liberté » (cf : Programme municipal)

L'association doit respecter la procédure administrative :

En vue d'obtenir une subvention de droit commun, à savoir une aide octroyée par la personne publique de manière facultative, discrétionnaire, précaire et conditionnelle ou en raison d'insuffisance de recettes d'exploitation, l'association doit remplir un dossier de demande de subvention qui est à retirer au service de la Vie Associative à partir du 1er septembre de l'année n-1.

Quel que soit le montant de la subvention demandée, ce dossier devra comprendre :

- Statuts dans le cas d'une 1ère demande ou si modification.
- Composition du bureau et du CA.
- Rapport d'activité adopté par l'Assemblée Générale annuelle.
- Projet des activités de l'année à venir.
- Compte de résultat du dernier exercice clos adopté par l'Assemblée Générale.
- Budget prévisionnel faisant ressortir les montants sollicités.
- Dans le cas d'une action spécifique, un budget prévisionnel de l'action.
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Le versement d'une nouvelle subvention est toujours subordonné à la vérification de la réalisation des actions subventionnées antérieurement.

L'instruction des demandes est faite dans les services et la décision est prise en Conseil Municipal.

Contrôle de l'utilisation de la subvention

L'association qui reçoit une subvention doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de la collectivité : un contrôle peut donc être réalisé sur place à tout moment par celle-ci.

• RÈGLES GÉNÉRALES D'INSTRUCTION PRÉALABLES À TOUTE ATTRIBUTION :

- Avoir une activité sur le territoire de la commune,
- Justifier d'un exercice comptable complet,

• LA VILLE EXAMINERA LES DEMANDES DES ASSOCIATIONS OU CLUBS SPORTIFS ET RETIENDRA LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

L'association ou le club contribue à l'optimisation des moyens mis à disposition par la mutualisation des équipements ou des installations avec une ou plusieurs autres associations ou institutions. Une attention particulière sera apportée aux efforts faits par les clubs pour se regrouper ou partager des locaux. Lorsque l'activité de l'association est déjà largement couverte au niveau local par d'autres structures associatives ou institutionnelles, il apparaît que le projet relève plus de l'opportunité que des besoins locaux, la ville veillera à lutter contre les scissions opportunistes.

L'association doit rechercher la pluralité de financement, la ville de Beauvais tendra à limiter la prise en charge à 25 % du budget pour les associations (ou clubs sportifs). La mixité des sources de financement entre fonds publics et fonds privés, la participation financière des usagers proportionnée aux moyens des publics concernés, les modalités mises en oeuvre pour valoriser l'action des bénévoles seront des points d'analyse pour chaque demande.

L'association dont l'activité est en régression, baisse du nombre d'usagers, de licenciés, d'équipes engagées ou du niveau d'engagement, ne pourra prétendre au maintien des aides, voire des créneaux attribués.

L'association attestera du nombre des adhérents, usagers ou licenciés et justifiera de l'évolution de leur participation.

Les résultats sportifs obtenus feront l'objet d'un examen ; le maintien des engagements, la diversité ou mixité des équipes et des athlètes. L'effort porté sur une équipe ou un compétiteur ne saurait constituer une évolution.

La valeur d'exemple du sport doit constituer pour les clubs un engagement, les manquements à la discipline, à la citoyenneté dans la pratique sportive, dans la compétition seront sanctionnés à due proportion.

L'aide à la formation de jeunes, les efforts autour de l'encadrement et la mise en place de procédures tendant à la valorisation des acquis des bénévoles retiendront une attention particulière.

Notre société est constituée de minorités qui ne sauraient être exclues du monde associatif et sportif. L'implication des clubs pour favoriser les mixités, qu'elles soient sociales ou sexuelles, mais également pour aider à l'intégration, est attendue notamment par des actions concrètes et mesurables ; l'affichage seul ne saurait suffire. Agir au coeur des quartiers, équilibrer la pratique féminine, intégrer les personnes à mobilité réduite ou en fragilité sociale sont des enjeux.

Le manquement à la procédure administrative ou le défaut de justification des pièces comptables justifiera à lui seul un rejet d'attribution.

Seront suivis de près les comptes des associations affichant

des provisions ou excédents de financement et n'en démontrant pas la justification.

La ville attend en contrepartie de son aide, l'engagement par l'association de porter à la connaissance des usagers, et des adhérents l'origine du financement, d'apposer dans ses publications le logo de la ville et de soumettre pour aval au service communication ses productions.

Les dispositions ainsi définies pourront évoluer vers des répartitions quantitatives des critères.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces conditions d'attribution.

La Commission « Sport, Jeunesse », réunie le 04/12/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ABLA : Oui, Madame le Maire, je suis en accord avec l'ensemble du contenu de ce dossier, hormis sur un des paragraphes de la page 4 qui indique que : « ... la Ville de Beauvais ne saurait prendre en charge plus de 25 % du budget des associations. ». Je trouve que cette clause ne peut pas être appliquée à toutes les associations et j'espère que les demandes seront étudiées au cas par cas.

Mme CORILLION : Cette clause est effectivement tout à fait modulable. Il est apparu que nous voulions donner une fourchette pour équilibrer les fonds publics et les fonds privés et inciter aussi les clubs à chercher d'autres fonds que les fonds publics. Il est clair que, de toute façon, nous tenons compte, en plus de ces critères, du contexte de chaque association. L'examen de ces critères est véritablement fait auprès de chacune des associations, les unes derrière les autres et dissociées les unes des autres.

M. RAHOUI : En effet, c'est une clause que j'avais soulignée à la manière de ma collègue Fatima. Il peut être très dangereux de se restreindre à 25 %, car chacun est différent, chaque association a un fonctionnement différent. Je propose que nous retirions cette partie de la délibération.

Mme LE MAIRE : Les recommandations émanent de la Chambre Régionale des Comptes. Nous sommes donc obligés d'amener un certain nombre de barèmes. Ce qui ne veut pas dire que nous restons pile à ce planche, mais il ne s'agit que d'associations sportives.

Mme CORILLION : Oui, nous sommes sur des associations sportives et nous avons tout de même un certain souci d'équité, ce que je tenais à dire.

Mme ROUBI : Je suis maintenant dans le Conseil d'Administration de La Vaillante de Beauvais, j'ai donc ressorti les comptes et il y a une subvention de 25 000 euros qui correspond à plus de 33 % du budget général.

Mme LE MAIRE : C'est une fourchette.

Mme ROUBI : Dans le texte, il n'est pas indiqué que c'est une fourchette. Faut-il indiquer dans le texte qu'il faut « tendre à »... Car là, c'est très dur et très restrictif ?

Mme LE MAIRE : Je suis d'accord.

Mme ROUBI : Je me suis posé des questions en voyant les comptes et je me suis dit que cela allait poser de gros soucis.

Mme LE MAIRE : Il faut indiquer : « tendre à ». Comme c'est enregistré dans le compte-rendu, la délibération sera ainsi modifiée avec : « tendre à ». Mais quand nous avons été contrôlés

par la Chambre Régionale des Comptes, ils nous ont dit que les conventions sportives n'étaient pas conformes, à leur sens.

M. RAHOUI : Je suis d'accord. C'est pour cela qu'il faut absolument apporter cette modification. Je proposais la suppression, mais si vous l'indiquez de cette manière-là, cela peut également passer, parce que cela va nous restreindre. Cela va poser des problèmes à un certain moment, car je pense que, pour certains clubs, il va falloir aller au-delà de ces 25 % pour pérenniser l'activité de ces derniers.

Mme CORILLION : Ceci étant, il n'y a pas qu'un critère d'observation.

M. RAHOUI : Oui, mais cela en est un qui me paraît important et qui, à un moment, va poser problème.

Mme LE MAIRE : Puisque les débats sont enregistrés, pour la délibération que nous votons, nous mettons le correctif : « tendre à ».

M. RAHOUI : Voilà. Et concernant la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport portant sur l'orientation sportive de la Ville, cette dernière parlait de contrats pluriannuels à établir entre la Ville et les clubs. Est-ce une chose que nous pourrions intégrer avec les clubs, afin d'avoir un accompagnement encore plus complet en termes de finances ?

Mme CORILLION : Cela existe déjà pour les clubs percevant des subventions de plus 15 000 euros. En revanche, à l'initiative de ces critères, nous pourrions tendre vers des types de contrats à respecter, pluriannuels, pour que les clubs aient une connaissance véritable de ce que nous attendons d'eux par rapport à ce contrat.

M. RAHOUI : Qu'ils sachent également, de leur côté, à quoi s'attendre en termes de subventions. Je pense qu'il est important d'être transparent envers eux, pour qu'ils puissent anticiper. Je pense qu'une ville doit également anticiper la réussite, l'accompagner et, par un contrat pluriannuel, nous pouvons y arriver.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité. Mes chers collègues je vous rappelle qu'un petit pot est proposé à l'ensemble des Élus de ce Conseil. Je souhaite à tous un joyeux Noël et une heureuse année 2009.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

- **16 octobre 2008 :** Passation d'un contrat multi-garanties avec la société MATMUT Assurances pour assurer en dommages aux biens l'ensemble des abris et équipements installés sur les parcelles de jardins familiaux. La dépense correspondant à la période du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2008 s'élève à 3.999,15 euros TTC.

- **16 octobre 2008 :** Passation d'un marché en procédure

adaptée sans minimum et sans maximum avec la société CETE APAVE nord-ouest pour la réalisation de formations pour l'obtention du CACES au profit d'agents de la Ville et de la Communauté d'Agglomération. Le montant du marché ne pourra dépasser 40.000 euros HT. Il est conclu jusqu'au 31 décembre 2008 et il est non renouvelable.

- **20 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite de la propriété communale située 98 rue de Notre Dame du Thil au profit de l'association Les Mimosas du Portugal pour y réaliser ses missions.

- **22 octobre 2008** : Participation d'un agent de la ville à un séminaire « 2èmes rencontres internationales des partenariats publics-privés » les 29 et 30 octobre 2008. Les frais correspondants s'élèvent à 418,60 euros TTC.

- **22 octobre 2008** : Participation d'un agent aux « Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse ». La dépense correspondante s'élève à 250 euros TTC.

- **23 octobre 2008** : Location d'un vidéo-projecteur auprès de la société Premier Plan à Amiens pour l'organisation du PIANOSCOPE 2008. La dépense correspondante s'élève à 837,20 euros TTC.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec l'association À L'ÉCOUTE DE LA NATURE, pour les lots 1, 2 et 6. Le montant pour le 1 ne doit pas dépasser 4.000 €, le lot 2 ne doit pas dépasser 3.000 euros HT et le montant du lot 6 ne doit pas dépasser 3.000 euros HT par an.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec l'association BEAUVAIS ARGENTINE AQUARIOPHILIE, pour les lots 4, 11 et 12. Le montant de chaque lot ne devra pas dépasser 2.000 € par an.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec l'association LES ATELIERS DE LA BERGERETTE, pour les lots 7, 8, 9 et 13. Le montant pour le lot 7 ne doit pas dépasser 4.000 euros HT, le montant pour le lot 8 ne doit pas dépasser 4.000 euros HT, le montant pour le lot 9 ne doit pas dépasser 4.000 euros HT, le montant pour le lot 13 ne doit pas dépasser 2.000 euros HT par an.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec le groupement d'associations ALEP 60 et la Société d'Horticulture de Beauvais pour le lot 3. Le montant pour ce lot ne doit pas dépasser 2.000 euros HT par an.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec le groupement d'associations ALEP 60 et les Ateliers de la Bergerette pour le lot 14. Le montant pour ce lot ne doit pas dépasser 1.000 euros HT par an.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un marché de prestations d'animations pour l'éducation au développement durable et à l'environnement avec l'association COMMERCE ÉQUITABLE SOLIDARITE NORD-SUD pour le lot 17. Le montant pour ce lot ne doit pas dépasser 3.000 euros HT par an.

- **24 octobre 2008** : Passation d'un contrat avec l'UFCV Ile de France pour la participation d'un agent à une formation au BAFD perfectionnement. Le montant des frais liés à cette formation s'élève à 402,58 euros TTC.

- **27 octobre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un local de stockage situé 10 rue de la Tour à Beauvais, propriété de l'OPAC de l'Oise, au profit de l'association ACSB afin de lui permettre de réaliser ses missions.

- **27 octobre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise CLOTURES ENVIRONNEMENT pour la pose de clôtures square de la Légion d'Honneur à Beauvais. Le montant du marché est fixé à 5.130 euros HT.

- **4 Novembre 2008** : Mise à disposition d'un logement situé 5 rue des Pyrénées au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais. Le montant du loyer s'élève à 298,26 euros.

- **4 Novembre 2008** : Passation d'un marché pour procéder à la pose et à la dépose d'illuminations de Noël. Le marché est décomposé en 3 lots :

- lot 1 : FORCLUM – pour un montant de 58.872,30 € HT

- lot 2 : TELECOISE – pour un montant de 42.476,08 € HT

- lot 3 : CORETEL – pour un montant de 44.652,61 € HT

- **4 Novembre 2008** : Passation d'un marché pour la fourniture, l'installation et la mise en place d'une gestion d'accueil au sein de la direction générale à l'hôtel de ville. Le montant du marché s'élève à 15.861,98 euros TTC.

- **4 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'un appartement situé 40 rue de Songeons au profit de l'association ENTRAIDE afin d'y réaliser ses missions.

- **5 Novembre 2008** : Participation d'un élu à un séminaire intitulé « actualité des finances locales » organisé le 14 novembre à Paris par PLC-DEMETER. Les frais correspondants s'élèvent à 250 euros HT.

- **5 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec le cabinet A.U.M. pour effectuer une mission de conseil en urbanisme dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine Saint-Jean. Les décisions 06-430 et 2008-566 comportaient une erreur dans le montant du marché qui s'élève à un montant forfaitaire de 116.131,60 euros TTC pour les phases I et II et de 657,80 euros TTC par demi-journée pour la phase III.

- **6 Novembre 2008** : Donation du produit de la vente de 600 plantes décoratives au profit de l'association française contre les myopathies. Le montant de la vente s'élève à 4.600 €.

- **7 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'une salle de réunion sise à l'espace Argentine au profit de l'association ASDAPA pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **7 Novembre 2008** : Mise à disposition d'un local de stockage situé 8 avenue des chênes à Beauvais, appartenant à la SA d'HLM Picardie Habitat, au profit de l'Union Sportive et Culturelle des Portugais de Beauvais. Le loyer annuel symbolique s'élève à 7,62 euros.

- **7 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de bureaux administratifs sis à la MEF Saint Jean au profit de l'association FACE pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **7 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise WALTER pour la mise en conformité des installations électriques à l'ASCA. Le montant du marché est fixé à 26.888 euros HT.

- **7 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec Philippe MANUTENTION pour la location d'une nacelle tractable électrique de 13 mètres et d'un chariot élévateur dans le cadre des formations CACES. Les frais correspondants s'élèvent à 1.011 euros HT.

- **10 Novembre 2008** : Mise à disposition d'un logement de fonction situé 234 rue de Saint Just des Marais au profit d'un professeur des écoles en poste à Beauvais, à titre précaire. Le montant du loyer s'élève à 298,26 euros par mois.

- **10 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite d'une salle située 98 rue de Notre Dame du Thil au profit du Groupe Vocal Mélody pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **12 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec le club de Canoë Kayak du Beauvaisis pour la mise à disposition de locaux et équipements extérieurs situés à la Base de Loisirs Municipale du Plan d'Eau du Canada. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **12 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec le club nautique de Beauvais pour la mise à disposition de locaux et équipements extérieurs situés à la Base de Loisirs

Municipale du Plan d'Eau du Canada. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec Gaz réseau Distribution France pour procéder à la desserte en gaz naturel liée aux travaux de réaménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau, le réseau de distribution étant fourni et posé par GRDF qui se chargera d'incorporer ces ouvrages dans la concession d'exploitation.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise ROBIN Pépinières pour l'acquisition de sapins de Noël. Le marché s'élève à un montant annuel compris entre 5.000 et 20.000 euros TTC.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'un marché complémentaire avec la société SUFFIXE pour procéder à des travaux sur le mobilier du complexe aquatique. Le montant de ce marché s'élève à 1.021,80 euros HT.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'un marché complémentaire avec l'entreprise SAVI TV GETAL pour installer une jardinière au Complexe Aquatique. Le montant des travaux s'élève à 1.800 € HT.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'un marché complémentaire avec l'entreprise INEO Picardie pour procéder à des travaux de réparation du TGBT au Complexe Aquatique. Le montant de ce marché complémentaire s'élève à 27.548,67 euros HT.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'un marché complémentaire avec l'entreprise CIP SAS pour procéder à des travaux sur le mobilier du complexe aquatique. Le montant de ce marché complémentaire s'élève à 13.706 euros HT.

- **13 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec la société CIRIL pour procéder à la maintenance corrective et évolutive du progiciel Elections-Etat Civil – Affaires Scolaires et recensement militaire. La dépense annuelle correspondante s'élève à 13.456,40 € TTC.

- **14 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de l'espace Colette au profit de l'Association Club Féminin de l'Amitié pour lui permettre de réaliser ses missions.

- **14 Novembre 2008** : Souscription d'un contrat d'affranchissement auprès de la POSTE en vue des élections professionnelles. Cette prestation est conclue pour 3 mois.

- **17 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec la société SECAP Groupe Pitney Bowes pour la location de matériel d'affranchissement et de pesée du courrier pour la ville Beauvais. Le montant du marché ne pourra pas dépasser 10.000 euros HT.

- **17 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de locaux de restauration du Foyer des Jeunes Travailleuses au profit de la ville de Beauvais, pour proposer au personnel de la Ville, de la Communauté d'Agglomération et du CCAS un service de restauration adapté.

- **17 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec plusieurs entreprises pour procéder à l'acquisition de végétaux. Le marché est décomposé en 4 lots :

- LOT 1 : société LAPPEN - pour un montant annuel compris entre 5.000 et 20.000 euros TTC

- LOT 2 : Pépinières Charentaises – montant annuel compris entre 10.000 et 40.000 euros TTC

- LOT 2 : Pépinières CHATELAIN – montant annuel compris entre 10.000 et 40.000 euros TTC

- LOT 3 : Société KERISNEL – pour un montant annuel compris entre 5.000 et 20.000 euros TTC

- LOT 4 : Les Jardins de la Charmeuse : montant annuel compris entre 1.000 et 4.000 euros TTC

- **17 Novembre 2008** : Passation d'un avenant à la convention avec ERDF pour procéder aux travaux d'alimentation électrique de la tranche 2 du lotissement Agel. Le câbla-

ge du réseau basse tension ainsi que les raccordements en sortie de postes de distribution publique seront supportés par la Commune.

- **18 Novembre 2008** : Ouverture d'une régie du 5 décembre 2008 au 11 janvier 2009 pour encaisser les produits issus de la vente des entrées de la patinoire.

- **18 Novembre 2008** : Rédaction d'une décision modificative pour la pose et la dépose des illuminations de Noël, une erreur étant survenue dans le lot n°3 :

• LOT 1 : FORCLUM – montant : 58.872,30 € HT

• LOT 2 : TELECOISE – montant : 42.476,08 € HT

• LOT 3 : CORETEL – montant : 44.652,68 € HT

- **18 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec la société DIGITECH pour la maintenance corrective et évolutive du logiciel AIRDELIBERATION. La dépense annuelle correspondante s'élève à 3.182,70 € TTC.

- **18 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec la société LOGITUD pour la maintenance et le suivi du logiciel MUNICIPAL. La dépense annuelle correspondante s'élève à 1.224,40 € TTC.

- **18 Novembre 2008** : Rédaction d'une décision modificative relative à la prestation confiée à Madame Janine SCHLIMPERT, graphiste, compte tenu de l'augmentation de la pagination du dossier de candidature au Label Ville d'Art et d'Histoire. La dépense correspondante s'élève à 2.106 € au lieu de 1.620 €.

- **18 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec Olivier MORISSE, graphiste, pour procéder à la réalisation graphique de « l'Agenda de vos Sorties » de novembre 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.529,75 € TTC.

- **18 Novembre 2008** : Mise à disposition de locaux situés 149 rue de Saint Just des Marais au profit de l'association HANICROCHES moyennant un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

- **18 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec Olivier MORISSE, graphiste, pour procéder à la réalisation graphique de « l'Agenda de vos Sorties » de décembre 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.371,50 € TTC.

- **18 Novembre 2008** : Passation de deux contrats avec le groupe Corlet, pour assurer l'impression de « l'Agenda de vos sorties » de novembre et décembre 2008. La dépense totale correspondante s'élève à 5.061,47 € TTC.

- **18 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec la société MEDIA TRANSPORTS, pour procéder à la campagne d'affichage du Pianoscope 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.980 € TTC. Cette décision annule et remplace la décision n°2007-961 passée avec la société CLEAR CHANNEL.

- **18 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec la SARL BERTJADI pour la réalisation d'une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais sur un terrain de la ZAC des Tisserands – rue des Teinturiers à Beauvais.

- **19 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de salles situées au CLSH Hector Berlioz tous les mardis et les vendredis de 18H30 à 21H00 au profit de l'association AU DEVANT DE LA SCENE.

- **20 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec le CAFSI pour la participation d'agents à une formation sur l'utilisation des extincteurs. Les frais afférents à cette formation s'élèvent à 673 euros TTC.

- **20 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec la société ELYFEC SPS pour réaliser une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagement des Berges du Thérain. Le montant de ce marché s'élève à 1.505 euros TTC.

- **20 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec le CNFPT pour la participation des policiers municipaux à une formation continue obligatoire. Les frais correspondants s'élèvent à 4.500 euros TTC.

- **21 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise FARECO pour l'achat de feux tricolores. Le montant maximum annuel de ce marché s'élève à 50.000 euros TTC.

- **21 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SWEET'ELEC pour l'acquisition de 3 scooters électriques. Le montant de ce marché s'élève à 8.977,41 euros HT.

- **21 Novembre 2008** : Passation d'un contrat avec EDF pour procéder à l'installation d'une patinoire mobile sur la place Jeanne Hachette durant les fêtes de fin d'année. La facturation sera calculée sur les bases du tarif réglementé.

- **21 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise SECURITE PREMIERE pour procéder au gardiennage de la place Jeanne Hachette et des abords de la Cathédrale pendant les fêtes de Noël 2008. Le coût du gardiennage pour 2008 s'élève à 15.392 € HT et le coût du gardiennage pour 2009 s'élève à 2.488 € HT.

- **21 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec les établissements VERVER Export pour procéder à des travaux de plantation de plantes bulbeuses pérennes. Le montant maximum annuel de ce marché s'élève à 20.000 euros TTC.

- **24 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour la mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis au profit du Conservatoire Eustache du Caurroy le 6 juin 2009 pour l'organisation d'un spectacle.

- **24 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise EQUITECH pour l'acquisition de véhicules hippomobiles. Le montant du marché s'élève à 21.284,24 € HT.

- **24 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec les entreprises ci-après pour la réalisation de prestations informatiques par mise à disposition de personnels informatiques spécialisés :

- lot 2 (administrateur systèmes – LINUX) : EXOSEC pour un montant maxi de 6.000 € TTC

- lot 3 (administrateur systèmes – WINDOWS) :BUROTEC pour un montant maxi de 6.000 € TTC

- lot 4 spécialiste sécurité : SOGETI pour un montant maxi de 20.000 € TTC

- lot 5 spécialiste VoIP : SCC pour un montant maxi de 5.000 € TTC

- lot 6 technicien de maintenance : SCC pour un montant maxi de 10.000 € TTC

- **24 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise ISOMUR pour la réalisation de travaux de flocage au complexe aquatique. Le montant de ce marché s'élève à 38.004 € HT:

- **25 Novembre 2008** : Participation d'un élu et de deux agents municipaux aux 12èmes assises nationales des villes et villages fleuris . Les frais correspondants s'élèvent à la somme totale de 800 € TTC.

- **25 Novembre 2008** : Participation d'un agent à un colloque de l'ANDEV « Ville Education et TICE ». Les frais liés à ce séminaire s'élèvent à la somme de 150 € TTC.

- **25 Novembre 2008** : Participation d'un agent à une formation intitulée « créer et gérer un événement » proposée par le cabinet ARFOS. Les frais liés à cette formation s'élèvent à 1.060 € TTC.

- **25 Novembre 2008** : Passation d'une convention avec la CAGEC pour la participation d'un agent municipal à une formation intitulée « les différentes formes de rémunérations dans le secteur culturel ». Les dépenses afférentes à cette formation s'élèvent à 320 € TTC.

- **25 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle sise 98 rue de Notre Dame du Thil au profit de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne les jeudis de 18H00 à 20H30 jusqu'au 25 juin 2009.

- **25 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de la salle du Franc Marché au profit de l'association « la Bande » les mardis de 19H30 à 22H00 (hors vacances scolaires).

- **28 Novembre 2008** : Passation d'un marché avec l'entreprise CHRYSAL pour procéder à des travaux de réparation du réseau de refoulement du bassin ludique du complexe aquatique. Le montant de ce marché s'élève à 15.384,50 € HT.

- **28 Novembre 2008** : Passation d'un contrat, à titre gratuit, avec l'Association Sportive et Culturelle Setubal Beauvais – Mimosas du Portugal pour l'organisation d'une animation « danses et chants portugais » le 21 Décembre 2008 à l'occasion des fêtes de Noël.

- **28 Novembre 2008** : Passation d'un contrat, à titre gratuit, avec l'Association Octave V Clarinet Capriccio pour organiser un concert le 20 décembre 2008 à l'occasion des fêtes de Noël.

- **28 Novembre 2008** : Mise à disposition gratuite de salles de réunion situées à l'espace Morvan Argentine au profit de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour y réaliser ses formations chantier école d'insertion.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.